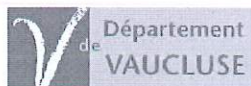


**Programme d'Actions de Prévention des Inondations d'intention de l'Ouvèze
Provençale**

Dossier de demande d'avenant

PAPI co-financé par :

Fonds de Prévention des
Risques Naturels Majeurs



SOMMAIRE

Introduction	2
I – Rappels : la démarche de concertation, les enjeux et le contenu du PAPI d'intention	3
II – Bilan du PAPI au 31 août 2019	10
III – Les justifications du retard : Contexte institutionnel « mouvant » et facteurs externes	24
IV –	31
Modifications apportées et justifications	
V – Demande de crédits supplémentaires BOP 181 pour la poursuite de l'animation	45

ANNEXES

- ANNEXE 1 – Tableau financier convention PAPI labellisé
- ANNEXE 2 – Tableau financier PAPI au 31 août 2019
- ANNEXE 3 – Tableau financier de l'avenant
- ANNEXE 4 – Délibération
- ANNEXE 5 – Synthèse des actions du programme de l'avenant
- ANNEXE 6 – Fiches actions

Introduction

Suite à la catastrophe de 1992, les acteurs du bassin versant de l'Ouvèze se sont engagés dans une succession d'études de définition d'aménagement à l'échelle du bassin versant. Progressivement, la nécessité d'intervenir de manière cohérente sur l'ensemble du bassin versant s'est imposée, engageant les acteurs du territoire à considérer que la lutte contre les inondations doit s'intégrer dans une logique de gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques. Le 1^{er} syndicat de bassin versant, le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale (SMOP), a vu le jour en 2000 et regroupant ainsi les collectivités drômoises et vauclusiennes.

La concertation menée dans le cadre du Contrat de Rivière dès 2005 a permis d'élaborer un programme d'actions distribué au sein de 5 volets d'intervention. Les actions du volet inondation ont ainsi constitué l'armature du dossier de candidature du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) pressenti comme un « PAPI Complet » d'une durée de 6 ans. Présenté en Commission Mixte Inondation (CMI) le 11 février 2016, ce dernier est finalement labellisé en « PAPI d'intention » de 3 ans constitué de 27 actions pour un montant de 5 325 000 € HT soit 6 039 640 € TTC¹. Sa convention-cadre est signée le 07 juillet 2017. Le SMOP est le principal maître d'ouvrage.

Au cours des deux premières années de mise en œuvre, le SMOP a été confronté à plusieurs difficultés essentiellement d'ordre institutionnel et externe (Impacts des schémas départementaux de coopération intercommunale et de la ré-organisation territoriale des EPCI, impacts de la mise en œuvre de la compétence GeMAPI) qui ont fortement contraint le bon déroulement du PAPI.

Au deux-tiers de cette démarche, les acteurs du bassin versant de l'Ouvèze ambitionnent sa poursuite à son terme mais, conscients de l'impossibilité de respecter les délais initialement définis, souhaitent prolonger son délai de mise en œuvre en demandant un avenant qui consiste presque exclusivement à prolonger la période de bénéfice des différents financements. Aucune nouvelle action n'est donc ajoutée. Pour les partenaires financiers, les enveloppes financières initialement définies ne sont pas dépassées.

Le présent document a ainsi pour vocation d'étayer cette demande d'avenant en apportant :

- Un bilan financier et technique,
- La justification des retards pris,
- L'explication sur le fait que la prolongation du délai va permettre de réaliser les opérations concernées,
- La sollicitation de demande de crédits supplémentaires pour l'animation PAPI (BOP 181).

¹ Le montant TTC de la convention officielle est entaché d'une erreur de 14 000 €. Le montant TTC est en fait de 6 053 640 €.

I. Rappels : la démarche de concertation, les enjeux et le contenu du PAPI d'intention

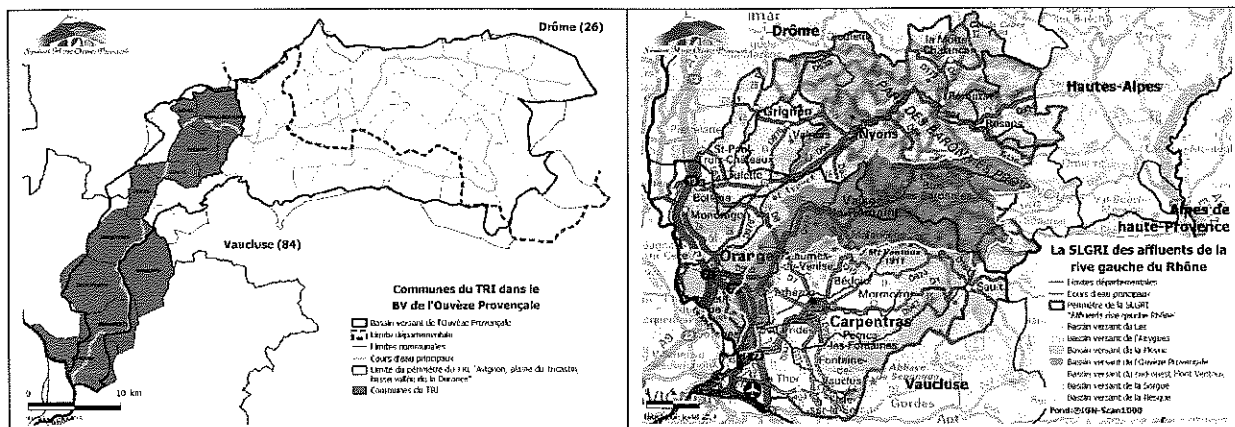
I.1. Un périmètre d'intervention cohérent au niveau local et national

Le périmètre d'intervention retenu pour le PAPI est le bassin versant de l'Ouvèze Provençale. Il coïncide avec celui des politiques et démarches territoriales progressivement développées depuis vingt-sept ans en matière de risques, d'aménagement du territoire, de gestion et de protection des milieux aquatiques, désormais rassemblées dans une démarche unique, le Contrat de rivière de l'Ouvèze Provençale, et une structure unique, le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale (SMOP).

Le PAPI, en déclinant le volet « inondation » du Contrat de rivière de l'Ouvèze Provençale est le lien indispensable entre les problématiques de gestion des inondations et celles de gestion des milieux aquatiques. Il trouve notamment de nombreux échos avec les volets liés à la qualité de l'eau et des milieux naturels ainsi que celui lié à la gouvernance et la communication.

Le Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI) Avignon – Plaine du Tricastin- basse vallée de la Durance est englobé dans le périmètre du PAPI qui est lui-même intégré à la SLGRI Affluents Rive gauche du Rhône.

Le TRI comprend à partir de Vaison-la-Romaine toute la plaine aval de l'Ouvèze, soit les communes Roaix, Séguret, Sablet, Violès, Jonquières, Courthézon, Sarrians, Bédarrides et Sorgues.



Situation du bassin versant de l'Ouvèze provençale au regard de la directive européenne « inondation »

I.2. Une stratégie locale concertée

Le diagnostic approfondi du territoire du bassin versant de l'Ouvèze Provençale, mené à partir d'études existantes et des concertations faites avec les acteurs locaux, a permis de **dégager des grandes préoccupations (ou priorités) locales concernant le risque inondation sur le territoire**. Ces enjeux traduisent les « grandes préoccupations / priorités locales concernant le risque inondation. Elles sont décrites et hiérarchisées comme suit :

✓ **Priorité n°1 :**

Améliorer la prévention et l'acceptation du risque – Développer la culture du risque

Quel que soit leur importance, les travaux d'aménagement ne peuvent supprimer le risque inondation. En effet, il peut se produire un événement supérieur à l'événement de référence et les aléas restent imprévisibles : embâcles, facteurs humains... C'est pourquoi, il faut apprendre à **vivre avec les inondations résiduelles** et à **limiter leurs effets** (actions sur la vulnérabilité). Cela passe par des aménagements pour réduire la vulnérabilité des bâtiments, par la programmation d'opérations de sensibilisation des populations pour développer la culture du risque, la prise en compte de préconisations sur le ruissellement pluvial dans les documents d'urbanisme.

✓ **Priorité n°2 :**

Améliorer la protection des personnes et des biens

L'accent est mis sur la priorité de **réduire l'intensité des inondations dommageables** (actions sur l'aléa) afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes. Cela impose des aménagements touchant au fonctionnement physique des rivières mais qui seront conduits en prenant en compte leur impact sur la ressource et le fonctionnement des milieux naturels. Ces travaux sur le bassin versant comprennent :

- la mise en œuvre d'ouvrages de ralentissement dynamique sur la Seille
- des aménagements de protection rapprochée des zones à enjeux sur les communes de Bédarrides, Courthézon, Buis les Baronnies

✓ **Priorité n°3 :**

Améliorer la prévision et la gestion de crise

Comme la priorité n°2, cette priorité vise à agir sur les enjeux afin de réduire leur vulnérabilité aux inondations en anticipant la crise (avant l'inondation) en améliorant les dispositifs d'alerte, en élaborant de plans de secours (...) afin de soustraire les personnes au risque et réduire les dommages éventuels.

✓ **Priorité n°4 :**

Améliorer la connaissance du risque « ruissellement »,

Thématique non ou insuffisamment étudiée à ce jour, elle est cause de dommages : cette priorité vise à développer les études de définition visant à caractériser cet aléa et les aménagements de protection pour s'en prémunir.

I.3. Les maîtres d'ouvrages

Le **SMOP est le maître d'ouvrage d'une majorité d'actions** (1.1, 1.2, 1.3, 1.5, 2.1b, 4.1, 5.1, 5.2, 5.5, 5.6, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4 et 0.1). Pour rappel, lors de l'élaboration du dossier de candidature, le SMOP était un Syndicat mixte fermé qui regroupait 13 membres :

- 3 EPCI (Communauté de communes du Pays Vaison Ventoux – COPAVO, communauté de communes des pays Rhône et Ouvèze – CCPRO, communauté de communes du Pays de Buis-les-Baronnies – CCPBB),
- 1 syndicat (Syndicat de Défense des Rives du Toulourenc – SDRT),
- 9 communes : Gigondas, Malaucène, Sarrians, Vacqueyras, Beaumont-du-Ventoux, Violès, Aurel, Mévouillon, Montauban- Sur -Ouvèze

Dans le cadre des prérogatives des Maires, **l'ensembles des communes soumises au Plan de Prévention des Risques naturels Inondation du bassin versant de l'Ouvèze et de ces affluents, soit 41 communes**, sont maîtres d'ouvrages pour ce qui concerne les actions tournées vers l'élaboration/révision des DICRIM (1.6) et des PCS (3.1) et la mise en œuvre d'exercice de secours (3.2),

La ville de **Malaucène** s'est, par ailleurs, portée maître d'ouvrage des actions 4.2 et 5.3.

Les villes de **Vaison-la-Romaine, Entrechaux, Montbrun-les-bains, Plaisans, Reilhanette, Sablet, Saint-Romain-en-Viennois, Le Crestet, Roaix, Saint Marcellin-lès-Vaison, Vacqueyras** se sont, par ailleurs, portées maîtres d'ouvrage de l'action 4.2,

La **CCPRO** s'est portée maître d'ouvrage de 8 actions (1.1, 2.1b, 3.1, 3.2, 4.2, 5.3, 5.5 et 7.4),

La **COPAVO** s'est portée maître d'ouvrage de l'action 5.3,

La **CCPBB** est portée maître d'ouvrage de l'action 5.3,

La **COVE** s'est portée maîtres d'ouvrage des actions 1.4 et 5.3,

Le **SMBP** (=Syndicat Mixte des Baronnies Provençales) s'est porté maître d'ouvrage de l'action 1.4,

La **DREAL RA** (Unité Hydrométrique et Prévision des Crues Grand Delta) s'est portée maître d'ouvrage de l'action 2.1b.

I.4. Les enjeux identifiés

Le recensement a été réalisé dans l'enveloppe de la crue de référence des PPRi approuvés sur le bassin versant. Comme identifié dans la Directive Cadre Européenne relative aux inondations, quatre grandes typologies d'enjeux sont à caractériser :

- **la santé humaine** : établissements de gestion de crise, établissements de santé, bâtiments hébergeant une population sensible, écoles et crèches, campings, captages en eau potable, logements,
- **les enjeux environnementaux** : station d'épuration, IPCC, sites Seveso,
- **le patrimoine culturel** : musées, édifices religieux, édifices remarquables, (châteaux, donjons...),
- **les enjeux économiques** : entreprises, zones d'activité, bâtiments industriels, agricoles ou commerciaux,

I.4.1. La santé humaine

D'une manière générale sur l'ensemble du bassin versant, on note qu'1 personne sur 5 est exposée aux inondations : soit un total de près de 16 200 habitants.

Les communes riveraines de la Seille : Jonquières, Bédarrides et Courthézon **abritent un total de plus de 10 000 habitants en zone inondable soit 62% de la population inondable totale du bassin versant**. Dans le détail, Jonquières (≈4 300), Bédarrides (≈3 400), Courthézon (≈2 400), Sorgues (≈1 500), Buis-les-Baronnies (≈1 300), Violès (≈1 250) présentent les 6 communes exposant une population supérieure à 1 000 habitants en zone inondable.

D'une manière générale à l'échelle du bassin versant, 1 habitation sur 5 est située en zone inondable (soit 9 500 habitations) et la moitié ne disposent pas de zone refuge.

Elles sont majoritairement localisées sur le bassin versant de la Seille (Jonquières, Bédarrides, Courthézon) qui représentent 6 habitations sur 10 inondables soit près de 5 800 habitations. La proportion des habitations ne disposant pas de zone refuge **atteint 60%** dans ce sous-bassin versant.

Huit communes (Bédarrides, Buis-les-Baronnies, Courthézon, Jonquières, Mollans-sur-Ouvèze, Sorgues, Vaison-la-Romaine et Violès) présentent des établissements sensibles. Dans le détail, 15 établissements scolaires, 3 établissements de santé et 5 maisons de retraite / EHPAD sont ainsi situés en zone inondable.

1.4.2. Les enjeux environnementaux

Le nombre de stations d'épuration (STEP) de plus de 2000 eh en zone inondable est de 7. S'ajoutent à cette liste 6 STEP plus petite.

D'une manière générale : la zone inondable impacte près de 2 000 ha d'espaces protégés dont 52% correspondent à des sites Natura 2000 (et plus précisément celui de l'Ouvèze-Toulourenc).

Les communes présentant le plus de surfaces d'espaces protégés en zone inondable sont : Bédarrides, Courthézon, Entrechaux, Jonquières, Mollans-sur-Ouvèze, Montbrun-le-Bains, Sablet, Saint-Léger-du-Ventoux et Violès. Comme pour les autres critères, **on retrouve les communes du bassin versant de la Seille** parmi celles les plus impactées.

1.4.3. Le patrimoine culturel

Les bâtiments patrimoniaux recensés en zone inondable sont en grande majorité des églises (4) dont la moitié (Bédarrides et Jonquières) sont dans le sous bassin versant de la Seille.

1.4.4. Les enjeux économiques

D'une manière générale : on dénombre 520 entreprises réparties sur 25 des 49 communes du bassin versant. **Plus de 90% des entreprises inondables du bassin versant se concentrent sur 5 communes** selon les répartitions suivantes :

- 25% à Vaison-la-Romaine (soit 129 entreprises)
- 20% à Bédarrides (soit 104 entreprises)
- 20% à Sorgues (soit 102 entreprises)
- 16% à Jonquières (soit 84 entreprises)
- 10% à Buis-les-Baronnies (soit 55 entreprises)

Sur le critère des surfaces agricoles situées en zone inondables, on dénombre près de 3 700 ha de surfaces agricoles inondables dont plus des ¾ se situent sur les communes riveraines du bassin versant de la Seille (Bédarrides, Jonquières et Courthézon). Les enjeux agricoles sont essentiellement associés à la viticulture (AOC reconnus).

1.4.5. Conclusion

1 personne sur 5 est exposée aux inondations : soit un total de près de 16 200 personnes. De plus ces riverains présentent une sensibilité particulière au phénomène, la moitié de leurs habitations ne disposant pas de zone refuge. En outre, les enjeux patrimoniaux et économiques (et plus précisément viticoles) sont très présents sur ces territoires. Enfin, l'analyse met en évidence **la sensibilité particulière et très prépondérante des communes du bassin versant de la Seille (Bédarrides, Jonquières, Courthézon).**

1.5. **Le contenu du PAPI d'intention**

1.5.1. Présentation générale

Le PAPI Ouvèze comprend un programme équilibré de **27 actions** au total déclinées selon les 7 axes définis dans le cahier des charges du Ministère et un axe supplémentaire, l'Axe 0. **Chaque axe est identifiable par un code couleur (ce code sera conservé dans l'ensemble du document) :**

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Axe 2 : La surveillance, la prévision des crues et des inondations

Axe 3 : L'alerte et la gestion de crise

PAPI d'intention de l'Ouvèze Provençale

Dossier de demande d'avenant

Axe 4 : La prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Axe 5 : La réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

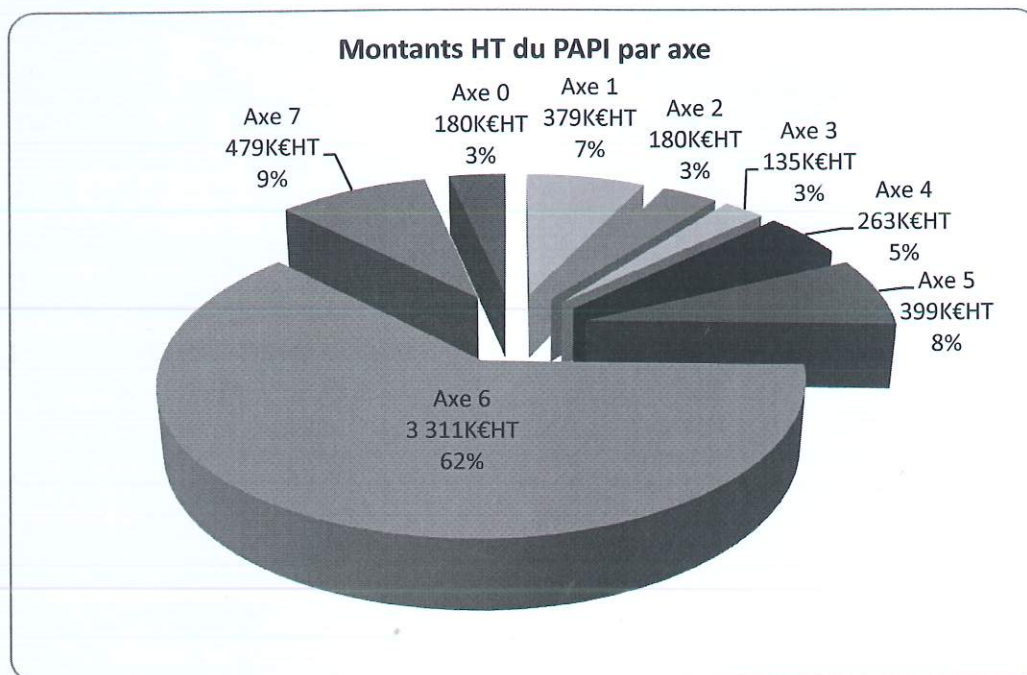
Axe 6 : Le ralentissement des écoulements

Axe 7 : La gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Axe 0 : Actions de gouvernance

Ce programme d'action totalise un montant financier de 5 325 000 €HT.

- La répartition des montants d'investissement par axe d'intervention est la suivante :



Répartition financière par axe d'intervention (€HT) du PAPI d'intention labellisé

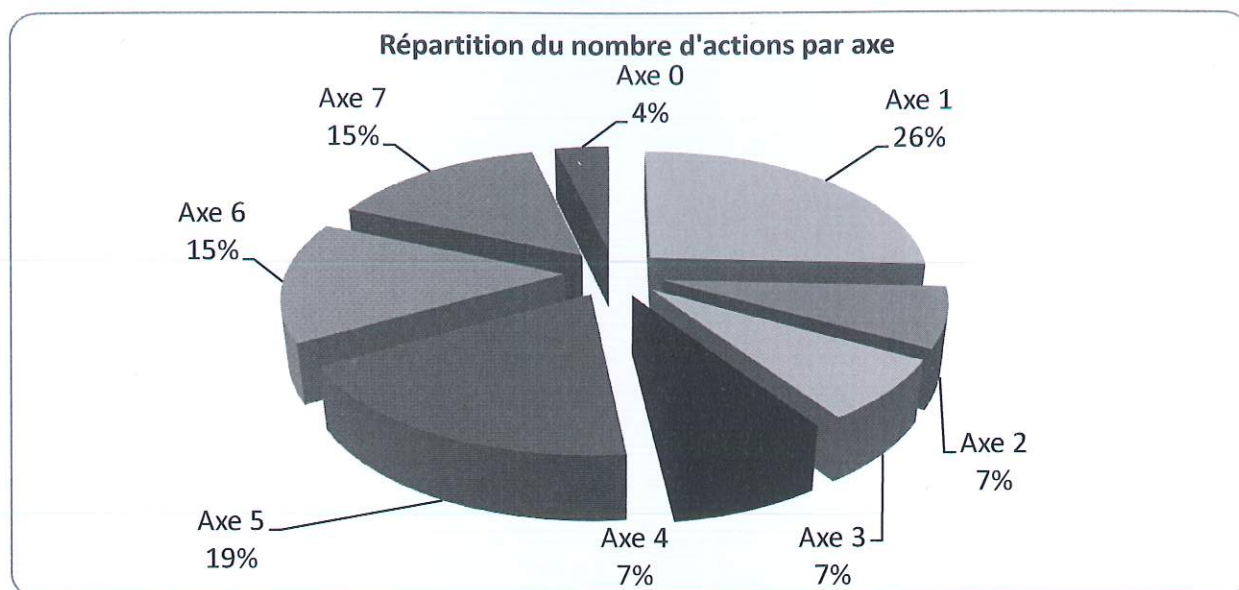
Cette illustration montre la prépondérance de l'axe 6 qui totalise plus des 2/3 de l'investissement total du PAPI. On note également que sur les 3,3 M€ HT de cet axe, 2,4 M€ HT (soit 72%) sont consacrés à l'action 6.2 « Mobiliser des champs d'expansion de crues sur la Seille ». A elle seule, cette action représente 45% de l'investissement total du PAPI. On rappelle que l'action 6.2 consiste à mettre en œuvre 4 champs d'expansion de crues dans le cadre du programme de protection global des populations contre les inondations de la Seille. Outre ces 4 champs d'expansion, ce programme de protection prend également en compte les travaux prévus dans le cadre de l'action 7.1 « Améliorer le fonctionnement global de la Seille et de la Contre-Seille » d'un montant de 650 000 € HT qui a fait l'objet d'une analyse multicritère positive.

- La répartition du nombre d'actions et de leur montant par axe d'intervention est la suivante :

Axe d'intervention PAPI	Nombre d'action du programme d'action	Coût (€ HT)
Axe 1	7	379 000
Axe 2	2	180 000
Axe 3	2	135 000
Axe 4	2	262 800
Axe 5	5	398 500
Axe 6	4	3 310 700
Axe 7	4	479 000
Axe 0	1	180 000
TOTAL	27	5 325 000

Tableau de répartition du nombre d'actions par axe du PAPI intention labellisé

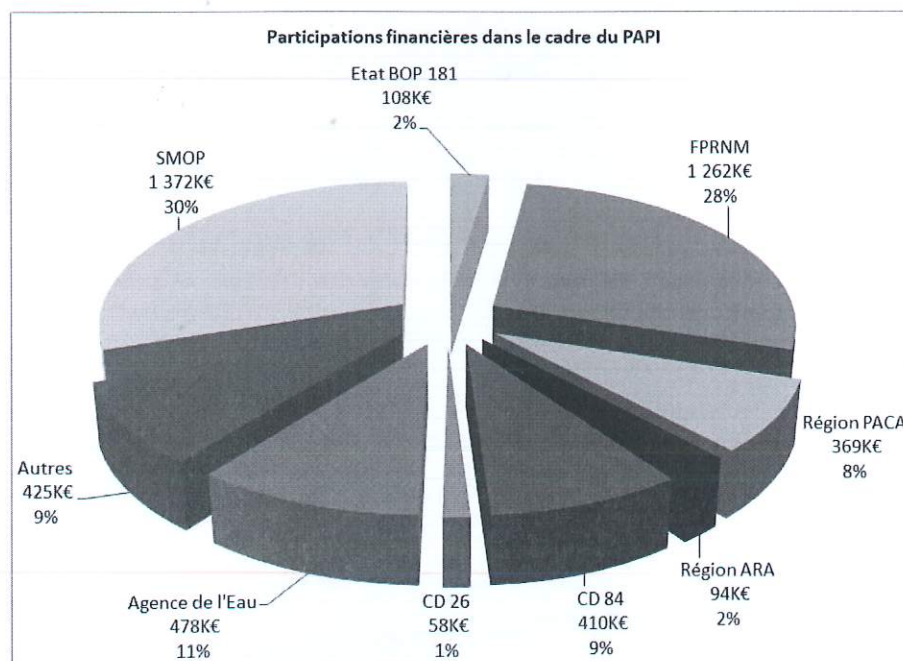
On peut également représenter cette répartition de la manière suivante :



Répartition du nombre d'actions par axe d'intervention PAPI dans le PAPI intention labellisé

Cette figure met en évidence une répartition relativement homogène du nombre d'actions entre les différents axes d'intervention PAPI et donc un traitement équilibré des différentes thématiques contenues dans ces axes.

■ **La distribution des participations financières :**



Participations financières du PAPI d'intention

Cette illustration montre qu'il y a deux principaux financeurs du PAPI, l'Etat et le SMOP qui représente à eux deux 60% de la participation financière.

L'Etat représente environ 1/3 de l'enveloppe, réparti entre 28% sur l'enveloppe du Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) et 2% sur le BOP 181. Viennent ensuite l'Agence de l'eau (11%), le conseil départemental de Vaucluse (9%) et la Région Sud-PACA (8%).

L'ensemble des maîtres d'ouvrage contribue à hauteur de 39% du montant du PAPI. Le SMOP, par l'intermédiaire de ses communautés membres, apporte 30% du financement.

I.5.2. Les subventions déjà allouées avant la labellisation du PAPI

Des subventions ont déjà été allouées pour certaines actions de la part du Département de Vaucluse, de la Région Sud Paca et du FPRNM.

N° fiche action	Financier	Date attribution	Montant (€)	Fin de validité Signature convention	Prorogation ?	Fin de validité connu au 31 août 2019
6.2d	Région Sud-PACA	06 / 11 / 2014 <i>(en 4 partie)</i>	414 540	17 / 10 / 2019	Demandée : refusée	-
6.2d	CD 84	23 / 05 / 2014	276 360	29 / 05 / 2019	Demandée et acceptée	23 / 05 / 2022
6.4	Région Sud-PACA	Dans le cadre du Contrat de rivière (service SEMA)	143 975	20 / 10 / 2022	-	20 / 10 / 2022
7.1b	FPRNM	09 / 06 / 2011	48 000	23 / 01 / 2020	Sera non demandée	-
7.1b	CD 84	28 / 12 / 2007	24 000	28 / 12 / 2017	Non demandée	-

A la date de signature de la convention du PAPI d'intention du bassin versant de l'Ouvèze Provençale le 07 juillet 2017, une somme de 906 875 € était donc déjà attribuée. Avec ces montants, le Département de Vaucluse et la Région Sud Paca sont ainsi des gros contributeurs.

I.5.3. Les actions structurantes

- Sur l'Ouvèze :

Les études hydrauliques de définition des aménagements de protection des populations contre les crues de l'Ouvèze menées entre 1995 et 2010 ont abouti à des programmes d'action peu réalistes d'un point de vue financier. De plus, d'un point de vue technique, les aspects morphodynamiques n'ont pas suffisamment été intégrés.

Ainsi, l'un des objectifs du présent PAPI est de réaliser des études portant sur des solutions alternatives via, notamment, l'**action 6.3** « Réaliser une étude sur le fonctionnement hydromorphologique de l'Ouvèze et mettre en place des actions de gestion », qui répond à une attente forte des acteurs locaux et institutionnels.

Ces études s'intègrent pleinement dans les missions historiques du Syndicat avec la poursuite de la gestion et l'entretien des cours d'eau initié dès 2003. Sa légitimité est ainsi formalisée dans le cadre de l'**action 6.4** « Mettre en place un plan de restauration et d'entretien de la végétation rivulaire ».

- Sur la Seille

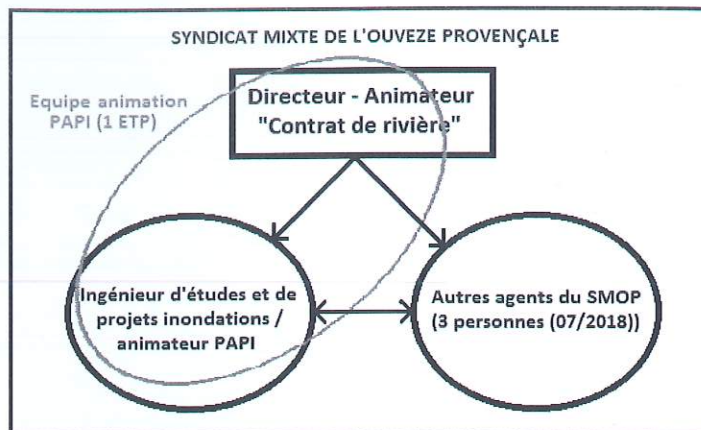
Les nombreuses études hydrauliques antérieures et le diagnostic du territoire rédigé dans le cadre du dossier de candidature pour la labellisation du PAPI ont mis en évidence la sensibilité particulière aux inondations du sous bassin versant de la Seille. Les projets de travaux de protection, dont certains élaborés jusqu'au niveau d'avancement « PRO » ont été intégrés, notamment renforcés par les résultats positifs de l'ACB-AMC réalisé au sein du dossier de candidature du PAPI : **action 6.2** « Mobiliser des champs d'expansion des crues de la Seille » et **action 7.1** « Améliorer le fonctionnement global de la Seille et de la Contre-Seille ».

I.6. Le SMOP, structure porteuse du PAPI

I.6.1. L'équipe technique d'animation

En 2014, les nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale de la Drôme et de Vaucluse ont poussé les acteurs du bassin versant à réfléchir à des modalités d'organisation favorables à la mise en œuvre d'une gestion plus intégrée : l'actuel Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale Syndicat de bassin, disposant d'un périmètre et de compétences cohérents avec les objectifs du contrat de rivière et du PAPI, est ainsi restructuré à partir de la fusion des deux syndicats historiques, le SIABO (sur le Vaucluse) et l'ancien SMOP (sur la Drôme et le Vaucluse).

La mise en œuvre opérationnelle de ce programme nécessite de mobiliser des moyens humains à la fois pour une assistance technique aux collectivités du territoire maîtres d'ouvrage d'actions, pour un travail de concertation avec l'ensemble des acteurs de la gestion du risque inondations du bassin et pour la mise en œuvre d'actions. Vue l'étroite imbrication des démarches de contrat de rivière et de PAPI portées par le SMOP, l'équipe d'animation est composée par deux agents : le directeur-animateur du contrat de rivière et l'ingénieur en charge spécifiquement des questions d'inondations respectivement à 25 et 75% d'un équivalent temps plein (ETP).

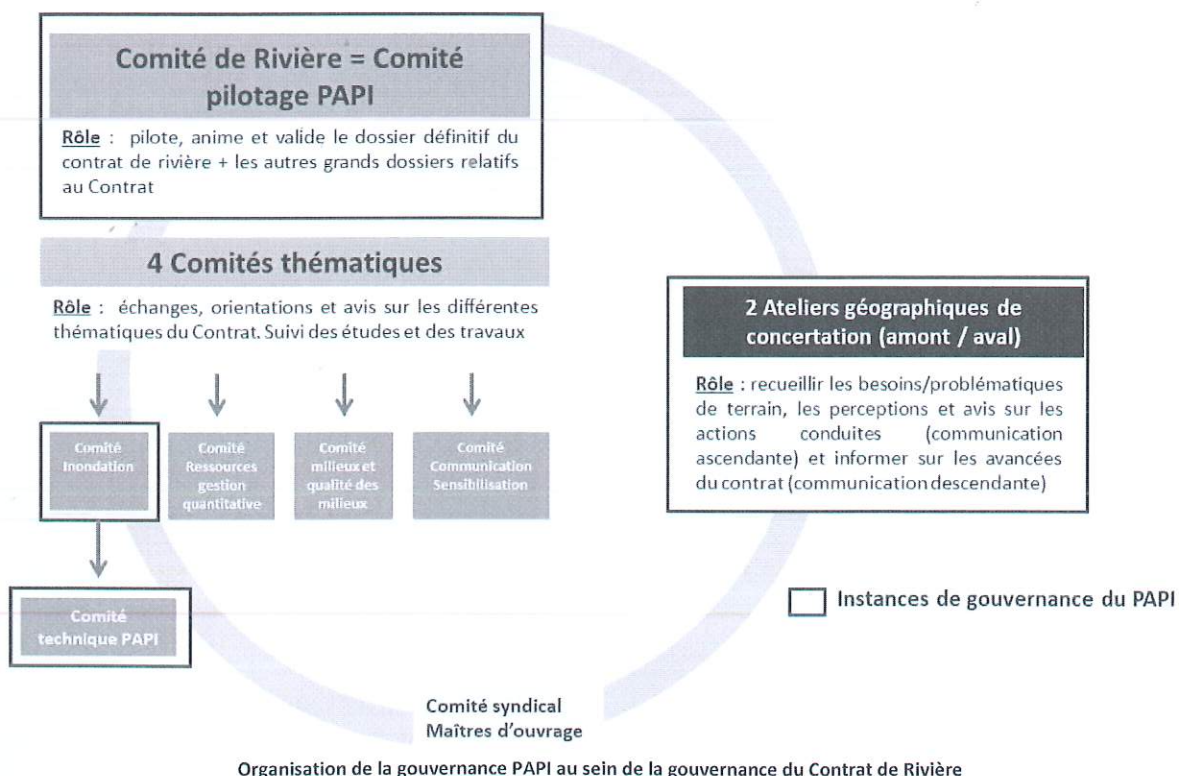


L'équipe animation du PAPI au sein du Syndicat

1.6.2. Suivi et pilotage de la concertation et de l'animation du PAPI

Tout au long de la réalisation de la démarche, ce sont les instances de gouvernance mises en place dans le cadre du contrat de rivière qui sont mobilisées. En effet, l'enjeu principal est de favoriser au maximum la complémentarité entre procédures et instances, pour ne pas affecter la cohérence d'ensemble et la lisibilité de l'ensemble et ne pas trop solliciter les acteurs impliqués.

Le schéma suivant présente cette complémentarité instaurée autour du Contrat de rivière de l'Ouvèze provençale :



Organisation de la gouvernance PAPI au sein de la gouvernance du Contrat de Rivière

La mise en œuvre du PAPI repose donc des instances partagées avec celles du contrat de rivière :

Le Comité de pilotage du PAPI

Il correspond au Comité de Rivière élargi aux deux syndicats des SCoT : Syndicat du SCoT du bassin de vie d'Avignon et Syndicat du SCoT Arc Comtat Ventoux.

Il est ainsi composé de 64 membres selon la répartition suivante : 32 membres du collège des collectivités territoriales, 11 membres du collège des services et établissements publics de l'Etat et de 21 membres du collège des autres établissements d'usagers et associations.

Animée par le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale, cette instance est notamment en charge d'assurer le pilotage du PAPI et en capacité de se saisir de toute autre question ayant trait au risque inondation. Il se réunit à minima une fois par an pour valider programmes prévisionnels et bilans annuels du PAPI.

Le Comité thématique Inondation du Contrat de rivière

Il est également porté par ce même groupe dans une forme restreinte. Il assure le suivi et la mise en œuvre de la programmation du PAPI. Animé par les agents du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale, il accueille des techniciens des principaux maîtres d'ouvrage et des partenaires techniques et financiers du PAPI ainsi que des techniciens représentant les principaux maîtres d'ouvrage concernés. Il se réunit à minima une fois par an et assure la préparation des Comités de pilotage du PAPI. En son sein, un « **Comité technique PAPI** » est réalisable. A géométrie variable selon les thématiques abordées, le comité technique PAPI regroupe les techniciens des partenaires techniques et financiers du PAPI ainsi que les techniciens en charge des risques des collectivités concernées. Sa composition n'est pas figée et s'adapte au contexte des actions engagées.

Les ateliers géographiques de concertation

En respectant le fonctionnement hydraulique global du bassin versant, deux ateliers géographiques, l'un regroupant les acteurs de terrain situés à l'amont de Vaison-la-Romaine l'autre en aval, ont été créés lors de la concertation du Contrat de rivière. Il regroupe les représentants / associations d'usagers tels que les pêcheurs, les riverains, associations environnementales locales, etc. L'objectif est d'enrichir la définition des projets sur la base des remarques formulées et améliorer leur acceptabilité sociale. Ces ateliers sont envisagés à une fréquence de 1 fois par an.

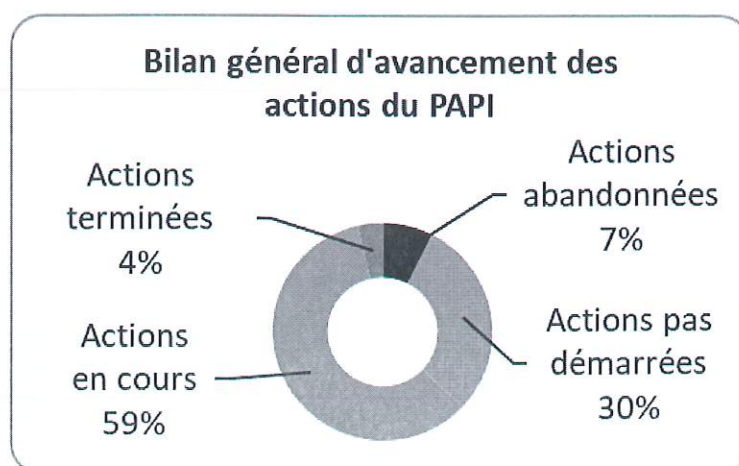
II. Bilan du PAPI au 31 août 2019

II.1. **Bilan technique global**

63 % des actions du PAPI sont actuellement en cours ou terminées, soit 17 sur les 27 actions initialement prévues. Le graphe en anneau et le tableau ci-dessous présentent un état d'avancement des actions au 31 août 2019.

Dans les figures 7 et le Détail de l'état d'avancement des actions au 31 août 2019 ci-dessous, les différents états d'avancement sont définis comme suit :

- actions « abandonnées » indique une action déjà abandonnée par le ou les maîtres d'ouvrage qui n'ont donc soit pas la possibilité ou qui ne sont pas en capacité de la lancer,
- actions « pas démarrées » indique que l'action n'a connu aucun avancement ni sur le plan opérationnel, ni sur le plan financier, notamment elles ne font pas encore l'objet d'un dossier de demande de financement
- actions « en cours » indique que l'action a connu un engagement soit financier avec un dossier de demande de subvention envoyé ou un engagement opérationnel par la rédaction d'un cahier des charges, par une inscription budgétaire, etc.
- actions « terminée » indique une action totalement finalisée (financièrement et opérationnellement)



	Nb actions prévu	Actions abandonnées	Actions pas démarrées	Actions en cours	Actions terminées
Axe 0	1	0	0	1	0
Axe 1	7	1	1	5	0
Axe 2	2	0	0	1	1
Axe 3	2	0	0	2	0
Axe 4	2	0	2	0	0
Axe 5	5	1	3	1	0
Axe 6	4	0	0	4	0
Axe 7	4	0	2	2	0
TOTAL	27	2	8	16	1

Bilan d'avancement du PAPI d'intention labellisé à ce jour

II.2. Bilan technique détaillé

Le tableau ci-dessous détaille l'état d'avancement de l'ensemble des 27 actions du PAPI. Ce dernier signale par ailleurs les 20 actions qui seront amenées à intégrer le projet d'avenant.

<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 150px;"> <p>Actions abandonnées</p> <p>Actions terminées</p> <p>Actions en cours</p> <p>Actions pas démarrées</p> </div> <div style="width: 150px;"> <p style="border: 1px solid black; display: inline-block; width: 20px; height: 10px;"></p> Dans projet avenant</div> </div>								
Descriptif					Etat d'avancement	année 1	Année 2	Année 3
N° de l'action	Intitulé	Maitre d'ouvrage		Coût initial HT				
Axe 1: Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque								
1.1	Etudier et pérenniser la connaissance des PHEC	SMOP		100 000 €HT	Action en cours			
1.2	Sensibiliser aux enjeux du bassin versant et valoriser des avancées du Contrat de rivière sur le volet inondation	SMOP		20 500 €HT	Action en cours			
1.3	Créer et faire vivre un observatoire de l'eau sur le bassin de l'Ouvèze sur le volet inondation	SMOP		10 000 €HT	Abandonnée			
1.4	Animer des programmes pédagogiques auprès du jeune public sur l'ensemble des thématiques du contrat	PNRBP	SMOP	50 000 €HT	Action en cours			
1.5	Développer et enraciner une culture du risque inondation	SMOP		26 500 €HT	Action en cours			
1.6	Elaborer / Réviser les DICRIM à l'échelle du périmètre du PPRI	Communes sous PPRI approuvé		72 000 €HT	Action en cours			
1.7	Préparation d'un dossier de PAPI complet	SMOP		100 000 €HT	Action pas démarrée			
Axe 2: Surveillance, prévision des crues et des inondations								
2.1a	Mettre en place un dispositif local de surveillance hydrologique et d'alerte "crue-étiage" [Cours d'eau réglementaire]	Unité Hydrométrie et Prévision des Crues Grand Delta (DREAL RA)		30 000 €HT	Action terminée			
2.1b	Mettre en place un dispositif local de surveillance hydrologique et d'alerte "crue-étiage" [Cours d'eau non réglementaire(s)]	SMOP		150 000 €HT	Action en cours			
Axe 3: Alerte et gestion de crise								
3.1	Elaborer / Réviser les PCS ou PICS à l'échelle du périmètre du PPRI	Communes sous PPRI approuvé	CCPRO	135 000 €HT	Action en cours			
3.2	Mise en oeuvre d'exercices de secours à l'échelle du périmètre du PPRI	Communes sous PPRI approuvé	CCPRO	0 €HT	Action en cours			
Axe 4: Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme								
4.1	Expertiser et suivre les documents d'urbanisme au regard du risque inondation	SMOP		23 800 €HT	Action pas démarrée			
4.2	Réaliser et / ou actualiser des schémas directeurs de ruissellement urbain	EPCI		239 000 €HT	Action pas démarrée			
Axe 5: Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens								
5.1	Identifier et caractériser les enjeux exposés aux inondations	SMOP		80 000 €HT	Action pas démarrée			
5.2	Réduire la vulnérabilité des enjeux agricoles	SMOP		40 000 €HT	Action pas démarrée			
5.3	Réduire la vulnérabilité des équipements publics	EPCI 84, communes en Vaucluse, EPCI 26, communes en Drôme		107 500 €HT	Abandonnée			
5.5	Elaborer et mettre en place un schéma de ressuyage	SMOP		151 000 €HT	Action en cours			
5.6	Réduire la vulnérabilité des activités économiques	SMOP		20 000 €HT	Action pas démarrée			
Axe 6: Ralentissement des écoulements								
6.1	Evaluer l'opportunité d'implanter des pièges à embâcles	SMOP		50 000 €HT	Action en cours			
6.2	Mobiliser des champs d'expansion des crues sur la Seille	SMOP		2 391 800 €HT	Action en cours			
6.3	Réaliser une étude sur le fonctionnement hydromorphologique de l'Ouvèze et mettre en place des actions de gestion : espace de mobilité, stratégie de gestion des digues, transport solide, habitat.	SMOP		293 000 €HT	Action en cours			
6.4	Mettre en œuvre un plan de restauration et d'entretien de la végétation rivulaire	SMOP		575 900 €HT	Action en cours			
Axe 7: Gestion des ouvrages de protection hydraulique								
7.1	Améliorer le fonctionnement global de la Seille et de la Contre-Seille	SMOP		270 000 €HT	Action en cours			
7.2	Diagnostiquer et conforter la Contre-Seille à Bédarrides	SMOP		50 000 €HT	Action en cours			
7.3	Protéger et restaurer les berges de la Grande Mayre	SMOP		20 000 €HT	Action pas démarrée			
7.4	Etudes techniques et réglementaires de digues préparant à la mise en conformité du système d'endiguement sur l'Ouvèze	SMOP		139 000 €HT	Action pas démarrée			
Axe 0: Actions de gouvernance								
0.1	Animer la démarche PAPI	SMOP		180 000 €HT	Action en cours			
				Total	5 325 000 €HT			

Détail de l'état d'avancement des actions au 31 août 2019

II.2.1. Actions terminées

Action 2.1a « Mettre en place un dispositif local de surveillance hydrologique et d'alerte « Crue-étiage » [Cours d'eau réglementaire] »

- Rappel de l'action

Cette action consiste à mettre en place une station de mesure sur le tronçon réglementaire de l'Ouvèze.

- Description des réalisations, calendrier de mise en œuvre

L'unité Hydrométrie et Préviation des Crues Grand Delta de la DREAL est responsable des stations de suivi des cours d'eau réglementaire à savoir le cours de l'Ouvèze dans sa partie Vauclusienne. A ce titre elle a communiqué dans son avis sur le projet PAPI soumissionné du 10 août 2015 son projet de réaliser une nouvelle station hydrométrique à la confluence Sorgues / Ouvèze entre 2015 et 2017. Cette action a été effectivement réalisée en 2016. Elle est terminée.

- Etat des demandes financières

Financeurs	Taux action (%)	Date demande	Montant prévisionnel (€)	Arrêté attributif ou N° convention financière	Date attribution	Montant attribué (€)	Montant(s) perçu(s)	
							Acompte (€) (%)	Montant soldé (€)
Etat (BOP 181)	100	2015	36 000	Sans objet	Sans objet	36 000	-	38 000

II.2.2. Actions abandonnées

Deux actions sont abandonnées car elles ne pourront être lancées avant la fin de la durée du PAPI.

Action 1.3 « Créer et faire vivre un observatoire de l'eau sur le bassin de l'Ouvèze sur le volet inondation »

- Rappel de l'action

Cette action vise à centraliser les informations relatives aux inondations et d'en produire de nouvelles.

- Justification de l'abandon

De priorité 2, le choix est fait d'abandonner cette action. Compte tenu du plan de charge du Syndicat, cette action ne pourra pas être engagée avant la fin du PAPI. Sa mise en œuvre n'est pas pour autant totalement abandonnée. Sa réalisation pourra être projetée ultérieurement notamment lorsque le support Internet du Syndicat sera pleinement opérationnel.

- Incidence financière des modifications prévues

Le montant de l'action est de 10 000 € HT (12 000 € TTC).

Action 5.3 « Réduire la vulnérabilité des équipements publics »

- Rappel de l'action

Cette action vise à engager des travaux de réduction de vulnérabilité sur des équipements publics afin d'initier la démarche auprès de particuliers.

- Justification de l'abandon

Devant initialement être portée par de nombreuses collectivités (EPCI, communes), les retours à mi-parcours ont établi que l'action n'avait pas démarré et connaissait une démobilitation des maîtres d'ouvrage. Une animation spécifique semble nécessaire pour promouvoir ce type d'initiative. Compte tenu du plan de charge du Syndicat, cette action ne semble pas pouvoir être engagée avant la fin du PAPI.

- Incidence financière des modifications prévues

Le montant de l'action est de 107 500 € HT (129 000 € TTC).

II.2.3. Actions pas démarrées

Les 8 actions pas démarrées ne connaîtront pas de démarrage d'ici la fin de la convention-cadre du PAPI initial.

II.2.4. Actions en cours

Au niveau des 16 actions en cours dans le cadre de la durée initiale du PAPI, on peut distinguer deux catégories :

- Actions en cours ayant vocation à être poursuivies dans le cadre de l'avenant : l'action est dans le PAPI initial, elle est en cours au niveau opérationnel mais n'a pas fait l'objet d'un dossier de demande de subvention ; elle est en cours avec un dossier de demande de subvention mais partiel et nécessitera des crédits supplémentaires ; elle est en cours et a consommé les crédits et nécessitera des crédits supplémentaires. Ces actions feront donc l'objet de demandes de subvention dans le cadre de l'avenant.
- Actions en cours qui ont déjà fait l'objet d'un dossier de demande de subventions ou qui le feront au plus tard à la fin de la durée de la convention-cadre soit au 31/12/2019

↳ Actions en cours ayant vocation à être poursuivies dans le cadre de l'avenant (11 actions)

Action 0.1 « Animer la démarche PAPI »

- Rappel de l'action

L'objectif est d'assurer les moyens humains nécessaires à la bonne mise en œuvre du programme PAPI.

- Description des réalisations, calendrier de mise en œuvre

Les demandes de subventions sont réalisées annuellement quelque temps avant la date d'anniversaire de la convention-cadre. La 1^{ère} année juillet 2017-juillet 2018 est soldée. Le solde de la 2^{ème} année juillet 2018-juillet 2019 est en cours. La 3^{ème} année juillet 2018-décembre 2019 est en cours d'instruction.

- Etat des demandes financières

Le Syndicat a bénéficié pour la création de ce poste, dans le cadre de la politique de participation à l'aménagement et de la gestion équilibrée des cours d'eau non domaniaux et à la prévention des inondations menée par le département de Vaucluse, d'une aide financière forfaitaire au titre de l'équipement des postes de chargés de mission et de technicien de rivière.

Année	Financeurs	Taux action (%)	Date demande	Montant prévisionnel (€)	Arrêté attributif ou N° convention financière	Date attribution	Montant attribué (€)	Montant(s) perçu(s)	
								Acompte (€) (%)	Montant soldé (€)
2017/18	Département de Vaucluse	25	07/08/2017	15 000	2017-571/3	15/12/2017	15 000	-	15 000
	Etat (BOP 181)	40	07/08/2017	24 000	2017 / 13	24/11/2017	24 000	1 200 (5%)	19 330,90
2018/19	Etat (BOP 181)	40	06/07/2018	24 000	2018 / 10	04/10/2018	24 000	7 200 (30%)	-
2019/20	Etat (BOP 181)	40	03/07/2019	24 000	2019 / 014	30/08/2019	24 000	-	-

Action 1.1 « Etudier et pérenniser la connaissance des PHEC »

- Rappel de l'action

L'objectif est de maintenir et développer la conscience du risque par l'intermédiaire de supports physiques dans les zones à enjeux.

- Description des réalisations, calendrier de mise en œuvre

La demande de subvention sera réalisée courant 2nd semestre 2019. Elle portera sur une partie de l'enveloppe allouée dans le cadre du PAPI.

- Etat des demandes financières

La nature de l'action, aboutissant à une phase travaux avec la pose de repère PHEC, conduit à réaliser les demandes d'aides financières sur les coûts HT (et non TTC comme indiqué dans la fiche action).

Financeurs	Taux action (%)	Date demande	Montant prévisionnel (€)	Arrêté attributif ou N° convention financière	Date attribution	Montant attribué (€)	Montant(s) perçu(s)	
							Acompte (€) (%)	Montant soldé (€)
Etat (FPRNM)	50	-	25 000	-	-	-	-	-
Région Sud-PACA	25	-	12 500	-	-	-	-	-

Département de Vaucluse	3	-	1 500	-	-	-	-	-
-------------------------	---	---	-------	---	---	---	---	---

Action 1.4 « Animer des programmes pédagogiques auprès des scolaires sur l'ensemble des thématiques du Contrat »

- Rappel de l'action

L'objectif est de favoriser la compréhension de la rivière et de sa gestion auprès des différentes cibles de jeunes habitants ou séjournant dans le bassin versant.

- Description des réalisations, calendrier de mise en œuvre

Suite à la délibération du bureau syndical du 31 mai 2019, le Parc naturel Régional des Baronnies Provençales (PNRBP) a défini son cycle d'animation pour les trois prochaines années scolaires jusqu'en juin 2022. Il réalisera une première demande de subvention début 2020 permettant de répondre au besoin de l'année scolaire 2019 / 2020.

- Etat des demandes financières

La demande de subvention du PNRBP début 2020 correspondra au tiers de l'enveloppe financière à sa disposition.

Financeurs	Taux action (%)	Date demande	Montant prévisionnel (€)	Arrêté attributif ou N° convention financière	Date attribution	Montant attribué (€)	Montant(s) perçu(s)	
							Acompte (€) (%)	Montant soldé (€)
Etat (FPRNM)	50	-	2 500	-	-	-	-	-

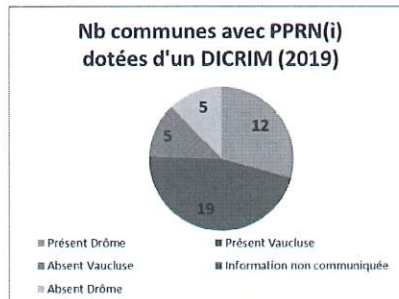
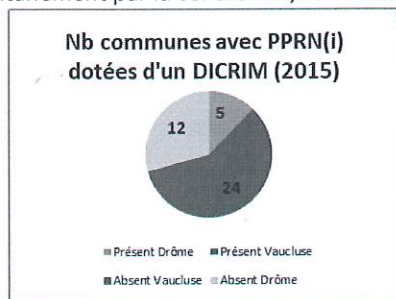
Action 1.6 « Elaborer / réviser les DICRIM à l'échelle du périmètre du PPRI »

- Rappel de l'action

L'objectif est de réaliser ou actualiser les DICRIM sur les 41 communes concernées par le PPRI

- Description des réalisations, calendrier de mise en œuvre

Le SMOP a mis en place un suivi de l'élaboration et l'actualisation des DICRIM. Les informations sont communiquées soit spontanément par la collectivité, soit suite à un démarchage.



Evolution du nombre de DICRIM depuis 2013 (communes avec PPRI)

- Etat des demandes financières

Si l'existence d'une aide financière existe pour les communes du Vaucluse, ces dernières réalisent généralement le document en interne. En Drôme, les services de l'ETAT, à travers le DDT26, apportent, sans contrepartie financière, un soutien conséquent.

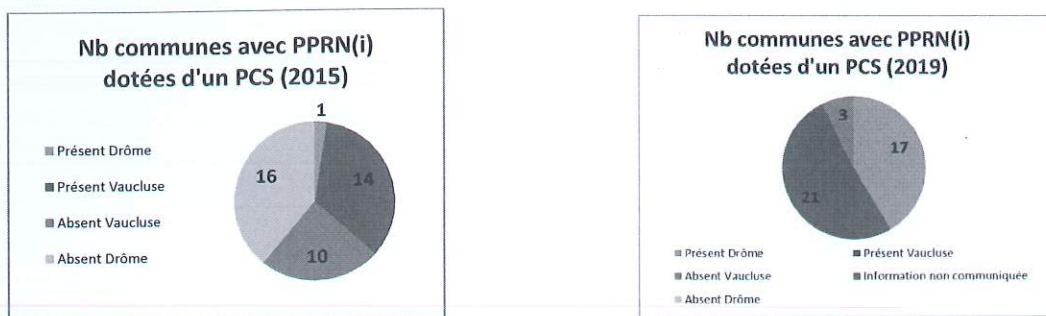
Action 3.1 « Elaborer / réviser les PCS ou PICS à l'échelle du périmètre du PPRI »

- Rappel de l'action

L'objectif est de réaliser ou actualiser les PCS sur les 41 communes concernées par le PPRI

- Description des réalisations, calendrier de mise en œuvre

Le SMOP a mis en place un suivi de l'élaboration et l'actualisation des PCS ou PICS. Les informations sont communiquées soit spontanément par la collectivité, soit suite à un démarchage.



Evolution du nombre de PCS depuis 2013 (communes avec PPRi)

Par ailleurs, la Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange (CCPRO) lors du Conseil communautaire du 31 mai 2018, s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS). Le montant de l'opération est estimé à 40 000 € HT.

▪ Etat des demandes financières

En Drôme et en Vaucluse, les Préfectures ont communiqué des fiches types à compléter par les collectivités. Si l'existence d'une aide financière existe pour les communes du Vaucluse, ces dernières réalisent généralement le document en interne en complétant les documents types. Au niveau du PICS de la CCPRO, une aide financière a été demandée.

Financeurs	Taux action (%)	Date demande	Montant prévisionnel (€)	Arrêté attributif ou N° convention financière	Date attribution	Montant attribué (€)	Montant(s) perçu(s)	
							Acompte (€) (%)	Montant soldé (€)
Région Sud-PACA	30	13/06/2018	12 000	DEB 19-320 N°2018_10003	10/05/2019	12 000	-	-

Action 3.2 « Mise en œuvre d'exercices de secours à l'échelle du périmètre du PPRi »

▪ Rappel de l'action

L'objectif est de vérifier que les documents réalisés sur le bassin versant sont opérationnels pour assurer la gestion de crise.

▪ Description des réalisations, calendrier de mise en œuvre

Dans le cadre de la préparation de l'exercice de sécurité civile de gestion de crise inondation sur le territoire aval du bassin de l'Ouvèze, le SMOP a collaboré à la cellule de la direction de l'animation afin de communiquer toutes les informations nécessaires à la rédaction du script d'évènement.

▪ Etat des demandes financières

Cette action n'est pas financée.

Action 5.5 « Elaborer et mettre en œuvre un schéma de ressuyage »

▪ Rappel de l'action

L'objectif est de réaliser un recensement des ouvrages hydrauliques, mettre en place et optimiser le ressuyage des terres inondées sur la zone avale du bassin versant.

▪ Description des réalisations, calendrier de mise en œuvre

Le SMOP est propriétaire de deux stations de ressuyage (La Gare et les Verdeaux). Il a à sa charge des prestations annuelles liées aux frais de fonctionnement (électricité et eau) et un contrat d'assistance technique. La station de ressuyage de Pont Roman a été transférée à la Communauté de communes Les Sorgues du Comtat depuis le 1^{er} janvier 2017. Elle a à sa charge des frais annuels de fonctionnement (électricité) et un contrat d'assistance technique.

▪ Etat des demandes financières

Les dépenses de fonctionnement ne sont pas subventionnées.

Action 6.2 « Mobiliser des champs d'expansion des crues sur la Seille »

▪ Rappel de l'action

L'objectif est de mettre en œuvre des champs d'expansion de crues sur la Seille pour, à terme, bénéficier d'une protection de période de retour de 10 ans sur la partie aval du bassin versant de la Seille.

▪ Description des réalisations, calendrier de mise en œuvre

Dans le cadre de la sous action 6.2d, des opérations d'achat de parcelles sont réalisées suivant les opportunités de vente notamment par le biais de la convention de concours technique avec la Société d'Aménagement Foncier et Rural (SAFER) PACA qui maintient une veille et informe le Syndicat lorsque ces dernières se situent dans l'emprise géographique des projets des ouvrages. Des achats ont ainsi été réalisés en 2013 et 2019.

▪ Etat des demandes financières

Il existe, lors de la signature de la convention PAPI, deux conventions financières anciennes :

Financeurs	Taux action (%)	Date demande	Montant prévisionnel (€)	Arrêté attributif ou N° convention financière	Date attribution	Montant attribué (€)	Montant(s) perçu(s)	
							Acompte (€) (%)	Montant soldé (€)
Département de Vaucluse	Intitulé opération « Acquisitions pour création des bassins écrêteurs de la Seille sur Courthézon, Jonquières et Bédarrides »							
	20	2014	276 351 (assiette 1 381 758 €)	2014 / 276	23/05/2014	276 351,60	-	-
	Dans le cadre de la convention du PAPI en 2015, l'ensemble de l'enveloppe financière initialement attribuée a été intégré dans la démarche dans l'action 6.2 d (Acquisitions foncières). Subvention valide jusqu'au 23 mai 2017							
	Courrier 21 septembre 2016 : demande de prorogation Prorogation de 2 ans accordé par courrier du 24 octobre 2016. Validité de la subvention : jusqu'au 23 mai 2019.							
	Courrier 05 mars 2019 : demande de prorogation Prorogation de 3 ans accordé par courrier du 1 ^{er} avril 2019. Validité de la subvention : jusqu'au 23 mai 2022 – Plus de recours de prorogation possible.							
Région Sud-PACA	Des demandes initiales ont été réalisées en 2009/2010 par le SIABO. Elles ont été complétées en 2011. Quatre arrêtés attributifs ont été communiqués suite à la Délibération 11-1392 du 21 octobre 2011. Acquisition foncière pour l'aménagement d'un bassin écrêteur de crue de la Seille : - 2010_07369 : Commune de Courthézon – Quartier Balauque – 43 ha 33 a 93 ca environ - 2010_07370 : Commune de Courthézon – Quartier Grand Séguret – 20 ha 62 a 03 ca environ - 2010_07371 : Commune de Courthézon et Jonquières – Quartier de la Pécoulette – 23 ha 41 a 26 ca environ - 2010_07372 : Commune de Bédarrides – Quartier Saint Roman – 58 ha 97 a 73 ca environ							
	30	04/07/2011	414 527,40 (assiette 1 381 758)	2010_07369	06/11/2014	116 110 (assiette 387 036)	-	-
				2010_07370	06/11/2014	60 703 (assiette 202 346)	-	-
				2010_07371	06/11/2014	57 498 (assiette 191 660)	-	-
				2010_07372	06/11/2014	180 214 (assiette 600 716)	-	-
Suite à fusion du SIABO Modification des arrêtés attributifs avec prorogation de 5 ans accordé par courrier du 06 novembre 2014. Validité de la subvention : jusqu'au 17 octobre 2019. Courrier 28 février 2019 : demande de prorogation – 13 mars AR de la Région Echange courant août : confirmation du rejet de la prorogation								

Suite aux échanges directes avec les services de la Région Sud-PACA, la confirmation du rejet de prorogation des subventions a été confirmée oralement. La charge financière sera transférée au SMOP.

Action 6.3 « Réaliser une étude sur le fonctionnement hydromorphologique de l'Ouvèze et mettre en place des actions de gestion : espace de mobilité, stratégie de gestion des diques, transport solide, habitat »

▪ Rappel de l'action

L'objectif est de réaliser une étude précisant le fonctionnement hydromorphologique de l'Ouvèze et définissant des plans de gestion du transport solide et de restauration du cours d'eau favorable à la gestion des crues et au maintien des habitats aquatiques.

▪ Description des réalisations, calendrier de mise en œuvre

La complexité de l'opération impose une stratégie en deux étapes. La première étape sera réalisée dans le temps imparti du PAPI initial. Elle consiste à réaliser un diagnostic sur le cours de l'Ouvèze. Elle est actuellement en cours : l'acte d'engagement avec la société SAS-Hydrétude a été signé le 25 février 2019. Cette société a pour une mission une prestation d'assistance, de conseils et d'expertise auprès du SMOP (AMO). Par ailleurs, un marché pour une prestation topographique LIDAR complètera cette étape (volet TOPO) à l'hiver 2019-2020.

▪ Etat des demandes financières

La demande porte sur une première tranche d'un montant de 100 000 €. La demande de subvention initiale de 100 000 € a été partitionnée en deux aides égales entre l'AMO et le volet TOPO :

Financiers	Taux action (%)	Date demande	Montant prévisionnel (€)	Arrêté attributif ou N° convention financière	Date attribution	Montant attribué (€)	Montant(s) perçu(s)	
							Acompte (€) (%)	Montant soldé (€)
Agence de l'eau	80	25/07/2018	100 000	DAS2018-7369 (AMO)	10/12/2018	40 000	12 000 (30%)	-
				DAS2018-7370 (volet TOPO)	10/12/2018	40 000	-	-

Action 6.4 « Mettre en œuvre un plan de restauration et d'entretien de la végétation rivulaire »

▪ Rappel de l'action

Les objectifs sont pluriels :

- Amélioration/préservation locale des conditions d'écoulement : gestion des bois et des encombrements dans les secteurs à enjeu
- Amélioration et préservation des milieux naturels terrestres et aquatiques, en termes de biodiversité et de paysage
- Valorisation, au droit des secteurs les plus fréquentés (proximité zone urbaine, traversée de villages)

▪ Description des réalisations, calendrier de mise en œuvre

Action historique du Syndicat, cette dernière suit le programme du second plan pluriannuel de restauration et d'entretien de la végétation de l'Ouvèze et ses affluents, autorisée par l'arrêté interpréfectoral N° 201418460009 du 3 juillet 2014 (Durée de validité de la DIG : sept ans). Une demande de financement est réalisée chaque année au mois de juin.

▪ Etat des demandes financières

Le montant général de l'action a été évalué à 200 000 € HT en 2017 et 2018, 215 000 € HT en 2019.

Tranche	Financiers	Taux action (%)	Date demande	Montant prévisionnel (€)	Arrêté attributif ou N° convention financière	Date attribution	Montant attribué (€)	Montant(s) perçu(s)	
								Acompte (€) (%)	Montant soldé (€)
Tranche 3 - 2017	Région Sud-PACA	25	23/06/2017	50 000	DEB 17-972 N°2017_11222	20/10/2017	50 000	-	-
	Région ARA	15	23/06/2017	30 000	1701597301-37041	13/02/2018	30 000	-	17 038,51
	Département du Vaucluse	10	23/06/2017	20 000	2017 - 571/6	15/12/2017	20 000	-	-
	Département de la Drôme	10	23/06/2017	20 000	17RIOUV03D10	16/10/2017	20 000	6 000 (30%)	7 630
	Agence de l'eau	20	23/06/2017	40 000	DAS2017-6544	16/10/2017	40 000	12 000 (30%)	-
Tr	Région Sud-PACA	25	20/06/2018	50 000	DEB 18-752 N°2018_10209	18/10/2018	50 000	-	-

	Région ARA	15	20/06/2018	30 000	1801877501-37041	29/10/2018	30 000	3 000 (10%)	-
	Département du Vaucluse	20	20/06/2018	40 000	2018 - 472/6	23/11/2018	40 000	-	-
	Département de la Drôme	10	20/06/2018	20 000	18RIOUV03D10	15/10/2018	20 000	6 000 (30%)	-
	Agence de l'eau	10	20/06/2018	20 000	DAS2018-6467	15/10/2018	20 000	-	-
Tranche 5 - 2019	Région Sud-PACA	5	17/06/2019	10 750	-	-	-	-	-
	Région ARA	15	17/06/2019	32 250	-	-	-	-	-
	Département du Vaucluse	20	17/06/2019	43 000	-	-	-	-	-
	Département de la Drôme	10	17/06/2019	21 500	-	-	-	-	-
	Agence de l'eau	30	17/06/2019	64 500	-	-	-	-	-

Action 7.1 « Améliorer le fonctionnement global de la Seille et de la Contre-Seille »

▪ Rappel de l'action

L'objectif est d'atteindre la capacité de transit de la Seille sans débordement pour la crue quinquennale en amont de Bédarrides.

▪ Description des réalisations, calendrier de mise en œuvre

Des pièces administratives ont été prérédigées. Cependant, une coordination avec l'action 6.4 est nécessaire sur le site du bassin de pont Roman (site le plus en aval des quatre bassins d'écêtement) du fait de la superposition des deux projets pour mettre au point le projet définitif.

▪ Etat des demandes financières

Il existe, lors de la signature de la convention PAPI, deux conventions financières anciennes. La première, du département de Vaucluse de 24 000€ a expiré le 28 décembre 2017. La seconde, du FPRNM de 48 000 €, expiré le 23 janvier 2020 prochain :

Financeurs	Taux action (%)	Date demande	Montant prévisionnel (€)	Arrêté attributif ou N° convention financière	Date attribution	Montant attribué (€)	Montant(s) perçu(s)	
							Acompte (€) (%)	Montant soldé (€)
Département du Vaucluse	Intitulé opération « Etudes préalables à la création d'une station de pompage des eaux de la Seille / confluence Ouvèze (Bédarrides) »							
	Initial 20	2007 (SIABO)	40 000 (assiette 200 000 €)	2007 - 7720	28/12/2007	40 000	10 735,80 (en 2012 et 2013)	-
	Arrêté de prorogation de 3 ans du 8 février 2011 : validité de la subvention : jusqu'au 28 décembre 2013.							
	A la faveur de la fusion du SIABO et du SMOP, un arrêté de prorogation de 4 ans a été signé le 07 octobre 2014. Validité de la subvention jusqu'au 28 décembre 2017							
	Dans le cadre de la convention du PAPI en 2015, l'enveloppe financière initialement attribuée a été intégrée dans la démarche dans l'action 7.1 b (Etudes de conception : MOE : PRO-DCE). Le taux est conservé mais l'assiette éligible est diminuée à 120 000 €.							
	Cadre PAPI 20	2015 (SMOP)	24 000 (assiette 120 000 €)	2007 - 7720	28/12/2007	24 000	-	-
Considérant l'ancienneté et l'évolution du projet de la subvention initiale, cette dernière n'a pas fait l'objet d'une nouvelle demande de prorogation. Elle sera demandée sur la base du plan de financement de la fiche action du PAPI en cours.								
Etat (FPRNM)	Intitulé opération « Etudes préalables à la création d'une station de pompage des eaux de la Seille à sa confluence avec l'Ouvèze »							
	Initial 40	2011 (SIABO)	80 000 (assiette 200 000 €)	2011 / 04	09/06/2011	80 000	21 471,60 (en 2012 et 2013)	-
	Dans le cadre de la convention du PAPI en 2015, l'enveloppe financière initialement attribuée a été intégrée dans la démarche dans l'action 7.1 b (Etudes de conception : MOE : PRO-DCE). Le taux est conservé mais l'assiette							

éligible est diminuée à 120 000 €. Par ailleurs, un avenant a été acté pour prendre en compte le changement du Maître d'Ouvrage suite à l'absorption du SIABO par le SMOP.							
Actuel 40	- (SMOP)	48 000 (assiette 120 000 €)	2011 / 04	09/06/2011	48 000	-	-
Arrêté de prorogation de 1 an du 26 mai 2015 : validité de la subvention : jusqu'au 23 janvier 2017.							
Arrêté de prorogation de 3 an du 30 septembre 2016 : validité de la subvention : jusqu'au 23 janvier 2020.							

↳ Actions en cours avec dossier de subvention émis avant le 31/12/2019 (5 actions)

Action 1.2 « Sensibiliser aux enjeux du bassin versant et valoriser des avancées du Contrat de rivière sur le volet inondation »

- Rappel de l'action

Cette action vise à valoriser et diffuser les informations relatives aux inondations sur le bassin versant de l'Ouvèze.

- Description des réalisations, calendrier de mise en œuvre

Suite à la publication d'un arrêté interpréfectoral réglementant l'accès et la fréquentation des gorges du Toulourenc en date du 18 mars 2019 afin de prévenir tout risque de noyade, l'Etat a demandé l'activation de l'action pour permettre la mise en place de panneau d'informations sur site pour l'année estivale 2019. Ces panneaux ont été mis en place mi-juillet aux principales entrées des gorges.

- Etat des demandes financières

Au niveau de l'Etat une 1^{ère} tranche d'aide a été sollicité. Pour les autres financeurs l'ensemble de l'enveloppe allouée dans le cadre du PAPI a d'ores et déjà été sollicité.

Financeurs	Taux action (%)	Date demande	Montant prévisionnel (€)	Arrêté attributif ou N° convention financière	Date attribution	Montant attribué (€)	Montant(s) perçu(s)	
							Acompte (€) (%)	Montant soldé (€)
Etat (FPRNM)	20	16/04/2019	2 000	-	-	-	-	-
Région Sud-PACA	10	29/05/2019	2 460	-	-	-	-	-
Région ARA	15	03/06/2018	3 690	-	-	-	-	-
Agence de l'eau	35	03/06/2019	8 610	-	-	-	-	-

Au niveau de l'Etat (FPRNM), la seconde tranche d'aide financière (2 920 €) sera sollicitée dans le cadre de l'avenant.

Action 1.5 « Développer et enraciner une culture du risque inondation »

- Rappel de l'action

Cette action vise à promouvoir et enraciner la culture du risque sur le territoire.

- Description des réalisations, calendrier de mise en œuvre

Une enquête sociologique sur la perception du risque inondation par les populations, a été mise en œuvre par l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse au cours du 1^{er} semestre 2018. En janvier 2019 une réunion technique a été organisée afin de définir la stratégie de communication dans les mois suivants.

- Etat des demandes financières

Financeurs	Taux action (%)	Date demande	Montant prévisionnel (€)	Arrêté attributif ou N° convention financière	Date attribution	Montant attribué (€)	Montant(s) perçu(s)	
							Acompte (€) (%)	Montant soldé (€)
Etat (FPRNM)	49	03/03/2018	15 582	2018 / 017	23/01/2019	15 582	4 674,60 (30%)	-
Région Sud-PACA	27	03/03/2018	8 586	DEB 18-465 N°2018_05969	29/06/2018	8 586	6 010,20 (70%)	-

Région ARA	4	03/03/2018	1 272	1800765101-37041	16/07/2018	1 272	-	-
------------	---	------------	-------	------------------	------------	-------	---	---

Action 2.1b « Mettre en place un dispositif local de surveillance hydrologique et d'alerte « Crue-étiaqe » [Cours d'eau non réglementaire(s)] »

- Rappel de l'action

Cette action consiste à réaliser, développer, mettre en place entretenir et maintenir un dispositif local de surveillance.

- Description des réalisations, calendrier de mise en œuvre

L'opération sera mise en œuvre courant 2020.

- Etat des demandes financières

Financeurs	Taux action (%)	Date demande	Montant prévisionnel (€)	Arrêté attributif ou N° convention financière	Date attribution	Montant attribué (€)	Montant(s) perçu(s)	
							Acompte (€) (%)	Montant soldé (€)
Etat (FPRNM)	50	11/12/2018	75 000	-	-	-	-	-
Région Sud-PACA	10	11/12/2018	15 000	DEB 19-320 N°2019_00804	10/05/2019	15 000	-	-
Département de Vaucluse	10	11/12/2018	15 000	2019-57	22/03/2019	15 000	-	-
Agence de l'eau	10	11/12/2018	15 000	-	-	-	-	-

Action 6.1 « Evaluer l'opportunité d'implanter des pièges à embâcles »

- Rappel de l'action

Cette action consiste à réaliser une étude pour établir l'opportunité d'un tel dispositif sur le bassin versant de l'Ouvèze provençal.

- Description des réalisations, calendrier de mise en œuvre

La demande sur l'ensemble de l'enveloppe allouée dans le cadre du PAPI sera réalisée courant 2nd semestre 2019.

- Etat des demandes financières

Financeurs	Taux action (%)	Date demande	Montant prévisionnel (€)	Arrêté attributif ou N° convention financière	Date attribution	Montant attribué (€)	Montant(s) perçu(s)	
							Acompte (€) (%)	Montant soldé (€)
Etat (FPRNM)	50	-	25 000	-	-	-	-	-
Région Sud-PACA	15	-	7 500	-	-	-	-	-
Département de Vaucluse	15	-	7 500	-	-	-	-	-

Action 7.2 « Diagnostiquer et conforter la Contre-Seille à Bédarrides »

- Rappel de l'action

Cette action consiste à réaliser une étude pour établir l'état de la Contre-Seille, ouvrage de délestage des crues de la Seille en amont de Bédarrides.

- Description des réalisations, calendrier de mise en œuvre

Une expertise visuelle a été réalisée par le bureau d'étude Egis-Eau en novembre 2018. Le marché pour les études complémentaires de géotechniques et de géophysiques a été attribué à la société Vinire-Géotechnique SAS en juillet 2019. Ces investigations sont prévues en septembre 2019.

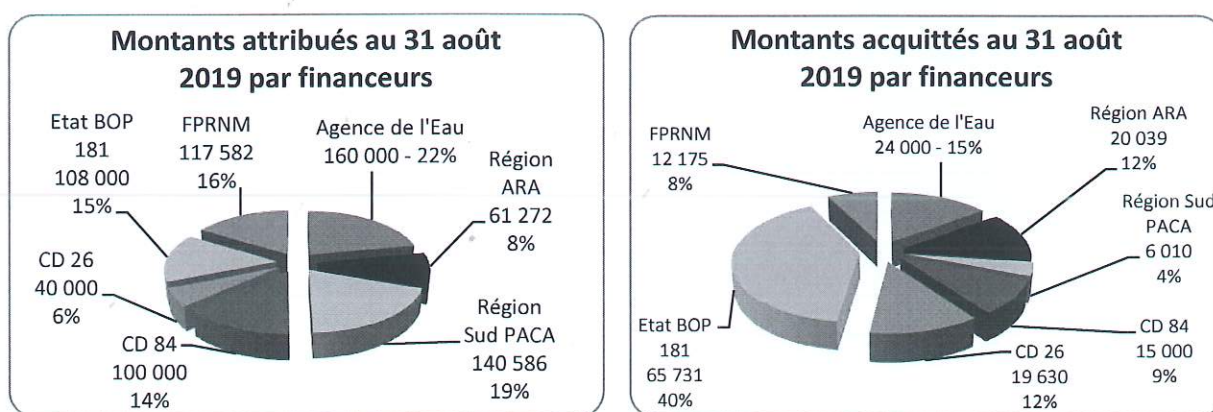
▪ Etat des demandes financières

Financiers	Taux action (%)	Date demande	Montant prévisionnel (€)	Arrêté attributif ou N° convention financière	Date attribution	Montant attribué (€)	Montant(s) perçu(s)	
							Acompte (€) (%)	Montant soldé (€)
Etat (FPRNM)	50	10/07/2018	25 000	2018 / 021	23/01/2019	25 000	7 500 (30%)	-
Région Sud-PACA	10	09/07/2018	5 000	DEB 19-320 N°2018_10633	03/06/2019	5 000	-	-
Département de Vaucluse	20	10/07/2018	10 000	2018-472/2	23/11/2018	10 000	-	-

II.3. Bilan financier

II.3.1. Aides financières par financeur et par axe du PAPI

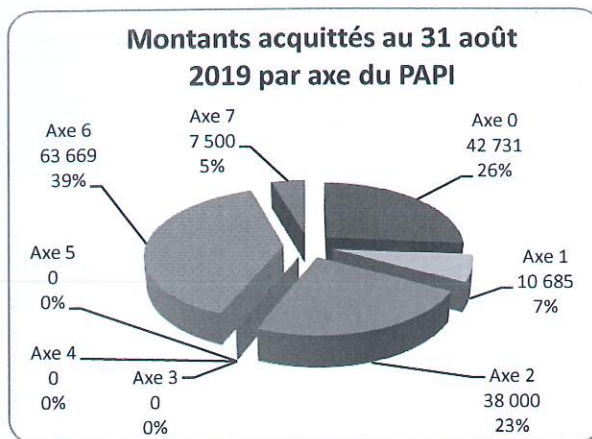
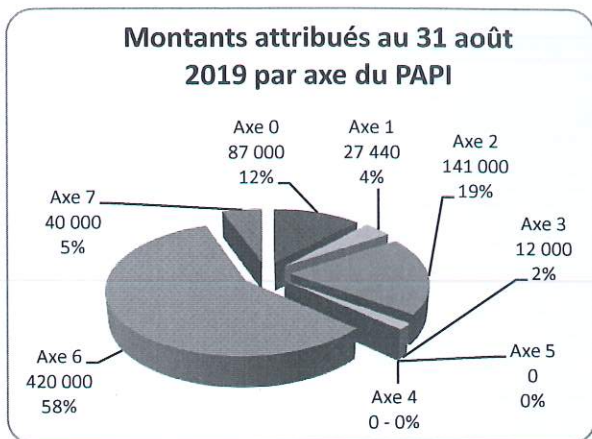
Les montants des aides ayant été actés par une attribution (arrêté attributif, convention financière) s'élève à 727 440 € soit environ 13% du montant global du PAPI initial. Le principal financeur est l'Agence de l'Eau (22%) notamment par le biais des aides accordées dans le cadre de l'action 6.4. Viennent ensuite la région Sud-PACA (19%) et le département de Vaucluse (14%). Les montants gérés par l'Etat représentent 31% des montants engagés, partagés entre le FPRNM (16%) et le BOP 181 (15%).



Montants attribués et acquittés par financeurs depuis le début du PAPI d'intention labellisé

Les aides acquittées par les financeurs s'élèvent à 162 584 €, montants principalement versés par l'Etat avec 48% répartie entre le FPRNM (8%) et le BOP 181 (40%). Viennent ensuite l'Agence de l'eau (15%) puis la Région ARA et le Département de la Drôme à 12% chacun et le Département de Vaucluse à 9%.

La synthèse par axe souligne que les enveloppes attribuées sont à 58% orientées vers l'axe 6 principalement par le programme pluriannuel du plan de restauration et d'entretien de la végétation rivulaire (Action 6.4). Au niveau des montants acquittés la répartition est plus homogène. L'axe 6 représente près de 40%. Viennent ensuite l'axe 0 (26%) puis l'axe 2 (23%). Enfin les axes 4 et 5 et, dans une moindre mesure, l'axe 3 sont moins engagés.



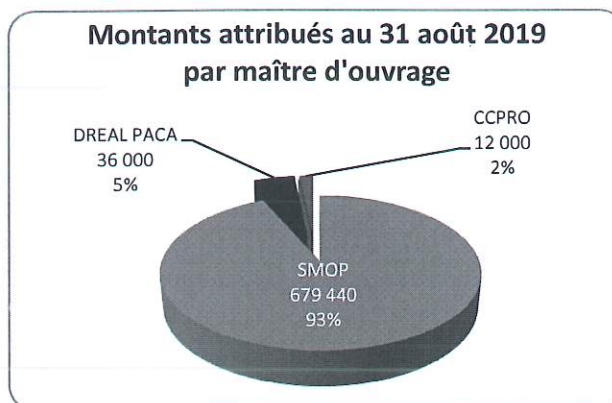
Montants attribués et acquittés par axe depuis le début du PAPI d'intention labellisé

II.3.2. Montants engagés par les maîtres d'ouvrage

Les montants attribués par les financeurs (727 440 €) se répartissent entre trois maîtres d'ouvrage :

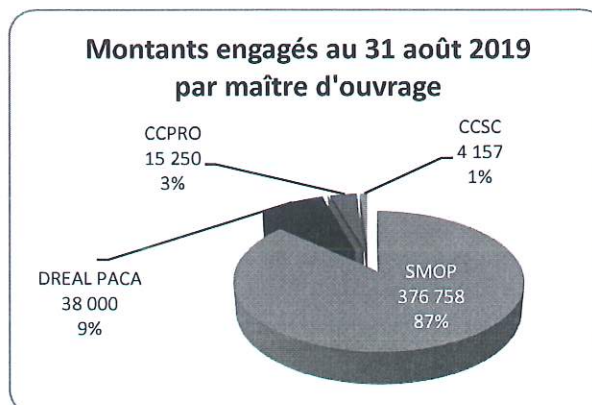
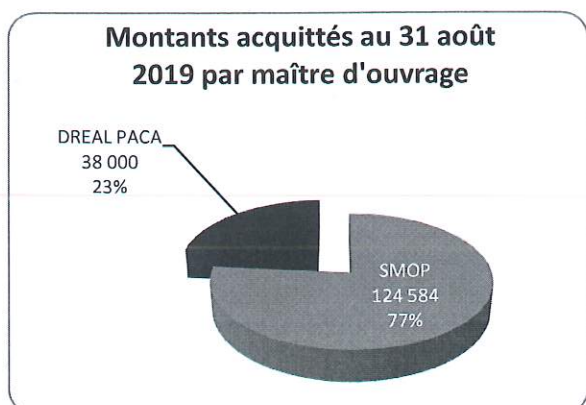
- La DREAL PACA par l'intermédiaire de l'action 2.1a.
- La Communauté de communes du Pays réuni d'Orange (CCPRO) par l'intermédiaire de l'action 3.1.
- Le SMOP (avec 9 actions).

Le SMOP, avec 93% des montants engagés est le principal acteur du PAPI.



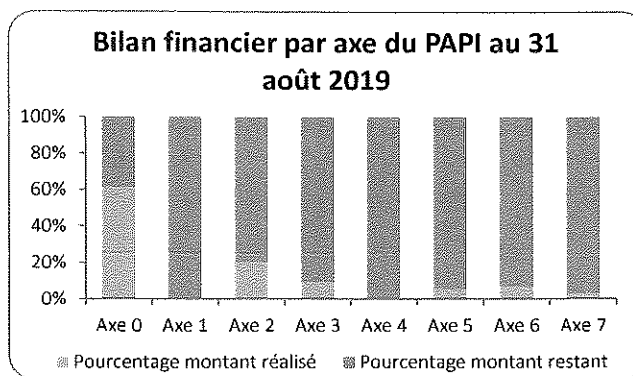
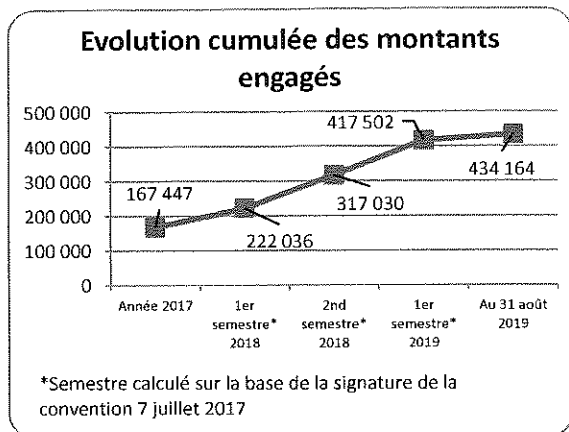
Montants attribués par maître d'ouvrage

Les aides acquittées par les financeurs se répartissent entre la DREAL PACA (23%) et le SMOP (77%). Au niveau de l'ensemble des maîtres d'ouvrage 434 164 € ont été engagés dont 87 % par le SMOP. La communauté de commune Les Sorgues du Comtat (CCSC) a engagé 4 157 € dans le cadre du fonctionnement et de l'entretien de la station de ressuage de pont Roman qui participe à gestion des inondations sur Bédarrides (action 5.5), la communauté de communes du Pays Réuni d'Orange a engagé 15 250 € sur l'action 3.1 et la DREAL PACA 38 000€ sur l'action 2.1a.



Montants acquittés et engagés par maître d'ouvrage depuis le début du PAPI d'intention labellisé

Dans le temps, la mise en œuvre du PAPI est constante. En revanche la majorité des axes du PAPI n'ont pas progressé.



Répartition dans le temps et par axe des montants engagés

II.3.3. Bilan financier des actions abandonnées

L'économie engendrée par l'abandon de ces deux actions se distribue de la manière suivante :

Financeurs	Économie (€)
Etat (FPRNM)	56 150
Région Sud PACA	30 990
Département de Vaucluse	2 400
Agence de l'eau	1 560
Autofinancement	
<i>Dont SMOP</i>	2 400
<i>Dont EPCI, communes</i>	26 000

Somme économisée par l'abandon des deux actions PAPI par financeurs

L'enveloppe financière de ces actions peut ainsi être allouée vers d'autres actions qui nécessitent des fonds supplémentaires. Les justifications, le cas échéant, sont présentées ci-après.

III. Les justifications du retard : Contexte institutionnel « mouvant » et facteurs externes

III.1. Historique : les principales étapes (2012-2019)

Le 1^{er} SDCI :

Jusqu'au 31 décembre 2013 et l'entrée en vigueur du 1^{er} SDCI, 3 syndicats de rivière existaient :

- le syndicat historique SIABO uniquement en Vaucluse et créé en 1973,
 - le 1^{er} syndicat SMOP, créé en 2000 et regroupant notamment le SIABO et le syndicat SDRT,
 - un petit syndicat de communes en Drôme, le SDRT, constitué de 4 communes riveraines du Toulourenc, créé en 1953.
- Le paysage institutionnel a ainsi été une 1^{ère} fois simplifié avec ce 1^{er} SDCI qui a permis la création au 1^{er} janvier 2014 du second SMOP par fusion du SIABO et du SMOP existants.

Au 1^{er} janvier 2014, le SMOP était constitué de 13 membres. Un syndicat de communes sur la partie Drômoise du bassin versant du Toulourenc, trois communautés de communes dont deux en Drôme et neuf communes.

Au 1^{er} janvier 2016, le syndicat de communes drômois a été dissous par la représentation-substitution de ses 4 communes par la Communauté de Communes des Hautes Baronnies (CCHB) qui a repris la compétence.

A cette occasion, la communauté s'est également substituée à deux de ses communes membres du SMOP (Montauban-sur-l'Ouvèze et Mévouillon). A cette date le Syndicat était donc constitué de 11 membres.

Le 2^{ème} SDCI :

La vague du 2^{ème} SDCI suite à la loi dite NOTRE a, à nouveau entraîné des évolutions au 1^{er} janvier 2017.

En Drôme, la CCHB a fusionné avec la Communauté de Communes du Pays de Buis-les-Baronnies (CCPBB) et deux autres communautés pour créer la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP) qui est devenue membre du SMOP à leur place.

En Vaucluse, la Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze (CCPRO) s'est engagée dans une procédure de scission. Cette dernière aboutit au départ des communes de Sorgues et Bédarrides vers une autre communauté, la Communauté de communes Les Sorgues du Comtat. Avec ce départ, la CCPRO vit son périmètre réduit et devint alors la Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange.

Or la réduction de périmètre de la CCPRO a entraîné, de facto, la réduction de périmètre du SMOP, la communauté Les Sorgues du Comtat n'étant alors pas membre du SMOP.

Une nouvelle procédure de modification statutaire, la 3^{ème} en 3 ans, a donc été engagée afin de reconstituer un syndicat à l'échelle du bassin versant.

Afin d'assurer la continuité des missions du SMOP sur le territoire des communes de Sorgues et Bédarrides, le temps de la révision des statuts et de l'intégration de la CCSC, une convention provisoire a été signée.

Ainsi à cette date le SMOP était donc constitué de 10 membres.

La GEMAPI :

Au 1^{er} janvier 2018, avec l'application de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite Loi MAPTAM) et le mécanisme automatique de représentation-substitution, ce sont désormais les intercommunalités qui sont toutes membres du SMOP par substitution des communes membres. Ce mécanisme s'applique ainsi à Violès alors représentée par la Communauté de Communes Aygues-Ouvèze en Provence (CCPRO), à Aurel alors représentée par la Communauté de Communes Ventoux-sud (CCVS), et à Sarrians, Vacqueyras, Gigondas, Malaucène et Beaumont-du-Ventoux alors représentées par la Communauté d'Agglomération Ventoux-Comtat Venaissin (COVE). Ainsi, depuis cette date le SMOP est constitué de 7 membres.

Cette simplification de la composition du Syndicat n'a pas été la seule évolution engendrée par la mise en œuvre de la compétence GEMAPI. Un lourd processus de modification statutaire, portant notamment sur la gouvernance et la contribution des membres ainsi que sur les missions s'est engagé de 2017 à 2019. Ce processus n'a été finalisé que le 24 juillet dernier par la publication de l'arrêté interpréfectoral Drôme Vaucluse portant modification statutaire.

Il est important de souligner que ces évolutions externes se traduisent en long processus interne de modification qui perturbent fortement l'organisation et le fonctionnement opérationnels du Syndicat ainsi que les prises de décisions. Dans des périodes de constants changements, il devient en effet très incertain de se projeter. Plus concrètement, de tels changements impliquent des temps de concertation politique de plusieurs mois, des ré-installations des instances de gouvernance du syndicat et de ses membres concernés. C'est l'effet cascade. Le temps de décision politique pour faire avancer les opérations devient donc suspendu au temps de modification institutionnelle.

Les cartes ci-après et la frise en figure 16 illustrent tous ces changements et les superposent au calendrier du PAPI.

III.2. Cas particulier : l'impact sur le sous bassin versant de la Seille

Lors de la rédaction du dossier de candidature du PAPI en 2014, l'ensemble du bassin versant de la Seille situé sur les trois communes de Jonquières, Courthézon et Bédarrides couvrait alors le seul territoire de la CCPRO (Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze).

Le projet de ralentissement dynamique des crues de la Seille comportant quatre bassins écrêteurs (action 6.2) dont 1 sur Jonquières, 2 sur Courthézon et 1 sur Bédarrides trouvait une unanimité politique au sein des élus locaux de ces communes réunies dans une seule communauté.

Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) du Vaucluse de 2016 a rattaché la ville d'Orange à la CCPRO (Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze).

Après une année de fonctionnement, la divergence des points de vue des élus a entraîné la scission de cette communauté par le départ de Sorgues et Bédarrides vers la communauté voisine, Les Sorgues du Comtat.

Par répercussion de cette décision politique, le bassin versant de la Seille est désormais administrativement partagé entre deux intercommunalités qui ne tirent plus les mêmes bénéfices de ce projet. En effet, les gains hydrauliques et en termes de protection des populations sont en grande partie concentrés sur la commune aval de Bédarrides qui est membre de la communauté Les Sorgues du Comtat.

De plus, tout au long de cette chronique, de nombreux questionnements soulevés par la compétence GeMAPI ont aussi alimenté le ralentissement d'un tel projet.

La question d'une nouvelle répartition des charges financières entre les deux intercommunalités représente désormais une condition indispensable à la bonne mise en œuvre du projet.

La très récente stabilisation des statuts du SMOP (juillet 2019) votés à l'unanimité par ces membres, en légitimant ces prérogatives Gémapiennes est donc une occasion forte pour relancer politiquement ce sujet et notamment la définition d'une nouvelle clé de répartition financière entre ces deux intercommunalités. Il va de soi que le prolongement des aides financières octroyés par le PAPI d'intention par acceptation du projet d'avenant ici présenté est un atout majeur dans ces discussions.

III.3. Impacts de la GEMAPI sur l'avancement du PAPI

L'arrêté interpréfectoral des Préfets de la Drôme et de Vaucluse du 24 juillet dernier sur la modification des statuts du Syndicat vient clôturer une longue période de travail et de dialogue portant sur la nouvelle organisation à mettre en place pour exercer la compétence GEMAPI.

Tout a commencé en 2014 avec la programmation d'une action au contrat de rivière qui avait défini un cadre de travail pour préparer la prise de compétence GEMAPI. La constitution d'un groupement de commande avec les syndicats voisins du Lez, de la Meyne, de l'Aygues, du Sud Ouest Mont Ventoux et des Sorgues a suivi pour élaborer ensemble un SOCLE homogène avec les communautés concernées qui sont pour la plupart membres de plusieurs syndicats. Ce SOCLE ou Schéma d'Organisation et de mutualisation des Compétences Locales de l'Eau, validé en mai 2017, a été le fil d'ariane de la révision statutaire du Syndicat qui a suivi.

C'est par un travail soutenu et constructif entre tous les membres du Syndicat, élus comme techniciens, que ces nouveaux statuts ont abouti et constituent ainsi un nouveau cadre à la gestion intégrée des milieux aquatiques et des inondations. Ce cadre est désormais stabilisé et durable.

Ces nouveaux statuts sont aussi un cadre renforcé et clarifié de relations entre les membres du Syndicat qui les ont adoptés à l'unanimité et qui ont tous confirmé leur volonté de continuer ensemble l'exercice de cette compétence par transfert.

Ces statuts établissent une nouvelle gouvernance et une nouvelle répartition des charges financières entre membres pour tenir compte au mieux des nouvelles missions de gestion des systèmes d'endiguement et de leurs surcoûts très élevés ainsi que des spécificités et capacités de chaque membre. Ils posent donc les bases d'une nouvelle mutualisation. Ces statuts confirment l'exercice des deux missions complémentaires (alinéas 11 et 12 de l'article L211-7 du code de l'environnement) de concertation et d'animation, de mise en place et d'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Cette séquence de travail s'est superposée en partie à la réalisation du PAPI comme l'illustre les figures 15 et 16. L'arrivée de la GEMAPI a suscité de nombreux questionnements de la part des élus locaux, la plupart élus communautaires. Ces questionnements peuvent se regrouper ainsi :

- quelles sont les nouvelles responsabilités et obligations ?
- comment l'organisation se fait-elle entre les communautés ? Poursuit-on regroupés au sein du syndicat pour tout ou partie de la compétence ?
- quels sont les surcoûts de la gestion des digues et comment fait-on pour les financer ? Est-ce que l'on instaure la taxe GEMAPI et à quelle hauteur ? Pourra-t-on tout faire (PAPI + digues + contrat de rivière) ?
- quelles sont les nouvelles priorités par rapport à ce qui est déjà au PAPI ?

Ce sont autant de questionnements qui ont révélé de nouveaux rapports de force entre les communautés et de nouveaux positionnements.

Il était donc indispensable car déterminant pour maintenir une structure unique de gestion de prendre le temps d'une concertation soutenue entre les représentants des communautés pour bâtir un nouveau fonctionnement et une nouvelle gouvernance.

Cette période n'a donc pas été propice à faire avancer au plan opérationnel les actions du PAPI, le contexte n'étant alors pas favorable à des prises de décisions engageant les moyens du syndicat et donc de ses membres à plus ou moins long terme.

III.4. Un contexte de réalisation du PAPI contraint

III.4.1. Une contrainte en termes de moyens financiers

Les objectifs nationaux de réduction de la dépense publique de fonctionnement (baisse DGF, contractualisation Etat-collectivités, baisse des effectifs titulaires ...), souvent déclinés plus localement dans les différents niveaux de

collectivités se révèlent avoir des effets sur les capacités et marges de manœuvre financières à court et moyen terme pour le Syndicat.

Les capacités financières des membres conditionnent complètement la capacité à réaliser les actions du PAPI pour le Syndicat, maître d'ouvrage.

En effet, le SMOP est entièrement dépendant :

- d'une part, d'un financement de ses membres qui s'acquittent d'une cotisation obligatoire et qui permet d'assurer l'auto-financement voire de constituer des provisions. A noter que cette cotisation est une dépense de fonctionnement.
- d'autre part, de financements extérieurs en subventions des divers partenaires.

Les finances du Syndicat sont donc très liées aux finances de ses membres qui présentent des capacités très diverses, entre ceux qui bénéficient d'une certaine capacité et ceux qui connaissent des difficultés et qui sont dans une démarche de forte maîtrise de leurs dépenses. Devant de telles disparités, avoir une visibilité financière reste compliqué.

Néanmoins, sur les sept communautés composant le syndicat, cinq ont instauré la taxe GEMAPI ce qui redonne des capacités financières et peut garantir une certaine visibilité financière à long terme avec des moyens financiers supplémentaires à mobiliser.

III.4.2. Une contrainte en termes de moyens humains

Il convient enfin d'évoquer le volet des moyens humains autour de l'équipe animation et plus largement de l'équipe du Syndicat.

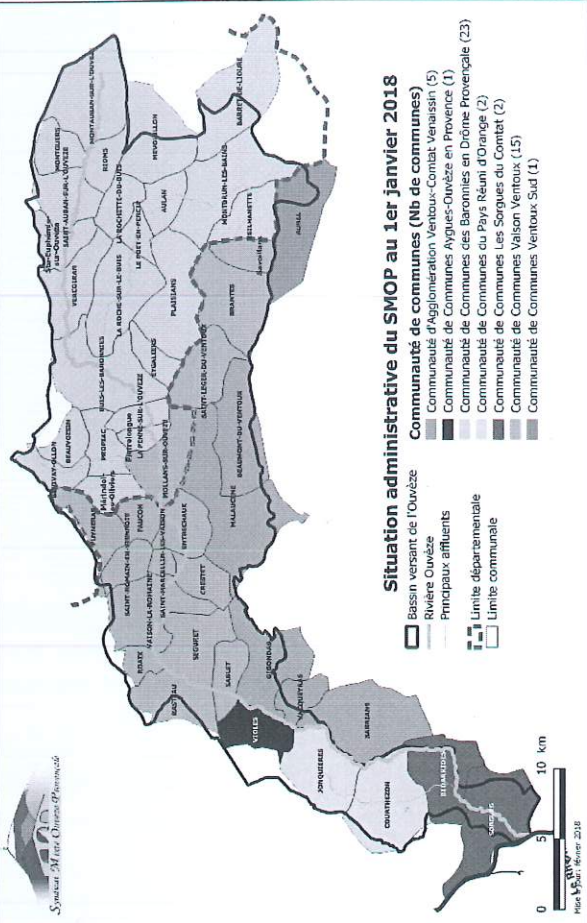
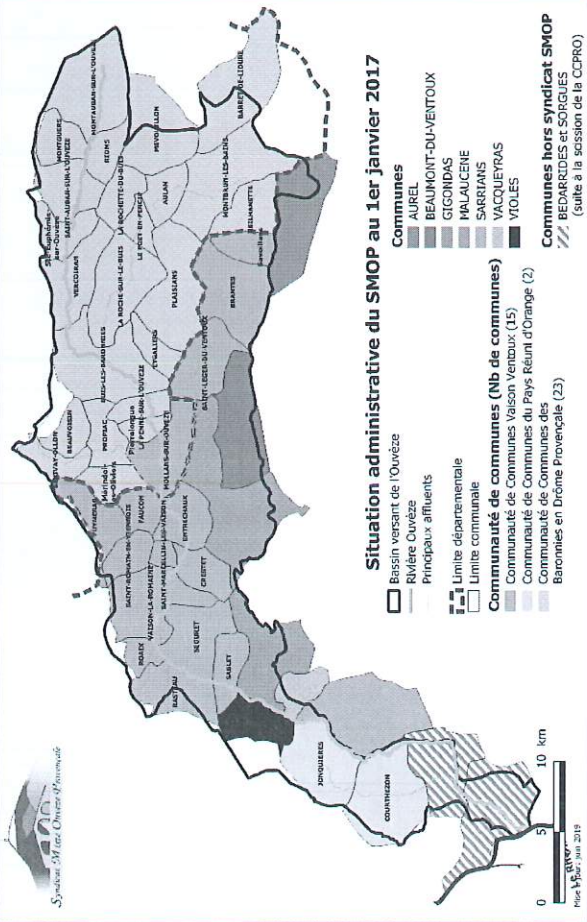
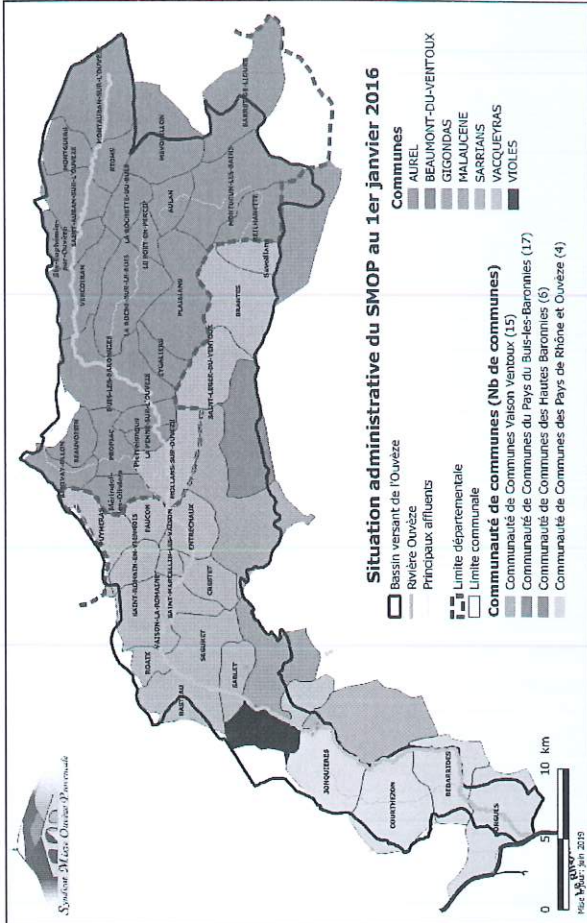
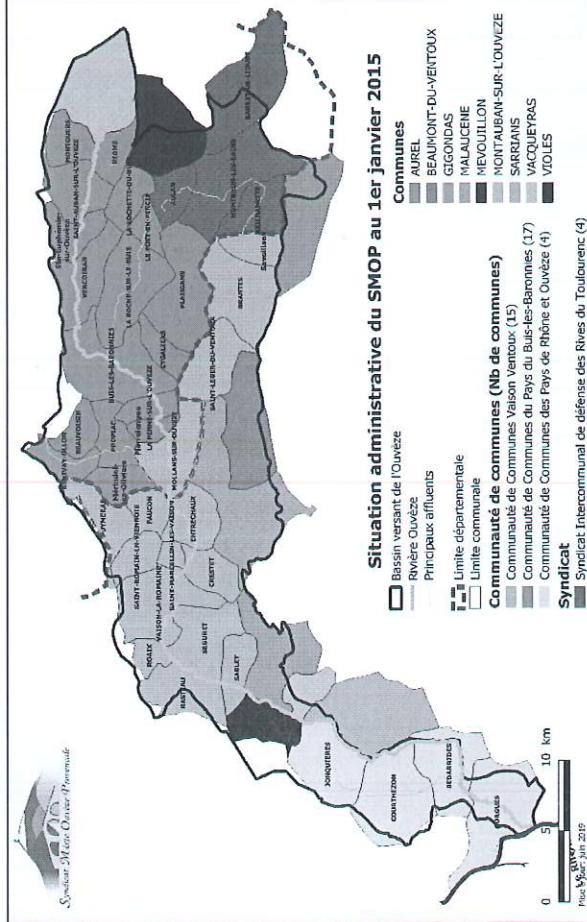
L'équipe historique du syndicat est plutôt de taille réduite, composée de cinq agents. Elle est en sous-effectif pour répondre de manière ambitieuse aux enjeux du bassin dans le domaine de la gestion des inondations et plus globalement des milieux aquatiques.

Comme évoqué précédemment au point I. 6. sur la structure porteuse du PAPI, l'animation et le portage du PAPI ainsi que la maîtrise d'ouvrage des actions SMOP, reposent sur le binôme Directeur et animateur PAPI. Leur plan de charge s'en trouve particulièrement tendu.

L'organisation actuelle de l'équipe est donc telle que de nombreux dossiers techniques reposent directement sur le directeur qui en assurent le pilotage, la mise en œuvre ou indirectement par sa supervision et son accompagnement de l'animateur PAPI. Depuis 2017, tout le travail administratif, juridique et de négociation avec les élus a été également piloté par le directeur et n'a pu se faire qu'au détriment de l'avancement des dossiers techniques.

Si le poste de directeur est resté occupé par la même personne durant la période de rédaction du dossier de candidature et jusqu'à ce jour, en revanche celui de l'animateur a évolué.

L'agent historiquement en poste consacré aux problématiques d'inondation sur le bassin de l'Ouvèze et, à ce titre, animateur de la concertation et interlocuteur du bureau d'étude en charge de la rédaction du dossier de candidature n'a pas poursuivi sa mission fin 2016 et a fait le choix d'une mobilité.



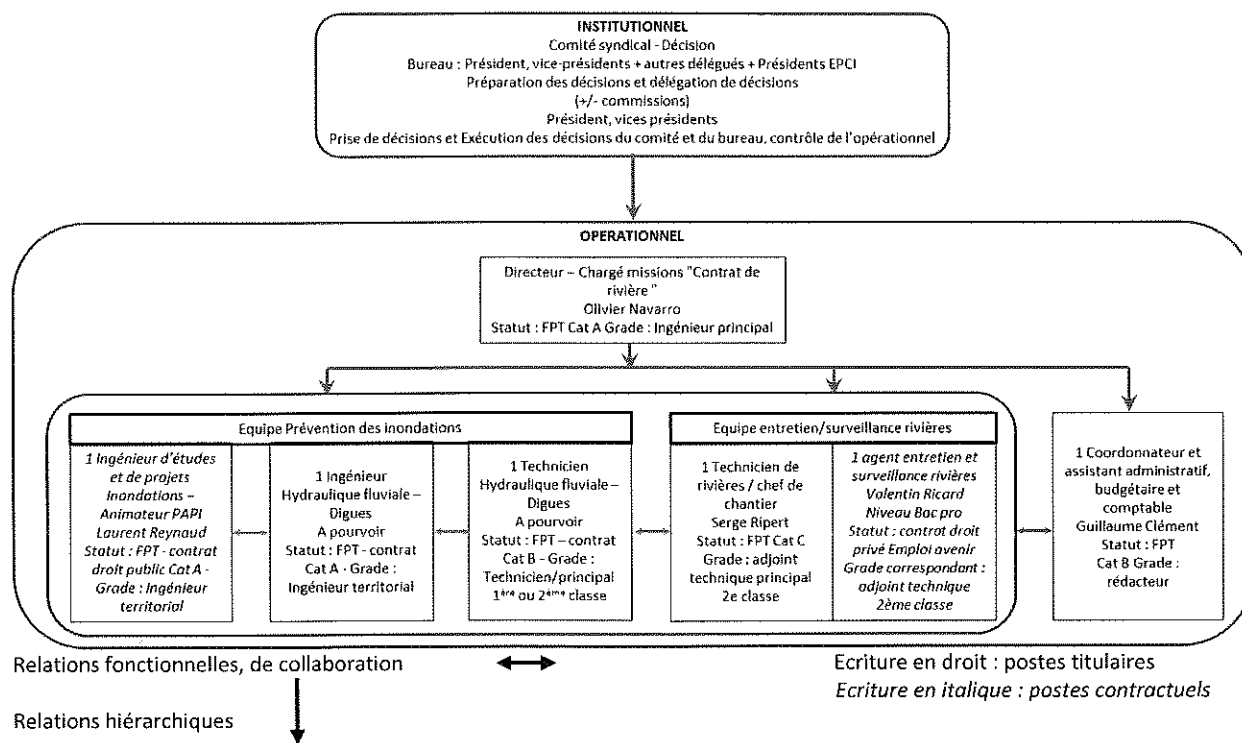
Evolution administrative du SMOP entre 2015 et 2018

En conséquence, un ingénieur a été recruté en juillet 2017, quelques jours après le début officiel de la Convention cadre. Suite à la prise de poste, un temps d'adaptation a été nécessaire pour connaître le programme, le bassin, les partenaires et plus largement les acteurs du bassin.

Cette phase d'appropriation de plusieurs mois est cruciale pour répondre au mieux aux enjeux d'une animation dynamique mais à l'inverse, l'avancement technique des actions a été pénalisé durant cette période.

Le travail réalisé dans le cadre du SOCLE et de la révision statutaire 'GEMAPI' a permis de livrer plusieurs simulations financières et de moyens humains. Elles ont permis de faire prendre conscience aux élus de la nécessité de renforcer les moyens humains du syndicat. D'ici peu, l'équipe sera donc renforcée par deux nouveaux postes : un-e ingénieur-e « hydraulique fluviale, gestion des digues, systèmes d'endiguement et aménagements hydrauliques », un-e technicien-ne dans le même domaine.

L'organigramme cible au 1^{er} janvier 2020 est présenté ci-après.



Organigramme cible du SMOP au 1^{er} janvier 2020

Ces deux nouveaux postes sont ciblés sur la thématique de gestion des inondations. L'organisation et la répartition des missions de chacun seront donc revus. Les nouveaux postes, en complément de leurs missions liées à la gestion des digues en systèmes d'endiguement, interviendront également les actions des axes 6 et 7 du PAPI.

L'arrivée de ces postes va donc permettre de donner un nouveau coup de souffle au PAPI dans le cadre de l'avenant.

III.4.3. Un démarrage décalé

Suite à la CMI de février 2016 requalifiant le PAPI complet en PAPI d'intention, le dossier de PAPI d'intention a ainsi du être élaboré en reprenant toutes les fiches actions, les plans de financements, les calendriers, les estimatifs.

Le dossier a été envoyé avec la convention-cadre dès le mois d'octobre 2016 en ayant pour objectif une effectivité de la convention-cadre en janvier 2017, la signature du Préfet de bassin marquant l'entrée en vigueur de la convention-cadre et l'accès aux financements.

Or, la signature du Préfet de bassin n'est intervenue qu'en juillet 2017. Le circuit de signature a donc fait perdre un semestre qu'il est souhaitable de compenser dans l'avenant.

III.5. Conclusion

Ainsi, ce contexte institutionnel et politique très « mouvant » et majoritairement lié à des facteurs externes au syndicat et au PAPI, a régulièrement impacté la gouvernance et le fonctionnement du SMOP et de ses instances depuis 2017. Par répercussion, le bon déroulement du PAPI s'en est trouvé affecté et pénalisé.

Désormais, tous les impacts dus à la réorganisation territoriale traduite dans les SDCI, à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI prendront fin très prochainement avec l'installation des nouvelles instances politiques du syndicat en octobre dans le cadre des nouveaux statuts GEMAPI.
Le travail de ré-organisation opérationnelle est également en bonne voie et sera très prochainement clôturé par le renforcement de l'équipe par un nouveau poste de technicien hydraulique fluviale.

IV. **Modifications apportées et justifications**

IV.1. **Demande d'avenant au délai et réorganisation des financements**

La demande de prolongation du délai du PAPI de l'Ouvèze provençale repose sur la volonté de :

- Terminer les actions programmées, en particulier les travaux de protection du sous bassin versant de la Seille,
- Répondre aux évolutions réglementaires affectant les actions prévues notamment sur les systèmes d'endiguement potentiels,
- Poursuivre les opérations de restauration et d'entretien de la végétation rivulaire, action fédératrice du bassin auprès des élus locaux,
- Pérenniser la culture du risque développée au fur et à mesure de la réalisation du PAPI.

Le projet d'avenant porte sur 20 actions pour lesquelles des dossiers de demande de subvention seront émis pendant la durée de l'avenant. La durée de cet avenant (ou durée de prolongation souhaitée) est proposée à trois ans. Elle doit compenser le 1^{er} semestre 2017 perdu par la durée du circuit de signatures de la convention-cadre et permettre de disposer du temps nécessaire à la préparation technique, juridique, administrative et financière des 20 actions proposées à l'avenant.

De plus, 80% des actions de l'avenant, soit 16 actions, doivent être mises en œuvre par le Syndicat. Ce pourcentage est notamment lié à la mise en œuvre de la compétence GeMAPI qui a réduit le nombre de maîtres d'ouvrage. Il ne semble pas raisonnable de réaliser l'ensemble de ce programme dans un délai plus court.

Par ailleurs, cette demande est l'occasion de modifier à la marge certaines actions notamment en réponse aux incidences du transfert de compétence GEMAPI évoqué précédemment ou à la prise en compte des évolutions territoriales.

Cependant, les modifications ne sont ni de nature, ni d'ampleur à modifier le fond du PAPI d'intention labellisé. Cet avenant est essentiellement lié à une demande de prolongation de la durée pour bénéficier des fonds et ne modifie pas l'économie générale du PAPI, hormis pour les crédits du BOP 181 qui sont sollicités en supplément.

Comme abordé au point III., malgré un contexte institutionnel mouvant qui a pénalisé le bon avancement du PAPI pendant ces deux 1^{ères} années, les conditions de réussite sont maintenant rassemblées, le contexte est maintenant stabilisé, plus aucun changement majeur ne devrait intervenir.

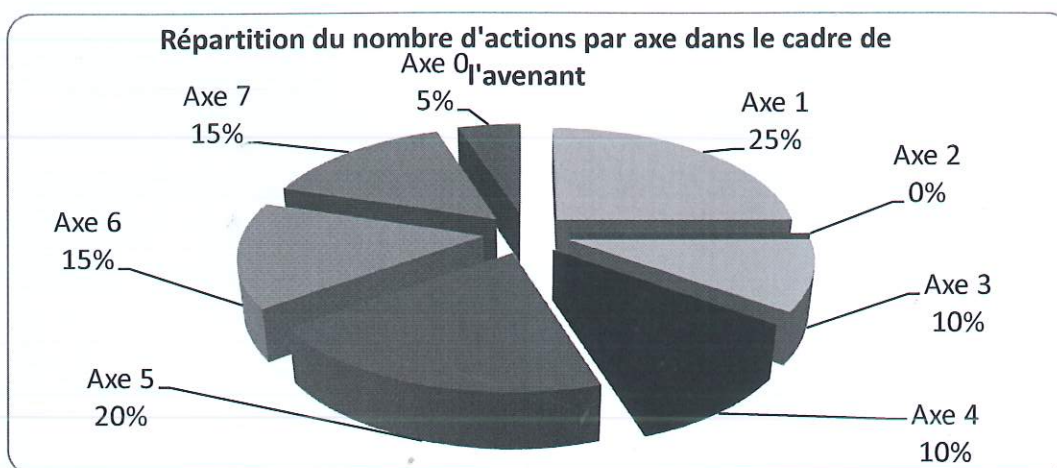
Cette demande d'avenant a fait l'objet d'une délibération du SMOP en conseil syndical du 18 juillet 2019 rappelant l'ambition du syndicat. Cette délibération a été précédée de plusieurs avec les services instructeurs en DDT et DREAL et notamment d'un groupe de travail le 2 avril 2019. Ces allers et retours ont permis de travailler et de valider le projet. Parallèlement, l'ensemble des financeurs du programme a également été partie prenante car associé à la préparation de l'avenant au contrat de rivière qui intègre le PAPI.

IV.2. **Contenu général du programme d'actions de l'avenant et comparaison au programme d'actions initial**

Dans le projet d'avenant, le programme d'actions comprend désormais 20 actions réparties comme suit entre les 7 axes pour un montant de 4 052 233 € HT.

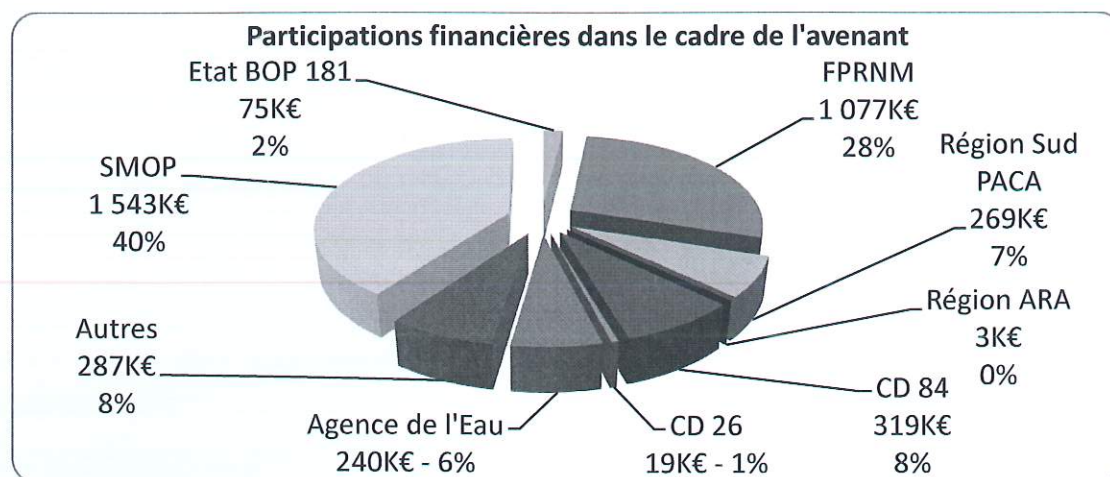
Axe d'intervention PAPI	Nombre d'action du PAPI initial	Montants PAPI initial € HT	Nombre d'action du PAPI 'avenant'	Montants PAPI 'avenant' € HT
Axe 1	7	379 000	5	268 666
Axe 2	2	180 000	0	0
Axe 3	2	135 000	2	102 500
Axe 4	2	262 800	2	263 800
Axe 5	5	398 500	4	264 000
Axe 6	4	3 310 700	3	2 536 767
Axe 7	4	479 000	3	429 000
Axe 0	1	180 000	1	187 500
TOTAL	27	5 325 000	20	4 052 233

Tableau de répartition du nombre d'actions par axe du PAPI labellisé avec avenant



Répartition du nombre d'actions de l'avenant par axe d'intervention PAPI

Cette figure met en évidence que la répartition du nombre d'actions entre les différents axes d'intervention PAPI reste très proche du PAPI initial. Le traitement des différentes thématiques proposées par ces axes reste équilibré suite à l'avenant. L'axe 2 n'est plus présent car ses actions ont été terminées ou en cours d'achèvement opérationnel.



Participations financières dans le cadre de l'avenant

Cette illustration montre que la répartition des participations financières est proche du PAPI initial. L'ensemble des contributions ont diminué pour les financeurs. La participation du SMOP, en revanche progresse et atteint 40%. Il reste le principal contributeur. En valeur, l'enveloppe prévisionnelle est inférieure comme l'illustre les tableaux suivants :

Plan de financement du programme d'actions initial

Numéro d'axe d'intervention PAPI	Nombre d'action	Etat BOP181	Etat FPRM	Région PACA	Région A R-A	Département 84	Département 26	Agence de l'Eau	Autres maîtres d'ouvrage	Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale
Axe 1	7	0 €	172 902 €	92 346 €	4 962 €	25 200 €	0 €	10 170 €	98 340 €	50 880 €
Axe 2	2	36 000 €	75 000 €	15 000 €	0 €	15 000 €	0 €	15 000 €	0 €	30 000 €
Axe 3	2	0 €	0 €	28 800 €	0 €	0 €	0 €	0 €	133 200 €	0 €
Axe 4	2	0 €	11 424 €	2 856 €	2 856 €	40 856 €	0 €	122 356 €	81 500 €	5 712 €
Axe 5	5	0 €	172 750 €	79 150 €	0 €	18 800 €	0 €	0 €	58 400 €	113 600 €
Axe 6	4	0 €	726 540 €	100 000 €	86 385 €	257 590 €	57 590 €	285 580 €	0 €	962 140 €
Axe 7	4	0 €	103 000 €	50 350 €	0 €	52 800 €	0 €	45 000 €	54 050 €	101 800 €
Axe 0	1	72 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	108 000 €
Total	27	108 000 €	1 261 616 €	368 502 €	94 203 €	410 246 €	57 590 €	478 106 €	425 490 €	1 372 132 €

Montants du programme d'actions initial :

Numéro d'axe d'intervention PAPI	Nombre d'action	MONTANT GLOBAL DU PROGRAMME D'ACTION	MONTANT TOTAL HT DU PROGRAMME D'ACTION	MONTANT TOTAL TTC DU PROGRAMME D'ACTION
Axe 1	7	454 800 €	379 000 €	454 800 €
Axe 2	2	186 000 €	180 000 €	216 000 €
Axe 3	2	162 000 €	135 000 €	162 000 €
Axe 4	2	267 560 €	262 800 €	315 360 €
Axe 5	5	442 700 €	398 500 €	478 200 €
Axe 6	4	3 310 700 €	3 310 700 €	3 696 480 €
Axe 7	4	479 000 €	479 000 €	550 800 €
Axe 0	1	180 000 €	180 000 €	180 000 €
Total	27	5 482 760 €	5 325 000 €	6 053 640 €

Plan de financement du programme d'actions de l'avenant :

Numéro d'axe d'intervention PAPI	Nombre d'actions	Etat BOP181	Etat FPRNM	Région Sud PACA	Région R-A	Département 84	Département 26	Agence de l'Eau	Autres maîtres d'ouvrage	Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale
Axe 1	5	0 €	89 820 €	51 790 €	0 €	19 250 €	0 €	0 €	113 100 €	34 680 €
Axe 2	0	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Axe 3	2	0 €	0 €	21 600 €	0 €	0 €	0 €	0 €	101 400 €	0 €
Axe 4	2	0 €	11 424 €	2 856 €	2 856 €	50 856 €	0 €	122 856 €	72 000 €	5 712 €
Axe 5	4	0 €	119 000 €	51 400 €	0 €	18 800 €	0 €	0 €	0 €	113 600 €
Axe 6	3	0 €	730 740 €	95 800 €	0 €	163 697 €	19 197 €	72 293 €	0 €	1 130 688 €
Axe 7	3	0 €	126 000 €	45 350 €	0 €	66 800 €	0 €	45 000 €	0 €	145 850 €
Axe 0	1	75 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	112 500 €
Total	20	75 000 €	1 076 984 €	268 796 €	2 856 €	319 403 €	19 197 €	240 149 €	286 500 €	1 543 030 €

Montants du programme d'actions de l'avenant

Numéro d'axe d'intervention PAPI	Nombre d'actions	MONTANT GLOBAL DU PROGRAMME D'ACTION	MONTANT TOTAL HT DU PROGRAMME D'ACTION	MONTANT TOTAL TTC DU PROGRAMME D'ACTION
Axe 1	5	317 400 €	268 666 €	322 400 €
Axe 2	0	0 €	0 €	0 €
Axe 3	2	123 000 €	102 500 €	123 000 €
Axe 4	2	268 560 €	263 800 €	316 560 €
Axe 5	4	302 800 €	264 000 €	316 800 €
Axe 6	3	2 536 767 €	2 536 767 €	2 767 760 €
Axe 7	3	429 000 €	429 000 €	490 800 €
Axe 0	1	187 500 €	187 500 €	187 500 €
Total	20	4 165 026 €	4 052 233 €	4 524 820 €

		Action reconduite			Action reportée avec ajustement			Action reportée sans ajustement		
Descriptif					Modification apportée par rapport au PAPI initial			Échéance action révisée		
N° action	Intitulé	Maître d'ouvrage		Coût total HT						
Axe 1: Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque										
1.1	Etudier et pérenniser la connaissance des PHEC	SMOP		25 000 €HT	Changement de maître d'ouvrage (partie) et contenu			Année 3		
1.2	Sensibiliser aux enjeux du bassin versant et valoriser des avancées du Contrat de rivière sur le volet inondation	SMOP		12 166 €HT	Contenu ajusté et financement scindé en 2 tranches			Année 1		
1.4	Animer des programmes pédagogiques auprès du jeunes public sur l'ensemble des thématiques du contrat	PNRBP	SMOP	24 000 €HT	Contenu et montant ajustés Changement de maître d'ouvrage			Année 3		
1.6	Elaborer / Réviser les DICRIM à l'échelle du périmètre du PPRI	Communes sous PPRI approuvé		107 500 €HT	Volumétrie et montant ajustés			Année 3		
1.7	Préparation d'un dossier de PAPI complet	SMOP		100 000 €HT	Fiche action à créer			Année 3		
Axe 3: Alerte et gestion de crise										
3.1	Elaborer / Réviser les PCS ou PICS à l'échelle du périmètre du PPRI	Communes sous PPRI approuvé	CCPRO	102 500 €HT	Volumétrie et montant ajustés			Année 3		
3.2	Mise en oeuvre d'exercices de secours à l'échelle du périmètre du PPRI	Communes sous PPRI approuvé	CCPRO	0 €HT	Contenu ajusté			Année 3		
Axe 4: Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme										
4.1	Expertiser et suivre les documents d'urbanisme au regard du risque inondation	SMOP		23 800 €HT	Uniquement calendrier de réalisation			Année 3		
4.2	Réaliser et / ou actualiser des schémas directeurs de ruissellement urbain	EPCI		240 000 €HT	Contenu et montant ajustés			Année 3		
Axe 5: Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens										
5.1	Identifier et caractériser les enjeux exposés aux inondations	SMOP		80 000 €HT	Uniquement calendrier de réalisation			Année 2		
5.2	Réduire la vulnérabilité des enjeux agricoles	SMOP		40 000 €HT	Uniquement calendrier de réalisation			Année 3		
5.5	Elaborer et mettre en place un schéma de ressuyage	SMOP		124 000 €HT	Contenu et montant ajustés			Année 2		
5.6	Réduire la vulnérabilité des activités économiques	SMOP		20 000 €HT	Uniquement calendrier de réalisation			Année 2		
Axe 6: Ralentissement des écoulements										
6.2	Mobiliser des champs d'expansion des crues sur la Seille	SMOP		2 191 800 €HT	Contenu ajusté (AMO commune 6.2-7.1)			Année 3		
6.3	Réaliser une étude sur le fonctionnement hydromorphologique de l'Ouvèze et mettre en place des actions de gestion : espace de mobilité, stratégie de gestion des digues, transport solide, habitat.	SMOP		153 000 €HT	Financement scindé en 2 tranches et plan de financement ajusté Calendrier de réalisation			Année 2		
6.4	Mettre en œuvre un plan de restauration et d'entretien de la végétation rivulaire	SMOP		191 967 €HT	Uniquement calendrier de réalisation			Année 3		
Axe 7: Gestion des ouvrages de protection hydraulique										
7.1	Améliorer le fonctionnement global de la Seille et de la Contre-Seille	SMOP		270 000 €HT	Contenu ajusté (AMO commune 6.2-7.1)			Année 3		
7.3	Protéger et restaurer les berges de la Grande Mayre	SMOP		20 000 €HT	Contenu ajusté (correction carte d'illustration)			Année 2		
7.4	Etudes techniques et réglementaires de digues préparant à la mise en conformité du système d'endiguement sur l'Ouvèze	SMOP		139 000 €HT	Contenu ajusté (AMO commune 6.2-7.1) Calendrier de réalisation Changement de maître d'ouvrage			Année 3		
Axe 0: Actions de gouvernance										
0.1	Animer la démarche PAPI	SMOP		187 500 €HT	Contenu et montant ajustés			Année 3		
				Total	4 052 233 €HT					

Récapitulatif des actions de l'avenant

IV.3. Constitution et contenu détaillé de l'avenant

Comme indiqué au point IV. 2., le projet d'avenant comprend donc un programme de 20 actions issues du programme initial pour un montant total de 4 052 233 € HT.

Ce programme de 20 actions intègre 12 actions qualifiées « en cours » ainsi que 8 actions qualifiées « pas démarrées » au bilan technique.

Ces actions n'ont fait l'objet d'aucun dossier de demande de subvention ou d'une demande partielle (sur une partie du montant).

Le choix s'est porté :

- pour les actions qualifiées « en cours » au bilan technique : sur les actions qui connaissent un certain niveau d'avancement technique et opérationnel et pour lesquels l'engagement des maîtres d'ouvrage est maintenu. Elles bénéficient par exemple d'un avant-projet de cahier des charges ou d'un cahier des charges plus abouti.

- pour les actions qualifiées « pas démarrées » au bilan technique : les huit actions sont reportées en avenant en raison d'une volonté affichée des maîtres d'ouvrage qui reconnaissent leur pertinence et souhaitent avoir un certain niveau d'ambition.

Toutes les actions composant l'avenant sont donc issues du PAPI initial. Pour constituer l'avenant, leur contenu a été parfois repris et ajusté pour tenir compte des évolutions institutionnelles, législatives et réglementaires telles que la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, la ré-organisation territoriale des EPCI membres du SMOP. Pour certaines, leur montant estimatif a été revu à l'aube du bilan technique ou parce qu'elles ont fait l'objet d'un phasage financier.

Le traitement des différentes thématiques proposées par ces axes reste équilibré au sein de l'avenant. L'axe 2 n'est plus présent car ses actions ont été terminées ou en cours d'achèvement opérationnel.

On peut regrouper en deux catégories les actions comprises dans l'avenant :

- actions dont le contenu technique et/ou la maîtrise d'ouvrage et/ou le montant et le plan de financement ont été ajustés par rapport à la fiche action initiale
- actions reportées sans autre modification (uniquement report de calendrier)

La 1^{ère} catégorie d'actions a été ajustée en fonction des nouveaux besoins mis en évidence suite aux échanges avec les maîtres d'ouvrages, l'état des connaissances et les récentes évolutions réglementaires et organisationnelles.

IV.4. Justifications et incidences financières détaillées de chaque action de l'avenant

IV.4.1. Justifications de la prolongation du délai

Le programme d'actions proposé à l'avenant reste ambitieux. Sa mise en œuvre comprendra l'ensemble des étapes de réalisation des actions : étapes de montage administratif, décisionnel et financier, étapes de montage technique des cahiers des charges des actions et prestations, étapes des procédures de marchés publics et autres procédures de nature juridique (dossier loi eau et environnemental, enquête publique ...), étapes de réalisation, étapes de soldes.

La durée standard pour qu'une action simple (c'est-à-dire sans contrainte foncière nécessitant des acquisitions, sans dossier réglementaire complexe) soit au point de démarrage opérationnel est de 4 à 8 mois, durée à laquelle s'ajoute donc son temps de réalisation et de solde.

De plus, la plupart des actions en cours se réaliseront simultanément à l'avenant, tout au moins pendant sa 1^{ère} année qui sera donc très chargée pour l'équipe d'animation.

La demande de délai de 3 ans supplémentaires permettra donc de :

- compenser le semestre perdu lors du circuit de signature de la convention-cadre
- solder les actions en cours
- préparer, engager et réaliser les actions de l'avenant.

Il est important de souligner que plusieurs actions continueront de se réaliser au-delà de la durée de l'avenant. Elles seront en effet couvertes par des conventions de financement spécifiques dont les périodes de validité dépasseront celle de l'avenant.

IV.4.2. Justifications des actions dont le contenu technique, la maîtrise d'ouvrage et/ou le montant et le plan de financement ont été ajustés (11 actions)

Action 0.1 « Animer la démarche PAPI »

▪ Rappel de l'action

Action reconduite pour des raisons administratives, l'objectif est d'assurer les moyens humains nécessaires à la bonne mise en œuvre du programme PAPI. Cette action prolonge l'action identique du PAPI d'intention.

▪ Justifications des modifications

Nous avons réalisé un ajustement de l'enveloppe financière dédiée au financement de l'animation de la démarche PAPI, en cohérence avec la nouvelle durée de ce dernier. Ainsi, trois ans d'animation ont été rajoutées au montant initial. Par ailleurs, compte tenu de l'ambiguïté émanant de l'expression « d'équipe technique » définie par « un poste d'ingénieur » qu'il faut interpréter comme « un poste d'équivalent temps plein (ETP) d'ingénieur », la fiche a été modifiée pour détailler la répartition de cette ETP au sein de l'équipe du Syndicat exécutant cette prestation. L'assiette éligible initialement de 60 000 € a été ajustée au maximum possible soit 62 500 €.

▪ Incidence financière des modifications prévues

Sur la base de l'assiette éligible pleine de 62 500 € HT par an, l'enveloppe nécessaire à cette prolongation est donc de 187 500 € HT pour les trois ans de délai supplémentaire demandé dans le cadre de l'avenant. Le financement de cette prolongation se distribue de la manière suivante :

Financeurs	Économie (€)		Participation supplémentaire (€)	
	Fiche action	Avenant	Fiche action	Avenant
Etat (BOP 181)				75 000
Autofinancement				
<i>Dont SMOP</i>				112 200

Action 1.1 « Etudier et pérenniser la connaissance des PHEC »

▪ Rappel de l'action

L'objectif est de maintenir et développer la conscience du risque par l'intermédiaire de supports physiques dans les zones à enjeux peu quadrillées.

▪ Justifications des modifications

Initialement portée par deux maîtres d'ouvrage sur des territoires très différents, cette action, suite à la scission de la CCPRO puis le transfert de la compétence GEMAPI vers le SMOP, a nécessité une optimisation et une mutualisation des deux enveloppes financières initialement indépendante. Par ailleurs, la première étape de cette action réalisée en interne et l'analyse des documents de communication disponible (DICRIM) ou nouveau (site Internet dédié) conduisent à prendre en compte leur alimentation. L'enveloppe financière étant particulièrement importante elle sera réduite. En outre, la nature de l'action aboutissant à une phase travaux avec la pose de repère de crue a conduit à rédiger la fiche avec des coûts HT. Enfin, sur la durée de l'avenant, seul le quart de l'enveloppe financière initiale est prise en compte, un autre quart ne sera pas réalisé enfin quant à l'autre moitié elle sera déjà engagée.

▪ Incidence financière des modifications prévues

Au vu des ajustements réalisés, l'enveloppe de cette action passe, dans le cadre de l'avenant, de 60 000 € TTC à 25 000€ HT. Ces changements de base de calcul permettent une économie, dans le cadre de l'avenant de 17 500 € sur le FPRNM, 8 750 € pour la Région Sud-PACA et 1 750 € pour le département de Vaucluse. Sur l'ensemble de l'action les économies se chiffrent à 22 500 € sur le FPRNM, 11 250 € pour la région PACA et 2 050 € pour le département de Vaucluse. La CCPRO réalisent une économie de 12 000 € tandis que le SMOP voit sa participation augmenter de 5 000 € dans le cadre de l'avenant (de 2 800 € sur l'ensemble de l'action). Les ajustements réalisés de cette action se distribuent, sur le plan financier, de la manière suivante :

Financiers	Économie (€)		Participation supplémentaire (€)	
	Fiche action	Avenant	Fiche action	Avenant
Etat (FPRNM)	22 500	17 500		
Région Sud PACA	11 250	8 750		
Département de Vaucluse	2 050	1 750		
Autofinancement				
	<i>Dont SMOP</i>		2 800	5 000
	<i>Dont CCPRO</i>	12 000	12 000	

Action 1.2 « Sensibiliser aux enjeux du bassin versant et valoriser des avancées du Contrat de rivière sur le volet inondation »

- Rappel de l'action

Cette action vise à valoriser et diffuser les informations relatives aux inondations sur le bassin versant de l'Ouvèze.

- Justifications des modifications

Les modifications prennent simplement en compte le découpage des demandes de subvention en deux tranches pour le FPRNM.

- Incidence financière des modifications prévues

Si le montant global de l'action est identique, en revanche seul le montant de la seconde tranche d'aide financière (2 920 €) est sollicité dans le cadre du présent avenant.

Action 1.4 « Animer des programmes pédagogiques auprès des scolaires sur l'ensemble des thématiques du Contrat »

- Rappel de l'action

L'objectif est de favoriser la compréhension de la rivière et de sa gestion auprès des différentes cibles de jeunes habitants ou séjournant dans le bassin versant.

- Justifications des modifications

Action portée par deux maîtres d'ouvrage.

- 1) Le Parc naturel Régional des Baronnies Provençales (PNRBP), souhaite d'une part étendre cette action auprès de l'ensemble des scolaires localisées sur son territoire et vers l'ensemble des parascolaires afin de remédier à d'éventuelle difficulté du corps d'enseignants pour élaborer et organiser ces journées. D'autre part, réduire l'enveloppe financière initiale vers un montant plus réaliste vis-à-vis du personnel d'animation disponible du Parc, par ailleurs susceptible d'apporter une réalisation en régie. Enfin, sur la durée de l'avenant, 2/3 de l'enveloppe financière est prise en compte, le dernier tiers ayant déjà été engagé.
- 2) Cette action était par ailleurs sous la maîtrise d'ouvrage de la communauté d'agglomération Ventoux-Comtat Venaissin (COVE) qui ne souhaite plus s'engager sur ce thème. Dans le cadre du projet d'avenant, nous proposons un changement de maîtrise d'ouvrage au profit du SMOP. Ceci afin de permettre à cette mission d'être accessible à l'ensemble de la jeunesse du territoire.

- Incidence financière des modifications prévues

Au vu des ajustements réalisés, l'enveloppe de cette action, dans le cadre de l'avenant, passe de 44 600 € TTC à 23 800 € TTC (sur l'ensemble de la fiche action ces coûts sont respectivement de 60 000 € TTC et 28 800 € TTC). Ces changements permettent une économie de 10 400 € sur le FPRNM (soit 15 600 € pour l'ensemble de la fiche action). Les ajustements réalisés de cette action se distribuent, sur le plan financier, de la manière suivante :

Financiers	Économie (€)		Participation supplémentaire (€)	
	Fiche action	Avenant	Fiche action	Avenant
Etat (FPRNM)	15 600	10 400		
Autofinancement				
	<i>Dont SMOP</i>			2 760
	<i>Dont PNRBP</i>	15 600	10 400	
	<i>Dont COVE</i>	2 760	- 2760	

Action 1.6 « Elaborer / réviser les DICRIM à l'échelle du périmètre du PPRI »

- Rappel de l'action

L'objectif est de réaliser ou actualiser les DICRIM sur les 41 communes concernées par le PPRI

▪ Justifications des modifications

Les modifications portent sur la mise à jour de la fiche action en tenant compte de l'application des nouveaux DDRM et sur l'anticipation de la situation en 2022. Sur ces principes, l'action concernant 33 MO différents, le nombre de DICRIM à réaliser ou à actualiser a mécaniquement évolué. Par ailleurs, les montants unitaires ont été ré-évalués à la baisse avec un nouveau montant TTC aligné sur le montant initial HT.

▪ Incidence financière des modifications prévues

Au vu des ajustements décrits, l'enveloppe de cette action passe de 86 400 € TTC à 129 000 € TTC. C'est une enveloppe haute car le document peut être réalisé en interne par la commune notamment avec l'aide des services de l'Etat.

Les ajustements réalisés de cette action se distribuent, sur le plan financier, de la manière suivante :

Financiers	Participation supplémentaire (€)
Région Sud PACA	23 400
Autofinancement	
<i>Communes soumises au PPRI</i>	105 600

Action 3.1 « Elaborer / réviser les PCS ou PICS à l'échelle du périmètre du PPRI »

▪ Rappel de l'action

L'objectif est de réaliser ou actualiser les PCS sur les 41 communes concernées par le PPRI

▪ Justifications des modifications

Les modifications portent sur la mise à jour de la fiche action en tenant compte de la situation actuelle et sur l'anticipation de la situation en 2022 hors PICS sur la CCPRO déjà en cours. Sur ces principes, l'action concernant 39 MO différents, le nombre de PCS à réaliser ou à actualiser a mécaniquement évolué. Par ailleurs, les montants unitaires ont été ré-évalués à la baisse avec un nouveau montant TTC aligné sur le montant initial HT.

▪ Incidence financière des modifications prévues

Au vu des ajustements décrits, l'enveloppe de cette action dans le cadre de l'avenant, passe de 162 000 € TTC à 123 000 € TTC. C'est une enveloppe haute car le document peut être réalisé en interne par la commune notamment en suivant les modèles communiqués par les Préfectures.

Les ajustements réalisés de cette action se distribuent, sur le plan financier, de la manière suivante :

Financiers	Participation supplémentaire (€)	
	Fiche action	Avenant
Région Sud PACA	25 566	21 600
Autofinancement		
<i>Dont communes soumises au PPRI</i>		101 400
<i>Dont CCPRO</i>	2 800	

Action 3.2 « Mise en œuvre d'exercices de secours à l'échelle du périmètre du PPRI »

▪ Rappel de l'action

L'objectif est de vérifier que les documents réalisés sur le bassin versant sont opérationnels pour assurer la gestion de crise.

▪ Justifications des modifications

Il est proposé de s'appuyer sur le REX de l'exercice de gestion de crise réalisé en septembre 2019 sur la partie aval du bassin versant pour organiser un exercice à l'échelle du bassin versant la dernière année de l'avenant. La réaction et l'organisation des différents services n'ont jamais été testées à cette échelle alors qu'il est tout à fait réaliste qu'un événement majeur impacte l'ensemble du bassin.

▪ Incidence financière des modifications prévues

Il n'y a pas d'incidence financière. L'enveloppe de 0 € TTC initialement prévue pour cette action est conservée.

Action 4.2 « Réaliser et / ou actualiser des schémas directeurs de ruissellement urbain »

▪ Rappel de l'action

L'objectif est de réaliser un diagnostic du fonctionnement des équipements d'eaux pluviales (inventaire, levés topographiques, cartographies, etc.).

▪ Justifications des modifications

Les modifications portent principalement sur la simplification au niveau des maîtres d'ouvrage susceptible de réaliser cette opération durant la période de l'avenant regroupé sous le terme « EPCI ». A cette occasion l'enveloppe financière a été légèrement modifiée pour tenir compte des estimations effectuées par les maîtres d'ouvrage engagés principalement en Vaucluse dans cette démarche.

▪ Incidence financière des modifications prévues

Au vu des ajustements décrits, l'enveloppe de cette action, passe de 239 000 € HT à 240 000 € HT. Les ajustements réalisés de cette action se distribuent, sur le plan financier, de la manière suivante :

Financiers	Économie (€)	Participation supplémentaire (€)
Département de Vaucluse		10 000
Agence de l'eau		500
Autofinancement		
	EPCI	9 500

Action 5.5 « Elaborer et mettre en œuvre un schéma de ressuyage »

▪ Rappel de l'action

L'objectif est de réaliser un recensement des ouvrages hydrauliques, mettre en place et optimiser le ressuyage des terres inondées sur la zone avale du bassin versant.

▪ Justifications des modifications

Les modifications portent sur la mise à jour de la fiche action suite à la scission de la CCPRO et la reprise de l'ensemble de l'action par le SMOP suite au transfert de la compétence GEMAPI et sur le report de l'action durant la période de l'avenant.

▪ Incidence financière des modifications prévues

Il n'y a pas d'incidence financière sur la partie subventionnable. L'enveloppe de 70 000€ TTC initialement prévue pour cette action est conservée. Sur la partie entretien, le coût périodique pour ces deux nouvelles années est basé sur les montants analogues estimés du PAPI. En effet, bien qu'il soit complété de la part initialement dévolue à la CCPRO, il est par ailleurs pondéré par la mutualisation des opérations d'entretien et les récentes négociations réalisées auprès des opérateurs de fourniture d'électricité.

Financiers	Économie (€)	Participation supplémentaire (€)
Autofinancement		
	Dont SMOP	32 400
	Dont CCPRO	32 400

Action 6.3 « Réaliser une étude sur le fonctionnement hydromorphologique de l'Ouvèze et mettre en place des actions de gestion : espace de mobilité, stratégie de gestion des digues, transport solide, habitat »

▪ Rappel de l'action

L'objectif est de réaliser une étude précisant le fonctionnement hydromorphologique de l'Ouvèze et définissant des plans de gestion du transport solide et de restauration du cours d'eau favorable à la gestion des crues et au maintien des habitats aquatiques.

▪ Justifications des modifications

Les modifications portent sur la mise à jour de la fiche action en tenant compte des premières opérations en cours (Etape 1 : AMO + volet TOPO). Par ailleurs, pour anticiper les orientations financières de l'Agence de l'eau et réduire l'extrême dépendance de cette action à cette dernière, une répartition plus équilibrée des aides financières est proposée. Enfin, la prolongation de l'action est énoncée durant la période de l'avenant. L'estimation des travaux a également été revue à la baisse.

▪ Incidence financière des modifications prévues

Il n'y a pas d'incidence financière sur le montant total initial. L'enveloppe de 293 000€ HT initialement prévue pour cette action est conservée. En revanche les ajustements imputables à l'équilibrage des aides financières se distribuent, sur le plan financier, de la manière suivante :

Financeurs	Économie (€)		Participation supplémentaire (€)	
	Fiche action	Avenant	Fiche action	Avenant
Etat (FPRNM)				45 200
Département de Vaucluse				11 300
Agence de l'eau	56 500	56 500		

Action 7.4 « Etudes techniques et réglementaires de digues préparant à la mise en conformité du système d'endiguement sur l'Ouvèze »

▪ Rappel de l'action

L'objectif est dans un premier temps d'apporter des informations nécessaires pour les réflexions sur les systèmes d'endiguement potentiel du territoire.

▪ Justifications des modifications

Les modifications portent :

- sur le transfert de la compétente GEMAPI vers le SMOP,
- sur la prise en compte de la nouvelle réglementation relative aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques et notamment sur l'obligation de définir ce que l'on appelle les "systèmes d'endiguement et les aménagements hydrauliques stratégiques pour le territoire".
- sur le report de l'action durant la période de l'avenant

▪ Incidence financière des modifications prévues

Il n'y a pas d'incidence financière. L'enveloppe de 139 000 € TTC initialement prévue pour cette action est conservée.

Financeurs	Économie (€)	Participation supplémentaire (€)
Autofinancement		
<i>Dont SMOP</i>		54 050
<i>Dont CCPRO</i>	54 050	

IV.4.3. Justifications des actions reportées sans modification (9 actions)

Ces actions sont simplement reportées car leur contenu n'est pas impacté par les récentes évolutions réglementaires et organisationnelles, il n'y a pas de nouveaux besoins identifiés et leur pertinence reste de mise.

Pour rappel, en voici la liste :

Action 1.7 « Préparation d'un dossier de PAPI complet »

Action 4.1 « Expertiser et suivre les documents d'urbanisme au regard du risque inondation »

Action 5.1 « Identifier et caractériser les enjeux exposés aux inondations »

Action 5.2 « Réduire la vulnérabilité des enjeux agricoles »

Action 5.6 « Réduire la vulnérabilité des activités économiques »

Action 6.2 « Mobiliser des champs d'expansion des crues sur la Seille »

Action 6.4 « Mettre en œuvre un plan de restauration et d'entretien de la végétation rivulaire »

Action 7.1 « Améliorer le fonctionnement global de la Seille et de la Contre-Seille »

Action 7.3 « Protéger et restaurer les berges de la Grande Mayre »

IV.4.4. Justifications des changements de maîtrise d'ouvrage

Les évolutions sur ce point sont à relier d'une part au transfert de la compétence GeMAPI et, d'autre part, à la procédure de scission qui a affecté la CCPRO en 2016. Ainsi certaines actions portées par la CCPRO (1.1b, 2.1b, 5.5 et 7.4) ont, de fait, été transférées au SMOP.

Par ailleurs, l'action portée initialement par la COVE sur le thème de « l'animation pédagogique » a été reprise par le SMOP afin d'offrir une sensibilisation sur les risques à l'ensemble du jeune public du bassin versant (la cible de l'action ayant été élargi sur les jeunes en générale afin de prendre en compte le caractère touristique du bassin de l'Ouvèze et les jeunes de cette activité plus vulnérable aux aléas naturels de part une plus grande méconnaissance). Avec le PNRBP l'ensemble du bassin versant est ainsi couvert.

Ces transferts expliquent l'augmentation de la participation financière du SMOP au sein de l'avenant.

IV.4.5. Calendrier

Pour l'ensemble des actions de l'avenant, un calendrier synthétique prévisionnel est disponible au tableau page 35 et dans les nouvelles fiches actions.

V. Demande de crédits supplémentaires BOP 181 pour la poursuite de l'animation

Cette demande de prolongation du PAPI de l'Ouvèze Provençale entraîne une demande complémentaire d'animation pour la période située après la convention en cours pour l'équipe en charge de la mise en œuvre du PAPI. Le retour d'expérience des précédentes années passées confirme la nécessité de disposer d'une équipe PAPI pluridisciplinaire et expérimentée pour assurer une bonne mise en œuvre du programme d'actions.

Par ailleurs, le contexte hydraulique, la vitesse et l'intensité des crues de l'Ouvèze, largement illustrés par les inondations du passé soutiennent la nécessité de ne pas laisser orphelin de politiques de prévention des inondations ce territoire sensible et vulnérable.

Aussi, l'équipe animation étant financée par une dotation sur le Budget Opérationnel de Programme de l'Etat (BOP 181), une demande de crédit supplémentaire est donc nécessaire. L'ensemble des éléments administratifs, financiers et techniques évoqués dans ce rapport et la volonté des acteurs locaux de poursuivre cette démarche permettent de justifier cette prolongation. Sur la base de l'assiette éligible de 62 500 € HT par an, l'enveloppe nécessaire à l'animation de cette prolongation est donc de 187 500 € HT pour les trois ans de délai supplémentaire demandé dans le cadre de cet avenant. Conformément au cahier des charges PAPI, ce poste bénéficie d'un financement à hauteur de 40%, soit un montant total de 75 000 € :

	Montant total (€)	Taux (%)	BOP 181 (€)
Montant dans le cadre de l'avenant Action 0.1 « Animer la démarche PAPI »	187 500	40	75 000



ANNEXE 1 - Tableau financier convention PAPI labellisé

Numéro de fiche action	Contrat de rivière	PAPI	Désignation de l'action	Maître d'ouvrage	Nature de l'action	Etat BOP181		Etat FPRNM		Région PACA			Région RA			CGR			CGR2			Agence de l'Eau		Autres (Communes, ...)			Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale		Total par nature d'action		Total (HT) en €	Total (HT) en €	Total action		Échéance de réalisation	Ordre de priorité					
						Taux de participation	Montant	Taux de participation	Montant	Taux de participation	Montant	Assiette éligible	Taux de participation	Montant	Assiette éligible	Taux de participation	Montant	Assiette éligible	Taux de participation	Montant	Assiette éligible	Taux de participation	Montant	Désignation	Taux de participation	Montant	Taux de participation	Montant	Montant HT	Montant Global			Montant HT	Montant TTC							
						02_11	5.1	Évaluer l'opportunité d'implanter des pièges à embûches	SMOP	Études générales	0%	0 €	50%	20 000 €	15%	6 000 €	40 000 €	0%	0 €	15%	6 000 €	40 000 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	20%	8 000 €			40 000 €	48 000 €			48 000 €	33 333 €	16 667 €	50 000 €	50 000 €
02_9	5.2	Mobiliser des champs d'expansion des crues sur la Sèlle	SMOP	Études de conception (MOE-PRO-DCE)	0%	0 €	50%	5 000 €	15%	1 500 €	10 000 €	0%	0 €	15%	1 500 €	10 000 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	20%	1 000 €	10 000 €	11 000 €	11 000 €	2 381 800 €	2 381 800 €	2 383 800 €	2 383 800 €	2 019	1								
				Investigations d'embûches préventives	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0 €							0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
				Travaux (MOE-ACT) jusqu'à la fin	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0 €							0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
				Acquisitions foncières	0%	0 €	30%	414 540 €	30%	414 540 €	1 741 690 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	30%	1 243 635 €							1 741 690 €	1 381 800 €	1 381 800 €	287 530 €	287 530 €	575 000 €	575 000 €	2 019
02_13	5.3	Réaliser une étude sur le fonctionnement hydromorphologique de l'Ouvèze et mettre en place des actions de gestion : espace de mobilité, stratégie de gestion des digues, transport sédiments, habitat.	SMOP	Études générales	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	20%	42 000 €	113 000 €	213 000 €	213 000 €	146 500 €	146 500 €	293 000 €	351 600 €	2 019	1								
02_5	5.5	Mettre en œuvre un plan de restauration et d'entretien de la végétation riveraine	SMOP	Travaux	0%	0 €	0%	0 €	25%	143 975 €	80 000 €	0%	0 €	15%	86 395 €	10%	57 590 €	10%	57 590 €	20%	115 180 €	0%	0 €	20%	115 180 €	575 000 €	575 000 €	575 000 €	481 080 €	481 080 €	2 019	1									
TOTAL						0 €	726 540 €	100 000 €	86 395 €	57 590 €	1 741 690 €	0 €	0 €	57 590 €	1 741 690 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	962 140 €	3 310 700 €	3 310 700 €	2 859 583 €	451 117 €	3 310 700 €	3 310 700 €										

Numéro de fiche action	Contrat de rivière	PAPI	Désignation de l'action	Maître d'ouvrage	Nature de l'action	Etat BOP181		Etat FPRNM		Région PACA			Région RA			CGR			CGR2			Agence de l'Eau		Autres (Communes, ...)			Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale		Total par nature d'action		Total (HT) en €	Total (HT) en €	Total action		Échéance de réalisation	Ordre de priorité		
						Taux de participation	Montant	Taux de participation	Montant	Taux de participation	Montant	Assiette éligible	Taux de participation	Montant	Assiette éligible	Taux de participation	Montant	Assiette éligible	Taux de participation	Montant	Assiette éligible	Taux de participation	Montant	Désignation	Taux de participation	Montant	Taux de participation	Montant	Montant HT	Montant Global			Montant HT	Montant TTC				
						02_10	2.1	Améliorer le fonctionnement global de la Sèlle et de la Centre Sèlle	SMOP	Études générales	0%	0 €	30%	10 000 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	20%	8 000 €			40 000 €	48 000 €			48 000 €	270 000 €
Études de conception (MOE-PRO-DCE)	0%	0 €	40%	40 000 €	20%	24 000 €	170 000 €	0%	0 €	20%	24 000 €	120 000 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	20%	24 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €													
Travaux (MOE-ACT) jusqu'à la fin	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €						
Acquisitions foncières	0%	0 €	40%	44 000 €	0%	0 €	0 €	0%	0 €	10%	11 000 €	110 000 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	20%	22 000 €	110 000 €	110 000 €	110 000 €											
02_15	2.2	Diagnostiquer et aménager la Centre Sèlle à Bédarrides	SMOP	Études générales	0%	0 €	50%	25 000 €	20%	5 000 €	50 000 €	0%	0 €	20%	10 000 €	50 000 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	20%	10 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	2017	1			
02_16	2.3	Protéger et restaurer les berges de la Grande Mayre	SMOP	Études de conception	0%	0 €	50%	10 000 €	20%	2 000 €	20 000 €	0%	0 €	20%	4 000 €	20 000 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	20%	4 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	10 000 €	10 000 €	24 000 €	24 000 €	2017	1					
02_17	2.4	Réaliser les études techniques et réglementaires de digues	SMOP	Études générales	0%	0 €	0%	0 €	15%	7 300 €	32 000 €	0%	0 €	20%	10 000 €	52 000 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €		
				Travaux d'entretien	0%	0 €	0%	0 €	15%	0 €	0 €	0%	0 €	20%	0 €	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €		
				Études générales	0%	0 €	0%	0 €	15%	7 850 €	31 000 €	0%	0 €	20%	10 700 €	51 000 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €		
				Acquisitions foncières	0%	0 €	40%	6 000 €	0%	0 €	10 000 €	0%	0 €	20%	2 000 €	10 000 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €
TOTAL						0 €	103 000 €	50 330 €	0 €	0 €	52 000 €	0 €	0 €	45 000 €	45 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	54 050 €	101 800 €	478 000 €	478 000 €	478 000 €	478 000 €								

Numéro de fiche action	Contrat de rivière	PAPI	Désignation de l'action	Maître d'ouvrage	Nature de l'action	Etat BOP181		Etat FPRNM		Région PACA			Région RA			CGR			CGR2			Agence de l'Eau		Autres (Communes, ...)			Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale		Total par nature d'action		Total (HT) en €	Total (HT) en €	Total action		Échéance de réalisation	Ordre de priorité
						Taux de participation	Montant	Taux de participation	Montant	Taux de participation	Montant	Assiette éligible	Taux de participation	Montant	Assiette éligible	Taux de participation	Montant	Assiette éligible	Taux de participation	Montant	Assiette éligible	Taux de participation	Montant	Désignation	Taux de participation	Montant	Taux de participation	Montant	Montant HT	Montant Global			Montant HT	Montant TTC		
						02_3	0.3	Améliorer la démarche PAPI	SMOP	Fonctionnement	40%	72 000 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €			0%	0 €		
TOTAL						72 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	108 000 €	180 000 €	180 000 €	180 000 €	90 000 €	90 000 €	180 000 €	180 000 €			

Numéro d'axe d'intervention PAPI	Nombre de fiches action	Etat BOP181	Etat FPRNM	Région PACA			Région RA			CGR	CGR2	Agence de l'Eau	Autres maîtres d'ouvrage	Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale	MONTANT GLOBAL DU PROGRAMME D'ACTION	MONTANT TOTAL HT DU PROGRAMME D'ACTION	MONTANT TOTAL TTC DU PROGRAMME D'ACTION	MONTANT ANCIEN (16.402M€)	MONTANT RESIDUEL (16.402M€ - MONTANT ANCIEN - MONTANT RESIDUEL)	Qualification de la convention d'axe par PAPI
				Taux de participation	Montant	Assiette éligible	Taux de participation	Montant	Assiette éligible											
Axe 1	7	0 €	172 903 €	92 388 €	4 992 €	15 200 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1	Action indispensable
Axe 2	2	36 000 €	75 000 €	15 000 €	0 €	15 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	15 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2	Action nécessaire
Axe 3	2	0 €	0 €	28 800 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2	Action nécessaire
Axe 4	2	0 €	11 424 €	2 814 €	2 814 €	40 854 €	0 €	0 €	0 €	0 €	22 354 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2	Action nécessaire
Axe 5	5	0 €	172 750 €	79 150 €	18 800 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	58 350 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	3	Action complémentaire
Axe 6	4	0 €	720 540 €	100 000 €	86 395 €	100 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	285 590 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	3	Action complémentaire
Axe 7	4	0 €	103 000 €	50 330 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	45 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	3	Action complémentaire
Axe 8	1	72 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	3	Action complémentaire
TOTAL	27	108 000 €	1 261 628 €	368 622 €	34 302 €	410 644 €	0 €	0 €	0 €	0 €	478 306 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		

Montant total des subventions non attribuées	Montant total des subventions non attribuées	Montant total des subventions non attribuées	Montant total des subventions non attribuées
1 359 618 €	351 007 €	730 100 €	1 797 622 €

ANNEXE 2 - Tableau financier PAPI au 31 août 2019

* Semestre calculé sur la base de la signature de la convention 7 juillet 2017			Agence de l'Eau			Région ARA			Région Sud PACA			CD 84			CD 26			Etat BOP 181			FPRNM			TOTAL PAR ACTION (financeur)					Maître d'ouvrage	
Axe	N° action	Période (06/07/2017)	Montants prévisionnels	Montants attribués	Montants acquittés	Montants prévisionnels	Montants attribués	Montants acquittés	Montants prévisionnels	Montants attribués	Montants acquittés	Montants prévisionnels	Montants attribués	Montants acquittés	Montants prévisionnels	Montants attribués	Montants acquittés	Montants prévisionnels	Montants attribués	Montants acquittés	Montants prévisionnels	Montants attribués	Montants acquittés	HT/TTC	Montants prévisionnels	Montants attribués	Montants acquittés	Montants engagés	Nom	
Axe 5: Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	5.1	Avant convention	0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			TTC	0,00	0,00	0,00	0,00	SMOP	
		Année 2017	0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00				0,00	0,00	0,00	0,00		
		1er semestre* 2018	0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00				0,00	0,00	0,00	0,00		
		2nd semestre* 2018	0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00				0,00	0,00	0,00	0,00		
		1er semestre* 2019	0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00				0,00	0,00	0,00	0,00		
		Au 31 août 2019	0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00				0,00	0,00	0,00	0,00		
	5.2	Avant convention	0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			TTC	0,00	0,00	0,00	0,00	SMOP	
		Année 2017	0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00				0,00	0,00	0,00	0,00		
		1er semestre* 2018	0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00				0,00	0,00	0,00	0,00		
		2nd semestre* 2018	0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00				0,00	0,00	0,00	0,00		
		1er semestre* 2019	0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00				0,00	0,00	0,00	0,00		
		Au 31 août 2019	0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00				0,00	0,00	0,00	0,00		
	5.5	Avant convention	0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			HT(a)	0,00	0,00	0,00	3 297,76	SMOP & CCSC	
		Année 2017	0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			TTC(b)	0,00	0,00	0,00	6 995,61		
		1er semestre* 2018	0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00				0,00	0,00	0,00	4 425,00		
		2nd semestre* 2018	0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00				0,00	0,00	0,00	8 904,19		
		1er semestre* 2019	0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00				0,00	0,00	0,00	919,66		
		Au 31 août 2019	0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00				0,00	0,00	0,00	0,00		
	5.6	Avant convention	0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			TTC	0,00	0,00	0,00	0,00	SMOP	
		Année 2017	0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00				0,00	0,00	0,00	0,00		
		1er semestre* 2018	0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00				0,00	0,00	0,00	0,00		
		2nd semestre* 2018	0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00				0,00	0,00	0,00	0,00		
		1er semestre* 2019	0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00				0,00	0,00	0,00	0,00		
		Au 31 août 2019	0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00				0,00	0,00	0,00	0,00		
Axe 6: Ralentissement des écoulements	6.1	Avant convention	0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00		HT	0,00	0,00	0,00	0,00	SMOP		
		Année 2017	0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00	0,00	0,00	0,00			
		1er semestre* 2018	0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00				0,00	0,00	0,00	0,00		
		2nd semestre* 2018	0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00				0,00	0,00	0,00	0,00		
		1er semestre* 2019	0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00				0,00	0,00	0,00	0,00		
		Au 31 août 2019	0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00				0,00	0,00	0,00	0,00		
	6.2	Avant convention	0,00			0,00			7 500,00			7 500,00			0,00			0,00			0,00			HT	690 900,00	690 900,00	0,00	13 900,35	SMOP	
		Année 2017	0,00			0,00			414 540,00			414 540,00			276 360,00			276 360,00			0,00				0,00	0,00	0,00	0,00		
		1er semestre* 2018	0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00				0,00	0,00	0,00	0,00		
		2nd semestre* 2018	0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00				0,00	0,00	0,00	0,00		
		1er semestre* 2019	0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00				0,00	0,00	0,00	0,00		
		Au 31 août 2019	0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00				0,00	0,00	0,00	0,00		
	6.3	Avant convention	0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			HT	100 000,00	100 000,00	0,00	150,00	SMOP	
		Année 2017	0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00				0,00	0,00	0,00	0,00		
		1er semestre* 2018	0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00				0,00	0,00	0,00	0,00		
		2nd semestre* 2018	100 000,00			100 000,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00				100 000,00	100 000,00	0,00	150,00		
		1er semestre* 2019	0,00			12 000,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00				0,00	0,00	12 000,00	0,00		
		Au 31 août 2019	0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00				0,00	0,00	0,00	0,00		
	6.4	Avant convention	0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			HT	160 000,00	130 000,00	6 000,00	98 347,04	SMOP	
		Année 2017	40 000,00		40 000,00	30 000,00			50 000,00		50 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00		6 000,00	0,00			0,00				160 000,00	30 000,00	12 000,00	12 023,00		
		1er semestre* 2018	20 000,00			30 000,00			50 000,00			40 000,00			20 000,00		0,00	0,00			0,00				0,00	0,00	0,00	0,00		
		2nd semestre* 2018	0,00		20 000,00	0,00		30 000,00		20 038,51	50 000,00		40 000,00		0,00		20 000,00	13 630,00	0,00		0,00				0,00	160 000,00	33 668,51	66 536,95		
		1er semestre* 2019	64 500,00			32 250,00			10 750,00			43 000,00			21 500,00		0,00	0,00			0,00				172 000,00	0,00	0,00	50 274,02		
		Au 31 août 2019	0,00			0,00			0,00			0,00			0,00		0,00	0,00			0,00				0,00	0,00	0,00	0,00		
Axe 7: Gestion des ouvrages de protection hydraulique	7.1	Avant convention	0,00			0,00			0,00		0,00		0,00	0,00			48 000,00			48 000,00			HT	48 000,00	48 000,00	0,00	0,00	SMOP		
		Année 2017	0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00				0,00	0,00	0,00	0,00		
		1er semestre* 2018	0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00				0,00	0,00	0,00	0,00		
		2nd semestre* 2018	0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00				0,00	0,00	0,00	0,00		
		1er semestre* 2019	0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			0,00				0,00	0,00	0,00	0,00		

ANNEXE 3 - Tableau financier de l'avenant

PAPI d'intention de l'Ouvèze provençale - Tableau financier du programme d'actions - AVENANT

Taux P16 70%
62 Montants de fiches La Ouve, validés - montant éligible - montant HT de l'action

Axe 1: Renforcement de la connaissance et de la culture de l'inondation

Numéro de fiches action	Contrat de rivière	PAPI	Dénomination de l'action	Maître d'ouvrage	Nature de l'action	Etat BOP181		Etat FFRNM		Région Sud PACA			Région ARA			Département 84			Département 26			Agence de l'Eau			Autres			Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale		Total par nature d'action		Total (TTC) en 84	Total (TTC) en 26	Total action		Échéance de réalisation	Ordre de priorité
						Taux de participation	Montant	Taux de participation	Montant	Taux de participation	Montant	Assiette éligible	Taux de participation	Montant	Assiette éligible	Taux de participation	Montant	Assiette éligible	Taux de participation	Montant	Assiette éligible	Taux de participation	Montant	Désignation	Taux de participation	Montant	Taux de participation	Montant	Montant HT	Montant Global	Montant HT			Montant TTC			
B2_2	1.1	1.1a	Etudier et pérenniser la connaissance des PHEC	SMOP	Etudes générales	0%	0 €	50%	0 €	25%	0 €	0 €	0%	0 €	0 €	5%	0 €	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	22%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	25 000 €	30 000 €	Année 3	1		
		1.1b				0%	0 €	50%	12 500 €	25%	6 250 €	25 000 €	0%	0 €	0 €	5%	1 250 €	25 000 €	0%	0 €	0%	0 €	20%	5 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €				
C_4	1.2	1.2	Sensibiliser aux enjeux du bassin versant et valoriser des avancées du Contrat de rivière sur le volet inondation	SMOP	Etudes générales	0%	0 €	20%	2 920 €	10%	0 €	0 €	15%	0 €	0 €	0%	0 €	0%	0 €	35%	0 €	0%	0 €	20%	2 920 €	12 166 €	14 600 €	13 140 €	1 460 €	12 166 €	14 500 €	Année 1	2				
C_7	1.4	1.4a	Animer des programmes pédagogiques auprès du jeunes public sur l'ensemble des thématiques du contrat	PNRBP	Etudes générales	0%	0 €	50%	7 500 €	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	50%	7 500 €	0%	0 €	12 500 €	15 000 €	15 000 €	24 000 €	28 800 €	Année 3	2				
		1.4b		SMOP		0%	0 €	50%	6 900 €	30%	4 140 €	13 800 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0%	0%	0%	0%	0%	20%	2 760 €	13 900 €	13 800 €	13 800 €	0 €	0 €	0 €	0 €				
B2_1	1.6	1.6	Elaborer / Réviser les DICRIM à l'échelle du périmètre du PPRI	Communes sous PPRI approuvé	Etudes générales	0%	0 €	0%	0 €	30%	23 400 €	78 000 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0%	70%	105 600 €	0%	0 €	107 500 €	129 000 €	78 000 €	51 000 €	107 500 €	129 000 €	Année 3	1			
-	1.7	1.7	Préparation d'un dossier de PAPI complet	SMOP	Etudes générales	0%	0 €	50%	60 000 €	15%	18 000 €	120 000 €	0%	0 €	0%	15%	18 000 €	120 000 €	0%	0 €	0%	0%	0%	0%	20%	24 000 €	108 000 €	120 000 €	108 000 €	12 000 €	100 000 €	120 000 €	Année 3	1			
TOTAL						0 €	0 €	89 820 €	51 790 €	0 €	0 €	0 €	0 €	15%	18 000 €	120 000 €	0 €	0 €	0%	0 €	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%				

Axe 3: Prévention et gestion de crise

Numéro de fiches action	Contrat de rivière	PAPI	Dénomination de l'action	Maître d'ouvrage	Nature de l'action	Etat BOP181		Etat FFRNM		Région Sud PACA			Région ARA			Département 84			Département 26			Agence de l'Eau			Autres			Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale		Total par nature d'action		Total (TTC) en 84	Total (TTC) en 26	Total action		Échéance de réalisation	Ordre de priorité
						Taux de participation	Montant	Taux de participation	Montant	Taux de participation	Montant	Assiette éligible	Taux de participation	Montant	Assiette éligible	Taux de participation	Montant	Assiette éligible	Taux de participation	Montant	Assiette éligible	Taux de participation	Montant	Désignation	Taux de participation	Montant	Taux de participation	Montant	Montant HT	Montant Global	Montant HT			Montant TTC			
B2_4	3.1	3.1a	Elaborer / Réviser les PCS ou PICS à l'échelle du périmètre du PPRI	Communes sous PPRI approuvé	Etudes générales	0%	0 €	0%	0 €	30%	21 600 €	72 000 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0%	0%	0%	70%	101 400 €	0%	0 €	102 500 €	123 000 €	72 000 €	51 000 €	102 500 €	123 000 €	Année 3	1			
B2_5	3.2	3.2	Mise en oeuvre d'exercices de secours à l'échelle du périmètre du PPRI	Communes sous PPRI approuvé CCPRO	Etudes générales	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €				
TOTAL						0 €	0 €	0 €	0 €	21 600 €	72 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0 €	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%			

Axe 4: Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Numéro de fiches action	Contrat de rivière	PAPI	Dénomination de l'action	Maître d'ouvrage	Nature de l'action	Etat BOP181		Etat FFRNM		Région Sud PACA			Région ARA			Département 84			Département 26			Agence de l'Eau			Autres			Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale		Total par nature d'action		Total (HT) en 84	Total (HT) en 26	Total action		Échéance de réalisation	Ordre de priorité
						Taux de participation	Montant	Taux de participation	Montant	Taux de participation	Montant	Assiette éligible	Taux de participation	Montant	Assiette éligible	Taux de participation	Montant	Assiette éligible	Taux de participation	Montant	Assiette éligible	Taux de participation	Montant	Désignation	Taux de participation	Montant	Taux de participation	Montant	Montant HT	Montant Global	Montant HT			Montant TTC			
C_3	4.1	4.1	Expertiser et suivre les documents d'urbanisme au regard du risque inondation	SMOP	Etudes générales	0%	0 €	40%	11 424 €	10%	2 856 €	28 560 €	10%	2 856 €	28 560 €	10%	2 856 €	28 560 €	0%	0 €	10%	2 856 €	0%	0 €	0%	0 €	20%	5 712 €	23 800 €	28 560 €	21 420 €	2 380 €	23 800 €	28 560 €	Année 3	1	
A_8	4.2	4.2	Réaliser et / ou actualiser des schémas directeurs de ruissellement urbain	EPCI	Etudes générales	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	20%	48 000 €	240 000 €	0%	0 €	50%	120 000 €	EPCI	30%	72 000 €	0%	0 €	240 000 €	240 000 €	200 000 €	240 000 €	240 000 €	288 000 €	Année 3	2				
TOTAL						0 €	0 €	11 424 €	2 856 €	2 856 €	28 560 €	28 560 €	0 €	0 €	20%	48 000 €	240 000 €	0 €	0 €	50%	122 856 €	0%	0 €	0%	0 €	240 000 €	240 000 €	221 420 €	42 380 €	263 800 €	288 560 €	221 420 €	42 380 €	263 800 €	288 560 €		

Axe 5: Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Numéro de fiches action	Contrat de rivière	PAPI	Dénomination de l'action	Maître d'ouvrage	Nature de l'action	Etat BOP181		Etat FFRNM		Région Sud PACA			Région ARA			Département 84			Département 26			Agence de l'Eau			Autres (communes...)			Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale		Total par nature d'action		Total (TTC) en 84	Total (TTC) en 26	Total action		Échéance de réalisation	Ordre de priorité
						Taux de participation	Montant	Taux de participation	Montant	Taux de participation	Montant	Assiette éligible	Taux de participation	Montant	Assiette éligible	Taux de participation	Montant	Assiette éligible	Taux de participation	Montant	Assiette éligible	Taux de participation	Montant	Désignation	Taux de participation	Montant	Taux de participation	Montant	Montant HT	Montant Global	Montant HT			Montant TTC			
B2_6	5.1	5.1	Identifier et caractériser les enjeux exposés aux inondations	SMOP	Etudes générales	0%	0 €	50%	48 000 €	25%	24 000 €	96 000 €	0%	0 €	5%	4 800 €	96 000 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0%	20%	19 200 €	80 000 €	96 000 €	86 400 €	9 600 €	80 000 €	96 000 €	Année 2	1				
B2_7	5.2	5.2	Réduire la vulnérabilité des enjeux agricoles	SMOP	Etudes générales	0%	0 €	50%	24 000 €	30%	14 400 €	48 000 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0%	0%	0%	0%	20%	9 600 €	40 000 €	48 000 €	48 000 €	0 €	40 000 €	48 000 €	Année 3	2				
B2_14	5.5	5.5a	Elaborer et mettre en place un schéma de ressuyage	SMOP	Etudes conception	0%	0 €	50%	35 000 €	10%	7 000 €	70 000 €	0%	0 €	20%	14 000 €	70 000 €	0%	0 €	0%	0%	0%	0%	20%	14 000 €	70 000 €	70 000 €	148 800 €	124 000 €	148 800 €	Année 2	2					
		5.5b			Travaux d'entretien	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	54 000 €	0%	0 €	0%	0 €	54 000 €	0%	0 €	0%	0%	0%	0%	100%	64 800 €	54 000 €	64 800 €	148 800 €	124 000 €	148 800 €	Année 2	2					
B2_8	5.6	5.6	Réduire la vulnérabilité des activités économiques	SMOP	Etudes générales	0%	0 €	50%	12 000 €	25%	6 000 €	24 000 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0%	0%	0%	0%	25%	6 000 €	20 000 €	24 000 €	20 400 €	3 600 €	20 000 €	24 000 €	Année 2	1				
TOTAL						0 €	0 €	119 000 €	51 400 €	0 €	0 €	0 €	0 €	15%	18 000 €	120 000 €	0 €	0 €	0%	0 €	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%				

ANNEXE 3 - Tableau financier de l'avenant

Axe 6: Ralentissement des écoulements

Numéro de fiches action	Contrat de rivière	PAPI	Dénomination de l'action	Maître d'ouvrage	Nature de l'action	Etat BOP181		Etat FPRNM		Région Sud PACA			Région ARA			Département 84			Département 26			Agence de l'Eau		Autres (communes, ...)			Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale		Total par nature d'action		Total (HT) en B4	Total (HT) en 26	Total action		Échéance de réalisation	Ordre de priorité	
						Taux de participation	Montant	Taux de participation	Montant	Taux de participation	Montant	Assiette éligible	Taux de participation	Montant	Assiette éligible	Taux de participation	Montant	Assiette éligible	Taux de participation	Montant	Assiette éligible	Taux de participation	Montant	Désignation	Taux de participation	Montant	Taux de participation	Montant	Taux de participation	Montant			Montant HT	Montant Global			Montant HT
B2_9	6.2	6.2a	Mobiliser des champs d'expansion des crues sur la Sèille	SMOP	Etudes de conception (MOE-PRO-DCE)	0%	0 €	50%	255 000 €	15%	76 500 €	510 000 €	0%	0 €	15%	76 500 €	510 000 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	20%	102 000 €	510 000 €	510 000 € HT	2 191 800 €	2 191 800 €	2 353 800 €	Année 3	1					
					Investigations d'archéologie préventive	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	20%	60 000 €	300 000 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	80%	240 000 €	300 000 €						300 000 € HT				
					Travaux (MOE-ACT jusqu'à la fin)	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €						0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
					Acquisitions foncières	0%	0 €	30%	414 540 €	0%	0 €	0 €	0%	0 €	20%	276 360 €	1 381 800 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	50%	690 900 €						1 381 800 €	1 381 800 € HT			
										La subvention CGR4 a d'ores et déjà été attribuée en 2014																											
B2_13	6.3	6.3a	Réaliser une étude sur le fonctionnement hydromorphologique de l'Ouvèze et mettre en place des actions de gestion : espace de mobilité, stratégie de gestion des digues, transport solide, habitat.	SMOP	Etudes générales	0%	0 €	40%	45 200 €	10%	11 300 €	0 €	0 €	0%	0 €	0%	0 €	30%	33 900 €	0%	0 €	20%	22 600 €	113 000 €	113 000 € HT	76 500 €	76 500 €	153 000 €	183 600 €	Année 2	1						
					Travaux	0%	0 €	40%	16 000 €	20%	8 000 €	40 000 €	0%	0 €	20%	8 000 €	40 000 €	0%	0 €	0%	0 €	20%	8 000 €	40 000 €	40 000 € HT							40 000 €	40 000 € HT				
B1_5	6.4	6.4	Mettre en œuvre un plan de restauration et d'entretien de la végétation rivulaire	SMOP	Travaux	0%	0 €	0%	0 €	25%	47 992 €	0 €	0 €	10%	19 197 €	0 €	0 €	20%	38 393 €*	0%	0 €	35%	67 188 €	191 967 €	191 967 € HT	95 983 €	95 983 €	191 967 €	230 360 €	Année 3	1						
TOTAL						0 €	0 €	730 740 €	0 €	0 €	95 800 €	0 €	0 €	163 697 €	0 €	0 €	19 197 €	0 €	0 €	72 293 €	0 €	0 €	1 130 688 €	2 536 767 €	2 536 767 €	2 364 283 €	172 483 €	2 536 767 €	2 767 250 €								

* Financement Agence de l'Eau pour l'action 6.4 sur les 3 premières années uniquement

Axe 7: Gestion des ouvrages de protection hydraulique

Numéro de fiches action	Contrat de rivière	PAPI	Dénomination de l'action	Maître d'ouvrage	Nature de l'action	Etat BOP181		Etat FPRNM		Région Sud PACA			Région ARA			Département 84			Département 26			Agence de l'Eau		Autres (communes, ...)			Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale		Total par nature d'action		Total (HT) en B4	Total (HT) en 26	Total action		Échéance de réalisation	Ordre de priorité
						Taux de participation	Montant	Taux de participation	Montant	Taux de participation	Montant	Assiette éligible	Taux de participation	Montant	Assiette éligible	Taux de participation	Montant	Assiette éligible	Taux de participation	Montant	Assiette éligible	Taux de participation	Montant	Désignation	Taux de participation	Montant	Taux de participation	Montant	Taux de participation	Montant			Montant HT	Montant Global		
B2_10	7.1	7.1a	Améliorer le fonctionnement global de la Sèille et de la Contre-Sèille	SMOP	Etudes générales	0%	0 €	50%	20 000 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	30%	12 000 €	0%	0 €	20%	8 000 €	40 000 €	40 000 € HT	270 000 €	270 000 €	302 000 €	Année 3	1						
					Etudes de conception (MOE-PRO-DCE)	0%	0 €	40%	48 000 €	20%	24 000 €	120 000 €	0%	0 €	20%	24 000 €	120 000 €	0%	0 €	0%	0 €	20%	24 000 €	120 000 €	120 000 € HT											
					Travaux (MOE-ACT jusqu'à la fin)	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €						0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
					Acquisitions foncières	0%	0 €	40%	44 000 €	0%	0 €	0 €	0%	0 €	10%	11 000 €	110 000 €	0%	0 €	30%	33 000 €	0%	0 €	20%	22 000 €						110 000 €	110 000 € HT				
										La subvention FPRNM initialement attribuée a expirer. A redemander										La subvention CGR4 initialement attribuée a expirer. A redemander																
B2_16	7.3	7.3a	Protéger et restaurer les berges de la Grande Mayre	SMOP	Etudes de conception	0%	0 €	50%	10 000 €	10%	2 000 €	20 000 €	0%	0 €	20%	4 000 €	20 000 €	0%	0 €	0%	0 €	20%	4 000 €	20 000 €	20 000 € HT	20 000 €	20 000 €	24 000 €	Année 2	3						
					Travaux	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%						0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
B2_17	7.4	7.4a	Etudes techniques et réglementaires de digues préparant à la mise en conformité du système d'endiguement sur l'Ouvèze	SMOP	Etudes générales	0%	0 €	0%	0 €	15%	15 450 €	103 000 €	0%	0 €	20%	20 600 €	103 000 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	65%	66 950 €	103 000 €	103 000 € HT	139 000 €	139 000 €	164 800 €	Année 3	1				
					Travaux d'entretien	0%	0 €	0%	0 €	15%	3 900 €	26 000 €	0%	0 €	20%	5 200 €	26 000 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	65%	16 900 €	26 000 €	26 000 € HT									
					Acquisitions foncières	0%	0 €	40%	4 000 €	0%	0 €	10 000 €	0%	0 €	20%	2 000 €	10 000 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	40%	4 000 €	10 000 €	10 000 € HT									
TOTAL						0 €	0 €	126 000 €	0 €	0 €	45 350 €	0 €	0 €	66 800 €	0 €	0 €	45 000 €	0 €	0 €	145 850 €	429 000 €	429 000 €	429 000 €	0 €	0 €	643 000 €	590 800 €									

Axe 8: Actions de gouvernance

Numéro de fiches action	Contrat de rivière	PAPI	Dénomination de l'action	Maître d'ouvrage	Nature de l'action	Etat BOP181		Etat FPRNM		Région Sud PACA			Région ARA			Département 84			Département 26			Agence de l'Eau		Autres (communes, ...)			Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale		Total par nature d'action		Total (TTC) en B4	Total (TTC) en 26	Total action		Échéance de réalisation	Ordre de priorité
						Taux de participation	Montant	Taux de participation	Montant	Taux de participation	Montant	Assiette éligible	Taux de participation	Montant	Assiette éligible	Taux de participation	Montant	Assiette éligible	Taux de participation	Montant	Assiette éligible	Taux de participation	Montant	Désignation	Taux de participation	Montant	Taux de participation	Montant	Taux de participation	Montant			Montant HT	Montant Global		
C_1	0.1	0.1	Animer la démarche PAPI	SMOP	Fonctionnement	40%	75 000 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	187 500 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	60%	112 500 €	187 500 €	187 500 €	187 500 €	187 500 €	187 500 €	187 500 €	187 500 €	187 500 €	187 500 €	187 500 €	187 500 €	
TOTAL						40%	75 000 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	187 500 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	60%	112 500 €	187 500 €	187 500 €	187 500 €	187 500 €	187 500 €	187 500 €	187 500 €	187 500 €	187 500 €	187 500 €		

Synthèse de la répartition par financeur

Numéro d'axe d'intervention PAPI	Nombre d'actions	Etat BOP181	Etat FPRNM	Région Sud PACA	Région R-A	Département 84	Département 26	Agence de l'Eau	Autres maîtres d'ouvrage	Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale	MONTANT GLOBAL DU PROGRAMME D'ACTION	MONTANT TOTAL HT DU PROGRAMME D'ACTION	MONTANT TOTAL TTC DU PROGRAMME D'ACTION	MONTANT FCTVA estimé (16,404%)	MONTANT RESIDUEL MO estimé TTC - subventions-	Qualification de la priorisation donnée aux actions:
Axe 1	5	0 €	89 870 €	51 790 €	0 €	19 250 €	0 €	0 €	113 100 €	34 680 €	317 400 €	268 666 €	322 400 €	4 921 €	156 618 €	1
Axe 2	0	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Axe 3	2	0 €	0 €	21 600 €	0 €	0 €	0 €	0 €	101 400 €	0 €	123 000 €	102 500 €	123 000 €	0 €	101 400 €	2
Axe 4	2	0 €	11 428 €	2 854 €	2 856 €	0 €	0 €	72 000 €	268 560 €	5 712 €	263 800 €	263 800 €	316 560 €	47 244 €	78 468 €	
Axe 5	4	0 €	119 000 €	51 400 €	0 €	18 800 €	0 €	0 €	113 600 €	0 €	302 800 €	264 000 €	316 800 €	13 779 €	113 821 €	3
Axe 6	3	0 €	730 740 €	95 800 €	0 €	163 697 €	19 197 €	0 €	1 130 688 €	0 €	2 536 767 €	2 536 767 €	2 767 760 €	227 353 €	1 134 329 €	
Axe 7	3	0 €	126 000 €	45 350 €	0 €	66 800 €	0 €	45 000 €	0 €	145 850 €	429 000 €	429 000 €	490 800 €	60 826 €	146 824 €	
Axe 8	1	75 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	112 500 €	187 500 €	187 500 €	187 500 €	0 €	112 500 €	
Total	20	75 000 €	1 076 984 €	268 796 €	2 856 €	319 403 €	19 197 €	240 149 €	286 500 €	1 543 030 €	4 165 026 €	4 052 233 €	4 524 820 €	354 123 €	1 843 960 €	
		Montant total des subventions non attribuées		Montant total des subventions non attribuées		Montant total des subventions non attribuées		Total Maître d'ouvrage		1 829 530 €						
		Ce total ne prend pas en compte les 414 540 € d'ores et déjà attribués et les 143 975 € attribués dans le cadre du contrat de rivière (cf. mentions en bleu dans le tableau - actions 6.2 et 6.4)		316 788 €		595 763 €										

ANNEXE 5 - Synthèse des actions de l'avenant

Axes d'intervention PAPI	Actions	Maîtrise d'ouvrage	Partenaires associés	Objectifs	Coûts estimé	Échéancier		
						Début	Fin	
Axe 3: Amélioration des connaissances et de la mobilisation de la population	1.1	Elaborer le plan de communication PAPI	SMOP	Mairie de Mazaugues	<ul style="list-style-type: none"> • Informer et sensibiliser la population du bassin versant • Développer la culture du risque • Mettre en place des relais de proximité • Favoriser la mise en place de relais de proximité • Prévenir et réduire les dommages 	10 000 €	2017	Année 3
	1.2	Appuyer les communes du bassin versant et les communes de l'aval de la PACA, DREAL PACA, MO des actions du PAPI	SMOP	DREAL PACA, MO des actions du PAPI	<ul style="list-style-type: none"> • Informer et sensibiliser la population du bassin versant • Développer la culture du risque • Mettre en place des relais de proximité • Favoriser la mise en place de relais de proximité • Prévenir et réduire les dommages 	10 000 €	2017	Année 3
	1.3	Réaliser des ateliers de concertation avec les communes de la PACA, DREAL PACA, MO des actions du PAPI	SMOP	DREAL PACA, MO des actions du PAPI	<ul style="list-style-type: none"> • Informer et sensibiliser la population du bassin versant • Développer la culture du risque • Mettre en place des relais de proximité • Favoriser la mise en place de relais de proximité • Prévenir et réduire les dommages 	10 000 €	2017	Année 3
	1.4	Réaliser des ateliers de concertation avec les communes de la PACA, DREAL PACA, MO des actions du PAPI	SMOP	DREAL PACA, MO des actions du PAPI	<ul style="list-style-type: none"> • Informer et sensibiliser la population du bassin versant • Développer la culture du risque • Mettre en place des relais de proximité • Favoriser la mise en place de relais de proximité • Prévenir et réduire les dommages 	10 000 €	2017	Année 3
	1.5	Elaborer le plan de communication PAPI	SMOP	Mairie de Mazaugues	<ul style="list-style-type: none"> • Informer et sensibiliser la population du bassin versant • Développer la culture du risque • Mettre en place des relais de proximité • Favoriser la mise en place de relais de proximité • Prévenir et réduire les dommages 	10 000 €	2017	Année 3
	1.7	Préparation d'un dossier de PAPI complet	SMOP	SMOP, DREAL PACA, MO des actions du PAPI	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer le suivi du dossier PAPI complet • Mettre en œuvre les conclusions des études de PAPI d'intention • Pérenniser l'information, la sensibilisation et l'enracinement de la culture du risque inondation sur le bassin 	100 000 €	2017	Année 3
Axe 6: Alerte et gestion de crise	3.1	Elaborer / Réviser les PCS ou PICS à l'échelle du périmètre du PAPI	Communes sous PAPI approuvée	SMOP, DDT 84 & 26, SDIS 26384, SDPC 26384	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'alerte • Anticiper et labelliser la gestion de crise • Assurer la sauvegarde des populations • Réviser et mettre à jour les PCS 	102 500 €	2017	Année 3
	3.2	Mise en œuvre d'exercices de secours à l'échelle du périmètre du PAPI	Communes sous PAPI approuvée	SMOP, DDT 84 & 26, SDIS 26384, SDPC 26384	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'alerte • Anticiper et labelliser la gestion de crise • Assurer la sauvegarde des populations 	0 €	2019	Année 3
Axe 4: Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	4.1	Expertiser et suivre les documents d'urbanisme au regard du risque inondation	SMOP	Communes, EPCI, porteurs SCot	<ul style="list-style-type: none"> • Informer et sensibiliser les élus du bassin versant • Intégrer le risque inondation dans l'aménagement du territoire • Gouvernance (pilotage du Contrat) et concertation 	23 800 €	2017	Année 3
	4.2	Réaliser et / ou actualiser des schémas directeurs de ruissellement urbain	EPCI	SMOP	<ul style="list-style-type: none"> • Informer et sensibiliser les élus du bassin versant • Intégrer le risque inondation dans l'aménagement du territoire • Connaissance du risque 	240 000 €	2020	Année 3
Axe 5: Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	5.1	Identifier et caractériser les enjeux exposés aux inondations	SMOP	Communes et EPCI, CCI, chambres consulaires (CCI, CCMA, CA), Services eau & assainissement	<ul style="list-style-type: none"> • Caractériser les enjeux en zone inondable • Réduire durablement les vulnérabilités des biens et des personnes situés en zone inondable • Réduire les conséquences des inondations 	80 000 €	2020	Année 2
	5.2	Réduire la vulnérabilité des enjeux agricoles	SMOP	Chambre d'Agriculture de Vaucluse	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire durablement les vulnérabilités des biens et des personnes situés en zone inondable • Protection des personnes et des biens 	40 000 €	2020	Année 3
	5.5	Elaborer et mettre en place un schéma de dessuyage	SMOP	Communes concernées, en particulier Bédarrides (services et élus)	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire durablement les vulnérabilités des biens et des personnes situés en zone inondable • Protection des personnes et des biens 	124 000 €	2017	Année 2
	5.6	Réduire la vulnérabilité des activités économiques	SMOP		<ul style="list-style-type: none"> • Réduire durablement les vulnérabilités des biens et des personnes situés en zone inondable • Protection des personnes et des biens 	20 000 €	2021	Année 3
Axe 3: Amélioration des connaissances et de la mobilisation de la population	1.1	Elaborer le plan de communication PAPI	SMOP	Mairie de Mazaugues	<ul style="list-style-type: none"> • Informer et sensibiliser la population du bassin versant • Développer la culture du risque • Mettre en place des relais de proximité • Favoriser la mise en place de relais de proximité • Prévenir et réduire les dommages 	10 000 €	2017	Année 3
	1.2	Appuyer les communes du bassin versant et les communes de l'aval de la PACA, DREAL PACA, MO des actions du PAPI	SMOP	DREAL PACA, MO des actions du PAPI	<ul style="list-style-type: none"> • Informer et sensibiliser la population du bassin versant • Développer la culture du risque • Mettre en place des relais de proximité • Favoriser la mise en place de relais de proximité • Prévenir et réduire les dommages 	10 000 €	2017	Année 3
	1.3	Réaliser des ateliers de concertation avec les communes de la PACA, DREAL PACA, MO des actions du PAPI	SMOP	DREAL PACA, MO des actions du PAPI	<ul style="list-style-type: none"> • Informer et sensibiliser la population du bassin versant • Développer la culture du risque • Mettre en place des relais de proximité • Favoriser la mise en place de relais de proximité • Prévenir et réduire les dommages 	10 000 €	2017	Année 3
Axe 7: Gestion des ouvrages de protection hydraulique	7.1	Appuyer le fonctionnement global de la Seille et de la Courto-Saiffe	SMOP	CCPRO, Commune de Bédarrides	<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre les inondations et réduction des conséquences dommageables de celles-ci • Protection des personnes et des biens 	270 000 €	2019	Année 3
	7.3	Protéger et restaurer les berges de la Grande Mayre	SMOP	CCPRO et Courthézon	<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre les inondations et réduction des conséquences dommageables de celles-ci • Protection des personnes et des biens 	20 000 €	2020	Année 2
	7.4	Etudes techniques et réglementaires de digues préparant à la mise en conformité du système d'endiguement sur l'Ouvéze	SMOP	EPCI, communes, DDT 84 et 26, Agence de l'Eau	<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre les inondations et réduction des conséquences dommageables de celles-ci • Protection des personnes et des biens 	139 000 €	2020	Année 3
Axe 0: Actions de gouvernance	0.1	Assurer la démarche PAPI	SMOP	Ensemble des communes du bassin versant	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer les moyens humains nécessaires à la bonne mise en œuvre du programme PAPI • Gouvernance (pilotage du Contrat) et concertation 	187 500 €	2017	Année 3
Montant total (€ HT) :					4 052 233 €			

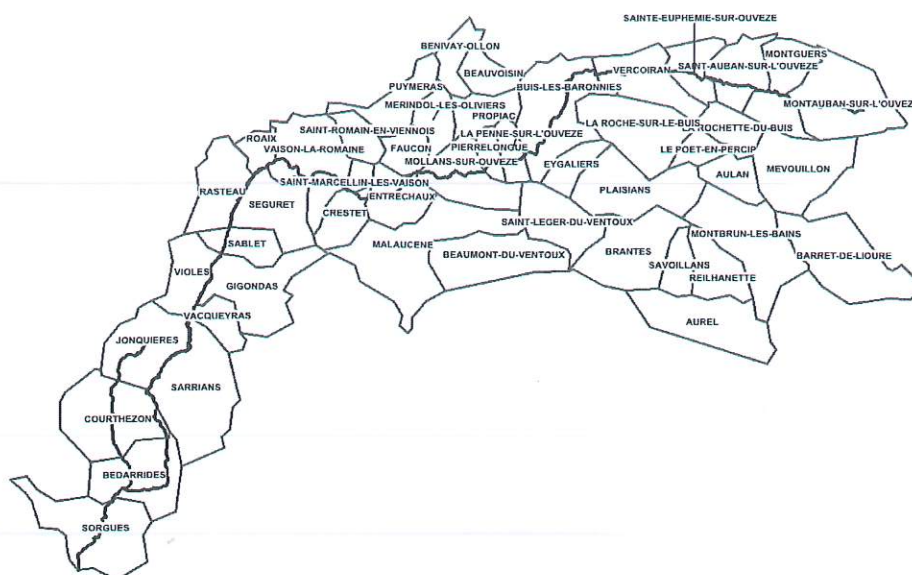
FICHES ACTIONS DE L'AVENANT

- 0.1 - Animer la démarche PAPI
- 1.1 - Etudier et pérenniser la connaissance des PHEC
- 1.2 - Sensibiliser aux enjeux du bassin versant et valoriser des avancées du Contrat de rivière sur le volet inondation
- 1.4 - Animer des programmes pédagogiques auprès du jeunes public sur l'ensemble des thématiques du contrat
- 1.6 - Elaborer / Réviser les DICRIM à l'échelle du périmètre du PPRI
- 1.7 - Préparation d'un dossier de PAPI complet
- 3.1 - Elaborer / Réviser les PCS ou PICS à l'échelle du périmètre du PPRI
- 3.2 - Mise en oeuvre d'exercices de secours à l'échelle du périmètre du PPRI
- 4.1 - Expertiser et suivre les documents d'urbanisme au regard du risque inondation
- 4.2 - Réaliser et / ou actualiser des schémas directeurs de ruissellement urbain
- 5.1 - Identifier et caractériser les enjeux exposés aux inondations
- 5.2 - Réduire la vulnérabilité des enjeux agricoles
- 5.5 - Elaborer et mettre en place un schéma de ressuyage
- 5.6 - Réduire la vulnérabilité des activités économiques
- 6.2 - Mobiliser des champs d'expansion des crues sur la Seille
- 6.3 - Réaliser une étude sur le fonctionnement hydromorphologique de l'Ouvèze et mettre en place des actions de gestion : espace de mobilité, stratégie de gestion des digues, transport solide, habitat.
- 6.4 - Mettre en œuvre un plan de restauration et d'entretien de la végétation rivulaire
- 7.1 - Améliorer le fonctionnement global de la Seille et de la Contre-Seille
- 7.3 - Protéger et restaurer les berges de la Grande Mayre
- 7.4 - Etudes techniques et réglementaires de digues préparant à la mise en conformité du système d'endiguement sur l'Ouvèze

Axe 0: Actions de gouvernance			
N° Fiche action	PAPI: <u>0.1</u>	CR: <u>C 1</u>	Priorité: <u>1</u>
Animer la démarche PAPI			
Maître d'ouvrage :	SMOP		
Partenaires associés:	Ensemble des communes du bassin versant		
Montant estimé de l'action:	187 500 €HT	187 500 €TTC	
OF concerné:	<i>Référence SDAGE 2010-2015</i>		
Dispositions concernées:	OF4	Masse(s) d'eau concernée(s):	
Mesure du PDM:	4-02, 4-04	Toutes les masses d'eau du bassin versant	
OBJECTIFS - ENJEUX			
<ul style="list-style-type: none"> • Assurer les moyens humains nécessaires à la bonne mise en oeuvre du programme PAPI. • Gouvernance (pilotage du Contrat) et concertation 			
NATURE DE L'ACTION			
Fonctionnement			
DESCRIPTION DE L'ACTION			
<p>Contexte : Depuis le 1^{er} janvier 2014, le SIABO (Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Ouvèze) et le 1^{er} SMOP ont fusionné pour former un syndicat unique qui a conservé l'intitulé SMOP. Ce syndicat a pour objet de promouvoir dans un intérêt global l'aménagement et l'entretien cohérents des milieux aquatiques ainsi que la gestion de l'eau à l'échelle de tout le bassin versant en Drôme et en Vaucluse. Il a notamment vocation à assurer une coordination entre l'ensemble des acteurs de l'eau du bassin et le portage du projet de contrat de rivière et de son Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).</p> <p>Le syndicat, voyant sa vocation de maîtrise d'ouvrage opérationnelle renforcée par cette fusion et par la mise en application de la compétence dite GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) issue de la loi sur la modernisation de l'action publique du 27 janvier 2014, il a besoin de conserver à long terme des moyens humains adaptés à ses évolutions.</p> <p>L'équipe technique et administrative est aujourd'hui composée d'un agent administratif en appui aux postes techniques, de deux techniciens de rivière en charge de la mise en œuvre d'opérations de gestion des ripisylves, d'un chargé de missions Inondations et animation du PAPI et d'un directeur également en charge de l'animation du contrat de rivière et de certaines action du PAPI.</p> <p>Description: La mise en œuvre opérationnelle du PAPI nécessite un Equivalent Temps Plein (ETP) d'ingénieur indispensable pour à la fois pour apporter une assistance technique aux collectivités du territoire maîtres d'ouvrage d'actions, pour réaliser un travail de concertation avec l'ensemble des acteurs de la gestion du risque inondations du bassin et pour la mise en œuvre des actions sous maîtrise d'ouvrage directe SMOP. Vue l'étroite imbrication des démarches de contrat de rivière et de PAPI portées par le SMOP, cet ETP se compose de deux agents : le directeur-animateur du contrat de rivière et l'ingénieur en charge spécifiquement des questions d'inondations selon la répartition suivante:</p>			
Identification des agents		Part de chaque agent sur l'ETP de l'équipe	
Directeur - Animateur Contrat de rivière		25%	
Ingénieur d'études et de projets inondations / animateur PAPI		75%	
La fiche action porte sur la pérennisation de l'équipe d'animation du PAPI pour les 3 ans de l'avenant du PAPI afin d'assurer son pilotage technique, administratif, réglementaire et financier.			
Condition d'exécution : Un rapport d'activité annuel sera réalisé.			

TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble des communes du bassin versant


ECHÉANCIER PREVISIONNEL

Planning	AVENANT		
	Année 1	Année 2	Année 3
Communication	62 500 €HT	62 500 €HT	62 500 €HT
Total coût annuel action	62 500 €HT	62 500 €HT	62 500 €HT

PLAN DE FINANCEMENT

 Montant estimatif: **187 500 €HT** **187 500 €TTC**

Identification des financeurs et taux de financement:

Financeurs	Taux	Montant	TOTAL
<u>Etat BOP181</u>	40%	75 000 €	75 000 €
<u>Etat FPRNM</u>	0%	0 €	0 €
<u>Région Sud PACA</u>	0%	0 €	0 €
<u>Région ARA</u>	0%	0 €	0 €
<u>Département 84</u>	0%	0 €	0 €
<u>Département 26</u>	0%	0 €	0 €
<u>Agence de l'Eau</u>	0%	0 €	0 €
<u>Autres</u>	0%	0 €	0 €
<u>Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale</u>	60%	112 500 €	112 500 €
TOTAL		187 500 €	187 500 €

INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE

Action	Objectif	Echéance
Communication	100%	Année 3

OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES

* Information du comité de pilotage

MOYEN DU SMOP

Cf Description dans toutes les fiches actions du temps à consacrer par le SMOP (estimation en jour.homme - j.h)

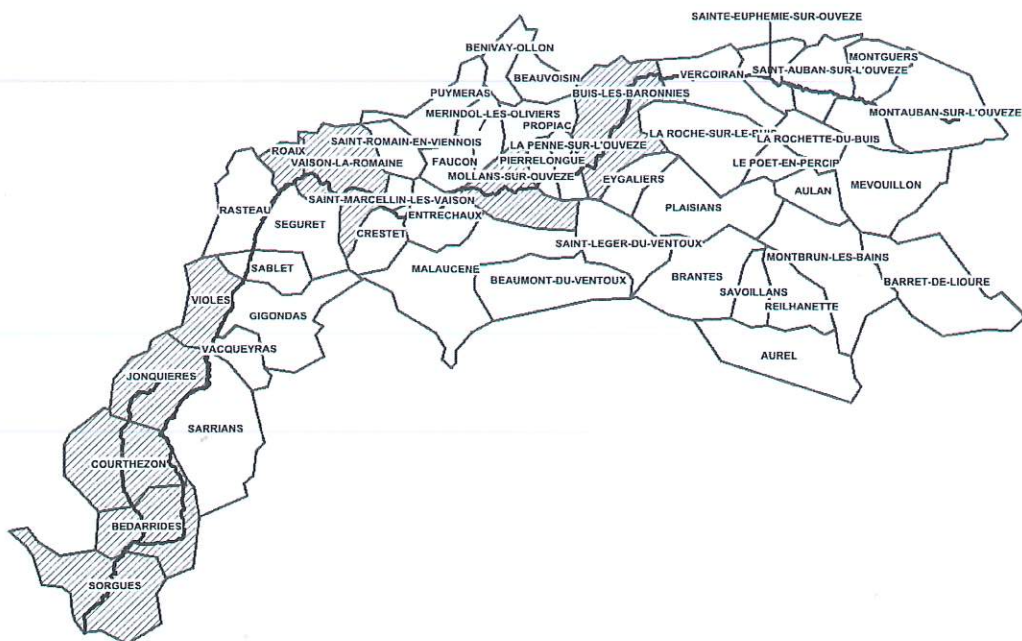
Axe 1: Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque		
N° Fiche action	PAPI: <u>1.1</u>	CR: <u>B2_2</u> Priorité: <u>1</u>
Etudier et pérenniser la connaissance des PHEC		
Maître d'ouvrage :	SMOP	
Partenaires associés:	DDT84, communes	
Montant estimé de l'action:	25 000 €HT	30 000 €TTC
OF concerné:	Référence SDAGE 2010-2015 OF8	
Dispositions concernées:	8-09	Masse(s) d'eau concernée(s): Toutes les masses d'eau du bassin versant
Mesure du PDM:	-	
OBJECTIFS - ENJEUX		
<ul style="list-style-type: none"> • Informer et sensibiliser la population du bassin versant • Développer la culture du risque • Maintenir la mémoire du risque en lui donnant une valeur patrimoniale • Favoriser la diffusion de l'information • Prévention et acceptation du risque 		
NATURE DE L'ACTION		
Etude et travaux		
DESCRIPTION DE L'ACTION		
<p>Contexte : L'article L563-3-I du code de l'environnement précise que « dans les zones exposées au risque d'inondations, le maire, avec l'assistance des services de l'Etat compétents, procède à l'inventaire des repères de crues existant sur le territoire communal et établit les repères correspondant aux crues historiques, aux nouvelles crues exceptionnelles ou aux submersions marines. Par la suite, la commune ou le groupement de collectivités territoriales compétent pourront matérialiser, entretenir et protéger ces repères.</p> <p>Les articles R563-11 à R563-15 précisent les conditions d'implantation, d'entretien de ces repères, et d'information (intégration au DICRIM).</p>		
<p>Description :</p> <p>En lien avec la base de données nationales, l'action consistera :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à formaliser l'inventaire existant (compléter, vérifier, critiquer les données), et notamment intégrer les réalisations de la CCPRO ; • à procéder à de nouveaux inventaires dans les secteurs à enjeux et à vérifier l'état des anciens repères ; • à centraliser les données sur l'ensemble du bassin versant et à les rendre accessibles au public (site Internet du SMOP, site "www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr", dans les DICRIM); • à poser de nouveaux repères normalisés dans les zones à enjeux déficitaires. 		
<p>Conditions d'exécution :</p> <p>La synthèse des documents sur les repères existants, la centralisation des données et l'inventaire de nouveaux repères seront réalisés par le SMOP et la CCPRO sur leurs territoires. Les actions de vérification, complétude des données existantes, réalisation des bases de données et diffusion des informations (site internet, fiche synthétique pour les Maires) sera externalisées.</p>		
<p>REMARQUE : on entend par "repères" les marques, laisses et repères physiques présents et inventoriés sur le territoire du bassin versant de l'Ouveze Provençale.</p>		

TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble du bassin versant et en particulier les centres urbains des 9 communes les plus impactées par les débordements de cours d'eau:

* Vaucluse: Sorgues, Bédarrides, Courthézon, Jonquières, Violès, Roaix, Vaison-la-Romaine

* Drôme: Mollans-sur-Ouvèze, Buis-les-Barronnies.


ECHEANCIER PREVISIONNEL

Planning	AVENANT		
	Année 1	Année 2	Année 3
Mise en conformité / pose des repères de crues	6 250 €HT	12 500 €HT	6 250 €HT
Total coût annuel action	6 250 €HT	12 500 €HT	6 250 €HT

PLAN DE FINANCEMENT

Montant estimatif: **25 000 €HT** **30 000 €TTC**

Identification des financeurs et taux de financement:

Financeurs	Maître d'ouvrage SMOP		TOTAL
	Taux	Montant	
Etat BOP181	0%	0 €	0 €
Etat FPRNM	50%	12 500 €	12 500 €
Région Sud PACA	25%	6 250 €	6 250 €
Région ARA	0%	0 €	0 €
Département 84	5%	1 250 €	1 250 €
Département 26	0%	0 €	0 €
Agence de l'Eau	0%	0 €	0 €
Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale	20%	5 000 €	5 000 €
TOTAL 1		25 000 €	25 000 €

* Taux de financement par rapport à l'assiette éligible des organismes

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE		
Action	Objectif	Echéance
Etude	100%	Année 3
Mise en conformité et pose	50%	
OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES		
* Communication auprès des communes		
* Présentation de l'action en Copil		
* Communication auprès du grand public (articles de presse, site internet, inauguration,...)		
MOYEN DU SMOP		
- 5 j.h par an		

Axe 1: Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque		
N° Fiche action	PAPI: <u>1.2</u>	CR: <u>C 4</u> Priorité: <u>2</u>
Sensibiliser aux enjeux du bassin versant et valoriser des avancées du Contrat de rivière sur le volet inondation		
Maître d'ouvrage :	SMOP	
Partenaires associés:	Communes,	
Montant estimé de l'action:	12 166 €HT	14 600 €TTC
OF concerné:	<i>Référence SDAGE 2010-2015</i>	
Dispositions concernées:	OF4	Masse (s) d'eau concernée(s):
Mesure du PDM:	4-02, 4-04	Toutes les masses d'eau du bassin versant
Mesure du PDM:	-	
OBJECTIFS - ENJEUX		
<ul style="list-style-type: none"> • Informer et sensibiliser la population du bassin versant ainsi que les acteurs locaux • Développer la culture du risque • Suivre l'avancement de la démarche PAPI • Mettre en place des outils de communication • Gouvernance (pilotage du Contrat) et concertation 		
NATURE DE L'ACTION		
Fonctionnement		
DESCRIPTION DE L'ACTION		
<p>Contexte: L'objectif du Contrat de Rivière dans le cadre de l'action C_4 est de valoriser et centraliser les informations relatives à toutes les thématiques du Contrat.</p> <p>La présente fiche action vise à remplir ces objectifs plus spécifiquement sur la problématique inondation.</p> <p>Pour accompagner et animer la concertation PAPI, il sera nécessaire de mettre en place un plan de communication adapté avec des outils diversifiés visant :</p> <ul style="list-style-type: none"> – à valoriser les avancées du PAPI et les efforts collectifs ; – à rendre accessible à des non initiés des informations techniques. Les données acquises par les études (étude du fonctionnement hydromorphologique de l'Ouvèze par exemple) mériteraient en effet d'être pédagogiquement expliquées aux élus et aux populations locales. – à sensibiliser et faire adhérer les élus et les habitants aux aménagements envisagés. En effet, il a souvent été constaté sur le bassin de l'Ouvèze mais également sur de nombreux autres territoires que les aménagements réalisés en faveur de la rivière, dans un souci de gestion des inondations par exemple ou de préservation des milieux, sont souvent incompris et critiqués par les populations locales qui ne perçoivent pas leur utilité ou n'en voient qu'un "gaspillage d'agent public". Pour faciliter l'acceptation sociale des projets et leur réalisation effective, un travail pédagogique devra donc être conduit par le SMOP au fur et à mesure de la réalisation des actions du Contrat et des besoins émergents. <p>Description :</p> <p>Cette action a été scindée en deux tranches dont la première a été mise en oeuvre en 2019 principalement pour la sensibilisation autour des risques crues soudaines dans les Gorges du Toulourenc.</p> <p>1- En accompagnement des temps de concertation (Comité de Rivière, Comité technique ou ateliers géographiques), des évènementiels (sorties sur le terrain, réunions publiques, exposition...) pourront être organisés par le SMOP : identification d'un site en lien avec la thématique traitée lors de la concertation, sollicitation d'un intervenant partenaire pour présenter le site ou présentation par le SMOP...</p>		

2- Dans un souci de vulgarisation des données techniques, il est proposé de développer des synthèses pédagogiques techniques en accompagnement des études afin de mieux faire comprendre aux élus en particulier mais également aux citoyens la valeur ajoutée de l'étude et d'éclairer de manière simple et non simpliste sur le fonctionnement de la rivière. Il est donc proposé d'associer systématiquement un volet pédagogique aux études afin de créer un réflexe de vulgarisation et de valorisation des informations recueillies. A titre d'exemple, il pourrait être pertinent de diffuser les conclusions de l'étude (ex : action 6.4 Réaliser une étude sur le fonctionnement hydromorphologique de l'Ouvèze) auprès des communes et collectivités locales du bassin versant pour une intégration dans les documents réglementaires et de planification : édition de cartes présentant l'espace de mobilité, mise à disposition sur le site internet... Le coût de ce travail de vulgarisation technique associé aux études est intégré dans chaque étude mentionnée dans les volets techniques.

3- Des fiches explicatives à destination des élus et de leur communication vers les populations pourraient être développées. Il s'agit en effet d'offrir aux élus une base argumentaire pour qu'ils puissent plus facilement présenter un projet en mettant en avant des arguments sur le projet prévu "qui parlent" aux populations locales.

4- Publication de lettres d'information, de documents divers pour valoriser les avancées de la démarche : réalisation par exemple du journal de l'Ouvèze ou d'un numéro spécial annuel pour informer sur l'état d'avancement du PAPI, "faire remonter" du terrain ce qui a été réalisé et valorisé par des témoignages/interviews les retours d'expériences et les efforts conduits par les collectivités.

5- Mettre en place une communication presse...

A noter que cette action est étroitement liée à l'action C_4 du Contrat de rivière (création d'un site internet) puisque les actions de communication réalisées ici pour informer et valoriser les avancées du PAPI seront forcément mises en ligne.

Conditions d'exécution :

- Mise en place des sorties terrains par le SMOP : 1 à 2 fois par an.
- Rédaction de synthèses de vulgarisation technique associées aux études à réaliser par le prestataire de l'étude.
- Rédaction de fiches techniques thématiques
- Un partenariat avec la presse locale devra être mis en place pour assurer pendant toute la durée du contrat une couverture régulière des sujets concernant la rivière.
- L'outil journal de l'Ouvèze (reportage / interviews de terrain) devra être conduit par un prestataire extérieur de formation journalisme / sociologie. Impression de 3000 exemplaires. A noter que la diffusion du journal pourra être couplée à celles des magazines municipaux ou intercommunaux. Prévoir la sortie d'un numéro par an.

Le détail du plan de communication sera précisé annuellement pour une demande chaque année des subventions

TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble des communes du bassin versant



ECHEANCIER PREVISIONNEL						
Planning	AVENANT					
	Année 1	Année 2	Année 3			
Organisation d'événementiels (sorties terrain, réunions publiques...)	3 559 €TTC	0 €TTC	0 €TTC			
Synthèses de vulgarisation technique	1 069 €TTC	0 €TTC	0 €TTC			
Fiches techniques thématiques	1 425 €TTC	0 €TTC	0 €TTC			
Publication de lettres d'information, de documents	8 547 €TTC	0 €TTC	0 €TTC			
Total coût annuel action	14 600 €TTC	0 €TTC	0 €TTC			
PLAN DE FINANCEMENT						
Montant estimatif:		12 166 €HT	14 600 €TTC			
Identification des financeurs et taux de financement:						
Financeurs	Taux	Montants				TOTAL
		Evènementiel	Synthèse	Fiches	Publications	
<u>Etat BOP181</u>	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<u>Etat FPRNM</u>	20%	712 €*	214 €*	285 €*	1 709 €*	2 920 €*
<u>Région Sud PACA</u>	10%	356 €**	107 €**	142 €**	855 €**	1 460 €**
<u>Région ARA</u>	15%	534 €**	160 €**	214 €**	1 282 €**	2 190 €**
<u>Département 84</u>	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<u>Département 26</u>	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<u>Agence de l'Eau</u>	35%	1 246 €**	374 €**	499 €**	2 991 €**	5 110 €**
<u>Autres</u>	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<u>Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale</u>	20%	712 €	214 €	285 €	1 709 €	2 920 €
	TOTAL	3 559 €	1 069 €	1 425 €	8 547 €	14 600 €
*Subvention non encore attribuée						
**Subventions attribuées entièrement dans le cadre de l'action C4 du Contrat de rivière en 2019						
INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE						
Action		Objectif	Echéance			
Organisation d'événementiels		1	Année 1			
Synthèses de vulgarisation technique		1				
Fiches techniques thématiques		1				
Publication de lettres d'information		1				
OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES						
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des sorties terrains par le SMOP : 1 à 2 fois par an. - Rédaction de synthèses de vulgarisation technique associées aux études à réaliser par le prestataire de l'étude. - Rédaction de fiches techniques thématiques - Un partenariat avec la presse locale devra être mis en place pour assurer pendant toute la durée du contrat une couverture régulière des sujets concernant la rivière. - L'outil journal de l'Ouvèze (reportage / interviews de terrain) devra être conduit par un prestataire extérieur de formation journalisme / sociologie. Impression de 3000 exemplaires. A noter que la diffusion du journal pourra être couplée à celles des magazines municipaux ou intercommunaux. Prévoir la sortie d'un numéro par an. - Le détail du plan de communication sera précisé annuellement pour une demande chaque année des subventions 						
MOYEN DU SMOP						
(6.8 j.h par an pendant 6 ans)						

Axe 1: Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque		
N° Fiche action	PAPI: <u>1.4</u>	CR: <u>C_7</u> Priorité: <u>2</u>
Animer des programmes pédagogiques auprès du jeunes public sur l'ensemble des thématiques du contrat		
Maître d'ouvrage :	PNRBP	SMOP
Partenaires associés:	Ensemble des communes du bassin versant, FNE 84, CPIE, collectivités, PNR des Baronnies Provençales et du Mont Ventoux	
Montant estimé de l'action:	24 000 €HT	28 800 €TTC
OF concerné:	<i>Référence SDAGE 2010-2015</i>	
Dispositions concernées:	OF4	Masse(s) d'eau concernée(s):
Mesure du PDM:	4-02, 4-04	Toutes les masses d'eau du bassin versant
Mesure du PDM:	-	
OBJECTIFS - ENJEUX		
<ul style="list-style-type: none"> • Informer et sensibiliser la population du bassin versant • Maintenir la mémoire du risque en lui donnant une valeur patrimoniale • Favoriser la diffusion de l'information • Communication et changements de pratiques 		
NATURE DE L'ACTION		
Fonctionnement		
DESCRIPTION DE L'ACTION		
Objectif : Favoriser la compréhension de la rivière et de sa gestion auprès des différentes cibles.		
<p>Contexte : Les rivières du bassin versant sont souvent mal connues localement. De plus, les pratiques respectueuses de l'eau ne sont pas encore bien ancrées. Il apparaît donc important de sensibiliser les jeunes publics à l'environnement en les aidant à mieux comprendre le fonctionnement naturel des cours d'eau et en les aidant à développer progressivement des gestes éco-citoyens. Le travail pédagogique auprès des enfants permet de viser indirectement les adultes souvent fortement sensibilisés par leurs enfants. Compte-tenu de l'historique meurtrier des inondations sur le bassin versant et du manque de culture du risque, cette thématique sera prépondérante dans la communication réalisée auprès des scolaires. L'objectif est de la présenter de manière "intégrée" à l'ensemble des thématiques du Contrat de Rivière (ressource, qualité de l'eau,...).</p>		
<p>Description : L'animation pédagogique pourra se réaliser dans les écoles de classes élémentaires (CP au CM2), dans les collèges (6^{ème} à la 3^{ème}), ou les lycées (2nd à la Terminale) ou au niveau des centres aérés du territoire. Elle s'appuiera sur les outils de sensibilisation existants dans le domaine de l'EEDD (Éducation à l'Environnement et au Développement Durable) : plaquette d'information, jeux et mallettes pédagogiques, maquettes, visites sur site... Cette animation doit permettre de traiter toutes les thématiques du Contrat : qualité en développant par exemple des sorties terrain avec manipulation et création d'un jardin expérimental, sur le thème des inondations, de la valorisation des milieux aquatiques et des économies d'eau.</p>		
<p>Cette action sera portée par les acteurs de l'EEDD présents sur le territoire en s'appuyant sur l'expertise des PNR des Baronnies Provençales et du Mont Ventoux (en cours de constitution), etc. En ce qui concerne les animations dans le cadre scolaire, les programmes pédagogiques seront élaborés en étroite collaboration avec les enseignants.</p>		
<p>Action en lien avec les actions de l'axe 1 "Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque" du PAPI et C_10 (sensibilisation aux Zones Humides) et C_14 (économies d'eau) du Contrat de Rivière.</p>		

Condition d'exécution :

Moyens techniques et humains :

Portage par les institutions spécialisées dans l'EEDD (prestataires extérieurs ou régie) et utilisation des outils de sensibilisation existants (maquette pédagogique, sorties terrains...). Chaque classe (écoles, collèges et lycées) et les centres aérés du territoire pourront bénéficier par exemple d'une journée de sensibilisation (½ journée en classe et ½ journée terrain en contexte scolaire, ½ journée de terrain pour les centres aérés, etc.). A noter cependant que cette action est conditionnée par le volontariat et la libre adhésion des écoles et des centres aérés à la démarche.

Deux maîtres d'ouvrage ont été identifiés pour la portage de cette action :

- * Sur le bassin versant de l'Ouvèze, le Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales (PNRBP) couvre une partie du périmètre de la communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençales ainsi que Vaison-la-Romaine, soit 20 communes du PAPI. Le PNRBP réalisera cette animation dans les communes appartenant à son périmètre d'intervention et pourra proposer une assistance aux autres collectivités du territoire intéressées par sa réalisation.
- * Le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençales (SMOP) réalisera cette action par l'intermédiaire d'un prestataire extérieur sur le territoire non couvert par le PNRBP.

TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble des communes du bassin versant.

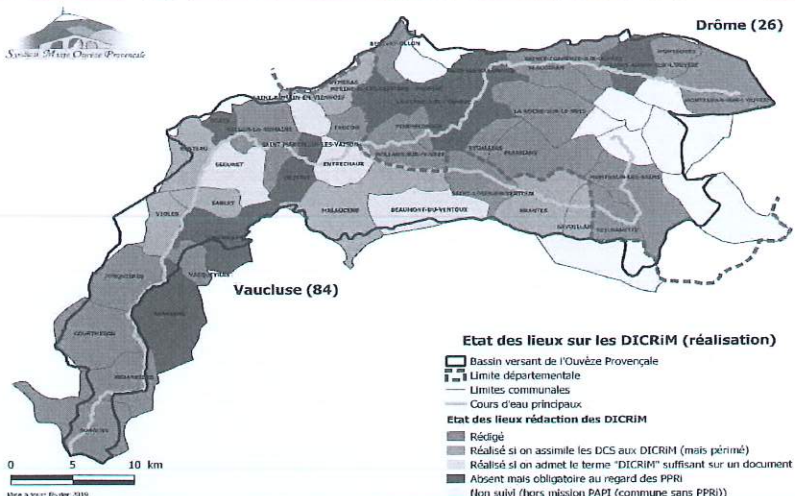


ECHEANCIER PREVISIONNEL

Planning	AVENANT		
	Année 1	Année 2	Année 3
Animation pédagogique PNRBP	5 000 € TTC	5 000 € TTC	5 000 € TTC
Animation pédagogique SMOP	0 € TTC	6 900 € TTC	6 900 € TTC
Total coût annuel action	5 000 € TTC	11 900 € TTC	11 900 € TTC

PLAN DE FINANCEMENT					
		Montant estimatif:		24 000 €HT	28 800 €TTC
Identification des financeurs et taux de financement:					
	<i>Maître d'ouvrage PNRBP</i>		<i>Maître d'ouvrage SMOP</i>		
	<i>1.4a</i>		<i>1.4b</i>		
Financeurs	Taux	Montant	Taux	Montant	TOTAL
<u>Etat BOP181</u>	0%	0 €	0%	0 €	0 €
<u>Etat FPRNM</u>	50%	7 500 €	50%	6 900 €	14 400 €
<u>Région Sud PACA</u>	0%	0 €	30%	4 140 €	4 140 €
<u>Région ARA</u>	0%	0 €	0%	0 €	0 €
<u>Département 84</u>	0%	0 €	0%	0 €	0 €
<u>Département 26</u>	0%	0 €	0%	0 €	0 €
<u>Agence de l'Eau</u>	0%	0 €	0%	0 €	0 €
<u>PNRBP</u>	50%	7 500 €	0%	0 €	7 500 €
<u>Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale</u>	0%	0 €	20%	2 760 €	2 760 €
	TOTAL 1	15 000 €	TOTAL 2	13 800 €	28 800 €
INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE					
Action				Objectif	Echéance
3 projets pédagogiques / an				100%	Année 3
OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES					
* Présentation et information en comité de pilotage					
* Communication auprès du grand public (articles dans la presse locale et municipale, sites internet des syndicats et des communes, etc.)					
MOYEN DU SMOP					
2 j.h par an à partir de l'année 2 pour suivre les programmes pédagogiques					

Axe 1: Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque		
N° Fiche action	PAPI: <u>1.6</u>	CR: <u>B2 1</u> Priorité: <u>1</u>
Elaborer / Réviser les DICRIM à l'échelle du périmètre du PPRI		
Maître d'ouvrage :	Communes sous PPRI approuvé	
Partenaires associés:	SMOP, DDT 84 & 26	
Montant estimé de l'action:	107 500 €HT	129 000 €TTC
<i>Référence SDAGE 2010-2015</i>		
OF concerné:	OF8	Masse(s) d'eau concernée(s):
Dispositions concernées:	8-09	Toutes les masses d'eau superficielles
Mesure du PDM:	-	du bassin versant
OBJECTIFS - ENJEUX		
<ul style="list-style-type: none"> • Informer et sensibiliser les élus et la population du bassin versant • Améliorer l'alerte et la gestion de crise • Prévention et acceptation du risque • Assurer la sauvegarde des populations 		
NATURE DE L'ACTION		
Etude		
DESCRIPTION DE L'ACTION		
<p>Contexte : Sur les 49 communes du bassin versant, 41 sont couvertes par un PPRI, 24 en Vaucluse et 17 en Drôme.</p> <p>Au total, 31 communes sont dotées d'un DICRIM. 5 communes en Vaucluse et 5 communes en Drôme n'ont pas ce document. Si de nombreux DICRIM sont récents en Drôme, en revanche, la plupart ont été élaborés au début des années 2000, en Vaucluse soit avant l'approbation du PPRI de l'Ouvèze.</p> <p>Depuis quelques années, les connaissances concernant les inondations se sont améliorées ; elles progresseront suite aux études complémentaires (ex : action1.1). Il apparaît désormais opportun de valoriser et d'exploiter ces connaissances afin d'élaborer de nouveaux DICRIM et de mettre à jour les existants.</p> <p>Par ailleurs, les DICRIM doivent prendre en compte les informations communiquées dans les Dossiers Départementaux sur les Risques Majeurs (DDRM). En Vaucluse, ce dernier a été mis à jour en mars 2016, en Drome en novembre 2017.</p> <p>Description : L'action consistera à réaliser des DICRIM sur les communes non pourvues, de compléter et modifier les DICRIM existants sur la base des données produites depuis leur élaboration et plus particulièrement le PPRI de l'Ouvèze, les DDRM, les études conduites par le SMOP, le SIABO sur la Seille en particulier, la CCPRO, et les données relatives au TRI d'Avignon – Plaine du Tricastin – Basse Vallée de la Durance sous-ensemble "affluents du Rhône".</p> <p>Communes avec un PPRI approuvé dont le DICRIM peut être actualisé (horizon 2022):</p> <p>*En Vaucluse 16 communes : Violès, Puyméras, Beaumont-du-Ventoux, Malaucène, Séguret, Saint-Romain-en-Viennois, Rasteau, Faucon, Bédarrides, Jonquières, Sorgues, Sablet, Savoillan, Brantes, Entrechaux et Courthézon.</p> <p>*En Drôme 7 communes : Montguers, Montbrun-les-Bains, Moliens-sur-Ouvèze, Relifhanette, Montauban-sur-Ouvèze, Vercoiran et Sainte-Euphémie-sur-Ouvèze.</p> <p>NB: le chiffrage est basé sur un estimatif de 3000€TTC / commune</p> <p>Communes avec un PPRI approuvé dont le DICRIM doit être réalisé:</p> <p>5 Communes localisées en Drôme : Buis-les-Baronnies, Saint-Auban-sur-Ouvèze, La Penne-sur-l'Ouvèze, Mérindol-les-Oliviers et Propiac.</p> <p>5 Communes localisées en Vaucluse : Crestet, Sarrians, Saint-Marcellin-lès-Vaison, Roaix et Gigondas.</p> <p>NB: le chiffrage est basé sur un estimatif de 6000€TTC / commune</p>		
<p>Conditions d'exécution : La réalisation et la mise à jour des DICRIM seront réalisées par les communes, conformément à l'article R125-11 du Code de l'Environnement. Elles pourront être mises en œuvre en régie ou par prestations de services selon les moyens propres de chaque commune. Toutes les communes non dotées de DICRIM ou dont le DICRIM est ancien/obsolète au regard des données nouvelles sur les risques sont concernées par cette action.</p> <p>Le SMOP :</p> <ul style="list-style-type: none"> – fournira un CCTP dans le cadre d'une externalisation de l'élaboration du DICRIM – mettra à disposition des communes une trame commune à adapter à la commune en veillant notamment à l'intégration d'un volet sur la gestion des axes routiers (type plan route). – proposera une assistance au maître d'ouvrage : animation locale pour inciter les communes à s'engager dans la démarche, assistance technique... – assurera un suivi de cette action. 		

TERRITOIRE CONCERNE			
Etat des lieux: février 2019			
			
ECHEANCIER PREVISIONNEL			
	AVENANT		
Planning	Année 1	Année 2	Année 3
Réalisation des DICRIM	32 250 €TTC	64 500 €TTC	32 250 €TTC
Total coût annuel action	32 250 €TTC	64 500 €TTC	32 250 €TTC
PLAN DE FINANCEMENT			
	Montant estimatif:	107 500 €HT	129 000 €TTC
Identification des financeurs et taux de financement:			
Financeurs	Taux	Montant	TOTAL
<u>Etat BOP181</u>	0%	0 €	0 €
<u>Etat FPRNM</u>	0%	0 €	0 €
<u>Région Sud PACA</u>	30%*	23 400 €	23 400 €
<u>Région ARA</u>	0%	0 €	0 €
<u>Département 84</u>	0%	0 €	0 €
<u>Département 26</u>	0%	0 €	0 €
<u>Agence de l'Eau</u>	0%	0 €	0 €
<u>Autres</u>	70%	105 600 €	105 600 €
<u>Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale</u>	0%	0 €	0 €
	TOTAL	129 000 €	129 000 €
* Taux de financement par rapport à l'assiette éligible des organismes			
INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE			
Action	Objectif	Echéance	
Réalisation des DICRIM des 10 communes n'ayant pas encore ce document : Buis-les-Baronnies, Saint-Auban-sur-Ouvèze, La Penne-sur-l'Ouvèze, Mérindol-les-Oliviers et Propiac en Drôme, Crestet, Sarriens, Saint-Marcellin-lès-Vaison, Roaix et Gigondas en Vaucluse.	100%	Année 3	
OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES			
* Présentation et information en comité de pilotage			
* Action individuelle de communication auprès des communes intéressées.			
* Diffusion des DICRIM sur le site internet du SMOP (action 1.5) et dans les journaux communaux			
MOYEN DU SMOP			
Suivi des DICRIM : 8 j.h par an durant 6 ans			



ANNEXE 6 - Fiches actions avenant

Axe 1: Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque			
N° Fiche action	PAPI: <u>1.7</u>	CR: -	Priorité: <u>1</u>
Préparation d'un dossier de PAPI complet			
Maître d'ouvrage :	SMOP		
Partenaires associés:	SMOP, DREAL PACA, MO des actions du PAPI, acteurs du territoire...		
Montant estimé de l'action:	100 000 €HT	120 000 €TTC	
<i>Référence SDAGE 2010-2015</i>			
OF concerné:	-	Masse(s) d'eau concernée(s):	
Dispositions concernées:	-	Toutes les masses d'eau superficielles	
Mesure du PDM:	-	du bassin versant	
OBJECTIFS - ENJEUX			
<ul style="list-style-type: none">• Assurer le suivi du dossier PAPI complet• Mettre en œuvre les conclusions des études du PAPI d'intention• Pérenniser l'information, la sensibilisation et l'enracinement de la culture du risque inondation sur le bassin			
NATURE DE L'ACTION			
Etude			
DESCRIPTION DE L'ACTION			
<p>Contexte : le PAPI (Programme d'actions de prévention des inondations) est l'un des seuls outils contractuels afin de bénéficier de financements gérés par l'Etat (fond de prévention des risques naturels majeurs dit fond « Barnier » et budget du ministère de l'écologie) et de financements de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur.</p> <p>Le PAPI de l'Ouvèze est un PAPI labellisé PAPI d'intention par la commission mixte inondations qui l'a examiné en février 2016.</p> <p>Il est composé d'un programme de 27 actions pour un montant estimatif de 5,3 M € HT (6,04 M € TTC) et financé à hauteur de 4,25 M €.</p> <p>Les financements de ce programme ont été encadrés par une convention-cadre signée par tous les partenaires. D'une durée initiale de 3 ans, du 7 juillet 2017 au 6 juillet 2020, elle a été prolongée de 2 dans par avenant jusqu'au 6 juillet 2022. Cette convention a permis de bénéficier pendant cette période de financements pour les dossiers de demande déposés. Un certain nombre de dossiers ont porté sur des études pour répondre à certaines questions des acteurs locaux ou mettre à jour et affiner des données anciennes ou incomplètes.</p> <p>Description : L'action consistera à réaliser un bilan du PAPI d'intention et de de rédiger un dossier de candidature pour un PAPI complet selon les modalités du cahier des charges en vigueur.</p> <p>Conditions d'exécution : Cette action sera réalisée sous l'égide du SMOP avec l'appui d'un prestataire extérieur. Les acteurs locaux seront mobilisés tout au long de la réalisation de cette étude afin d'intégrer le niveau d'ambition et leurs attentes.</p>			



ANNEXE 6 - Fiches actions avenant

TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble des communes du bassin versant



ECHÉANCIER PREVISIONNEL

Planning	AVENANT		
	Année 1	Année 2	Année 3
Préparation du dossier	0 €TTC	0 €TTC	120 000 €TTC
Total coût annuel action	0 €TTC	0 €TTC	120 000 €TTC

PLAN DE FINANCEMENT

Montant estimatif: **100 000 €HT** **120 000 €TTC**

Identification des financeurs et taux de financement:

Financeurs	Taux	Montant	TOTAL
Etat BOP181	0%	0 €	0 €
Etat FPRNM	50%	60 000 €	60 000 €
Région Sud PACA	15%	18 000 €	18 000 €
Région ARA	0%	0 €	0 €
Département 84	15%	18 000 €	18 000 €
Département 26	0%	0 €	0 €
Agence de l'Eau	0%	0 €	0 €
Autres	0%	0 €	0 €
Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale	20%	24 000 €	24 000 €
TOTAL		96 000 €	120 000 €

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Action	Objectif	Echéance
Réalisation du bilan du PAPI d'intention Rédaction du dossier de candidature du PAPI complet.	100%	Année 3

OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES

- * Présentation et information en comité de pilotage
- * Diffusion sur le site Internet du SMOP du bilan du PAPI d'intention

MOYEN DU SMOP

8 j.h sur la dernière année

Axe 3: Alerte et gestion de crise		
N° Fiche action	PAPI: <u>3.1</u>	CR: <u>B2 4</u> Priorité: <u>1</u>
Elaborer / Réviser les PCS ou PICS à l'échelle du périmètre du PPRI		
Maître d'ouvrage :	Communes sous PPRI approuvé	CCPRO
Partenaires associés:	SMOP, DDT 84 & 26, SDIS 26&84, SIDPC 26&84.	
Montant estimé de l'action:	102 500 €HT	123 000 €TTC
OF concerné:	OF8	Masse(s) d'eau concernée(s):
Dispositions concernées:	8-10	Toutes les masses d'eau du bassin versant
Mesure du PDM:	-	
<i>Référence SDAGE 2010-2015</i>		
OBJECTIFS-ENJEUX		
<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'alerte • Anticiper et fiabiliser la gestion de crise • Assurer la sauvegarde des populations • Révision et gestion de crise 		
NATURE DE L'ACTION		
Etude, fonctionnement		
DESCRIPTION DE L'ACTION		
<p>Contexte : 92% des communes concernées par un PPRI approuvé sont aujourd'hui dotées d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Ce document est en cours d'élaboration pour Brantes, Roaix et Savoillans. La CCPRO (regroupant les communes de Courthézon et Jonquières) a également la volonté de définir un plan de sauvegarde à l'échelle de son territoire de compétence et en complément des PCS réalisés à l'échelle communale.</p> <p>Au-delà de l'aspect de conformité réglementaire, le PCS est un outil indispensable à la gestion de crise en temps de crue et à la réduction des conséquences des inondations. Cet outil permet à la fois de se préparer à la crise et d'être organisé au mieux pour la gérer.</p> <p>Par ailleurs, les connaissances des divers phénomènes d'inondation se sont améliorées depuis quelques années. Il s'avère désormais opportun de pouvoir les valoriser et les exploiter dans les PCS. A noter aussi que ces documents nécessitent une révision fréquente, obligatoire tous les 5 ans pour les communes soumises à un PPRI.</p> <p>Sur la partie drômoise du bassin versant, on note que le SIDPC26 sera sollicité et qu'il fera partie des interlocuteurs privilégiés pour la réalisation de la démarche.</p> <p>Cette action pourra bénéficier des avancées des études menées dans le cadre des actions 2.1.a) et 2.1.b).</p> <p>Cependant, il faut noter que ces documents nécessitent une révision fréquente, obligatoire tous les 5 ans pour les communes soumises à un PPRI.</p>		

Description : Cette action consistera donc :

1- Elaborer les PCS des 3 communes sous PPRI approuvé n'en disposant pas:

3 communes vauclusiennes: Brantes, Roaix et Savoillan.

NB: le chiffrage est basé sur un estimatif de 5000€TTC / commune

2- Réviser les 36 PCS existants hors CCPRO afin d'avoir moins de 5 ans à l'horizon 2022 :

17 communes Dromoise : Montguers, Pierrelongue, Benivay-Orlon, Montbrun-les-Bains, Mollans-sur-Ouvèze, Reilhanette, Eygaliers, Mérindol-les-Oliviers, Propiac, Plaisians, La penne-sur-Ouvèze, Montauban-sur-Ouvèze, Vercoiran, Buis-les-Baronnies, La roche-sur-le-Buis, Saintes-Euphémie-sur-Ouvèze et Saint-Auban-sur-Ouvèze.

19 communes vauclusiennes : Violès, Puyméras, Beaumont-du-Ventoux, Malaucène, Sarrians, Gigondas, Vacqueyras, Séguret, Saint-Romain-en-Viennois, Crestet, Rasteau, Faucon, Saint-Léger-du-Ventoux, Jonquières, Saint-Marcellin-les-Vaison, Sorgues, Sablet, Entrechaux et Courthézon.

NB: le chiffrage est basé sur un estimatif de 3000€TTC / commune

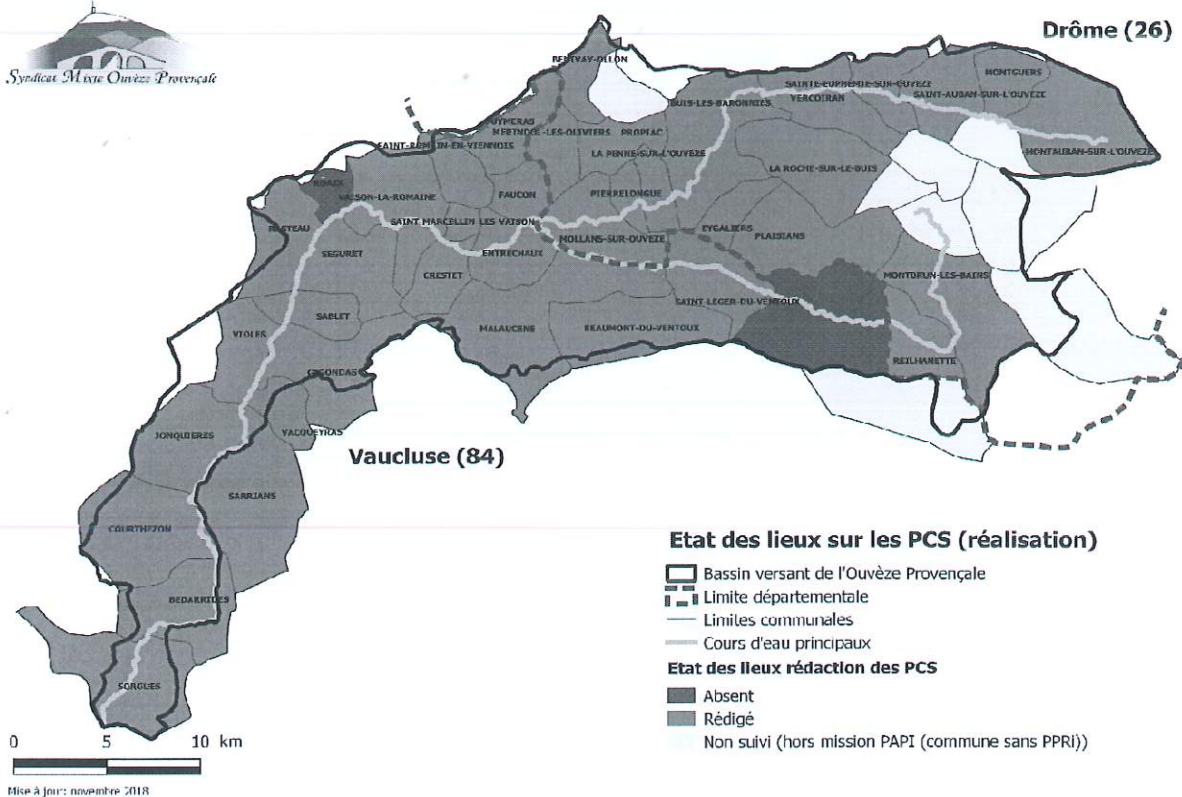
3- Elaborer le PICS à l'échelle de la CCPRO (pour les communes vauclusiennes de Courthézon et Jonquières)

Conditions d'exécution : Le SMOP proposera des préconisations types afin d'harmoniser l'ensemble des PCS et PICS et d'intégrer au mieux la problématique inondations.

Les communes et la CCPRO auront en charge l'élaboration ou la révision des PCS ou PCIS : 21 communes couvertes par un PPRI dont 11 en Vaucluse et 10 en Drôme, sont concernées par une procédure d'élaboration.

TERRITOIRE CONCERNE

Etat des lieux novembre 2018



ECHEANCIER PREVISIONNEL			
	AVENANT		
Planning	Année 1	Année 2	Année 3
Elaboration/Révision des PCS (commune PPRI)	30 750 €TTC	61 500 €TTC	30 750 €TTC
Elaboration/Révision le PICS (CCPRO)	0 €TTC	0 €TTC	0 €TTC
Total coût annuel action	30 750 €TTC	61 500 €TTC	30 750 €TTC

PLAN DE FINANCEMENT			
	Montant estimatif:	102 500 €HT	123 000 €TTC
Identification des financeurs et taux de financement:			
	Maître d'ouvrage Communes		
	3.1a		
Financeurs	Taux	Montant	TOTAL
Etat BOP181	0%	0 €	0 €
Etat FPRNM	0%	0 €	0 €
Région Sud PACA	30%*	21 600 €	21 600 €
Région ARA	0%	0 €	0 €
Département 84	0%	0 €	0 €
Département 26	0%	0 €	0 €
Agence de l'Eau	0%	0 €	0 €
Autres	70%	101 400 €	101 400 €
Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale	0%	0 €	0 €
	TOTAL 1	123 000 €	123 000 €

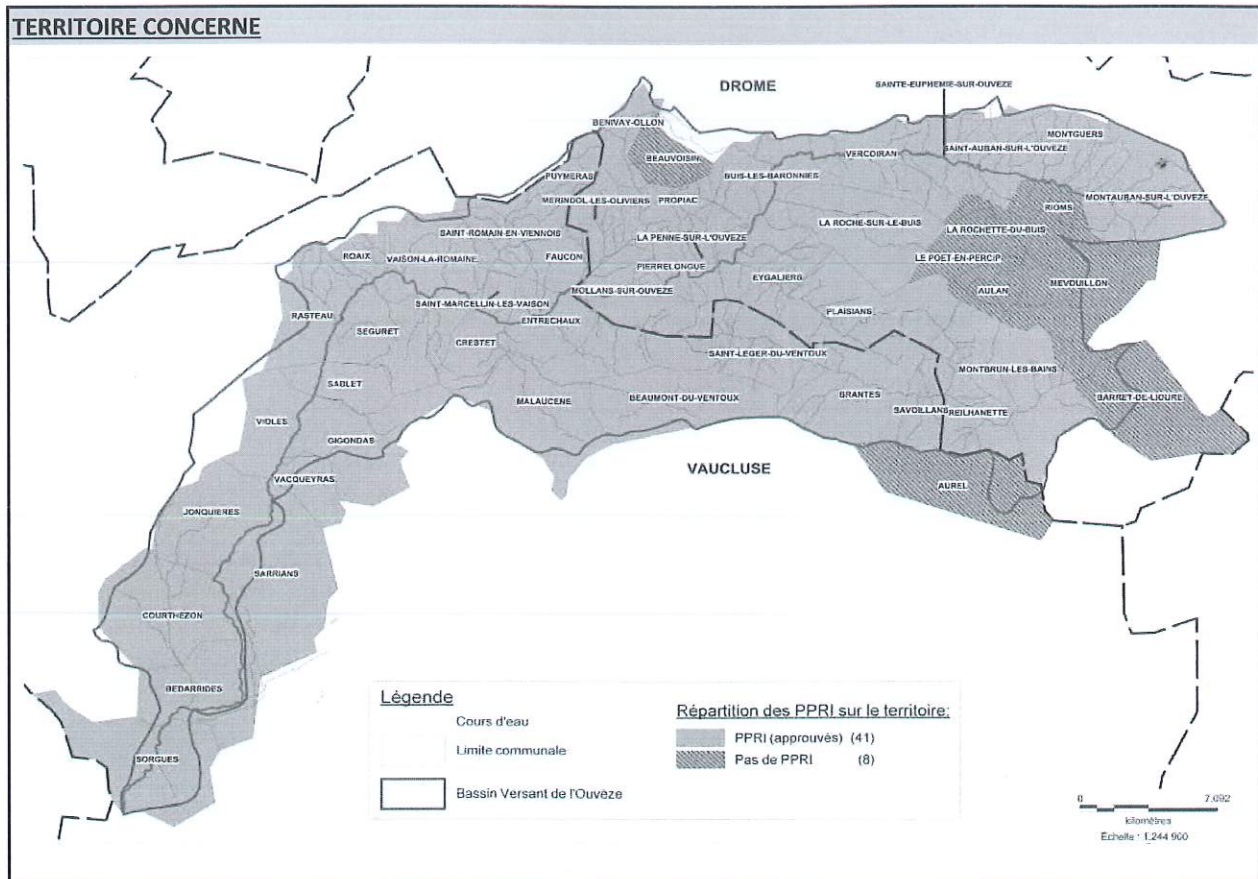
* Taux de financement par rapport à l'assiette éligible des organismes

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE		
Action	Objectif	Echéance
Réalisation des PCS de Brantes, Roaix et Savoillans.	100%	Année 3
Réalisation d'un exercice de secours à l'échelle du bassin versant	100%	

OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES
* Présentation et information en comité de pilotage
* Action individuelle de communication auprès des communes intéressées.
* Diffusion des PCS sur le site internet du SMOP (action 1.5) et dans les journaux communaux

MOYEN DU SMOP
5 j.h. par an durant 6 ans

Axe 3: Alerte et gestion de crise		
N° Fiche action	PAPI: <u>3.2</u>	CR: <u>B2 5</u> Priorité: <u>1</u>
Mise en oeuvre d'exercices de secours à l'échelle du périmètre du PPRI		
Maître d'ouvrage :	Communes sous PPRI approuvé	CCPRO
Partenaires associés:	SMOP, DDT 84 & 26, SDIS 26&84, SIDPC 26&84.	
Montant estimé de l'action:	0 €	
OF concerné:	<i>Référence SDAGE 2010-2015</i>	
Dispositions concernées:	OF8	Masse(s) d'eau concernée(s):
Mesure du PDM:	8-10	Toutes les masses d'eau du bassin versant
Mesure du PDM:	-	
OBJECTIFS-ENJEUX		
<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'alerte • Anticiper et fiabiliser la gestion de crise • Assurer la sauvegarde des populations • Révision et gestion de crise 		
NATURE DE L'ACTION		
Etude, fonctionnement		
DESCRIPTION DE L'ACTION		
<p>Contexte : Outre la réalisation et l'actualisation des PCS et PICS qui seront engagés dans le cadre de l'action 3.1, leur mise en oeuvre via des exercices de secours permettra d'assurer la gestion de crise. Ainsi, la sauvegarde des populations et la réduction des dommages seront améliorées.</p> <p>En effet, les inondations touchant bien souvent plusieurs communes, la gestion de l'alerte et de la situation de crise mobilise de nombreux acteurs (communes, services de l'Etat, SDIS...), qui doivent alors agir de manière concertée. Une maîtrise des protocoles à engager et une coordination efficace de ces acteurs sont indispensables pour limiter les conséquences des inondations, enclencher les mesures de sauvegarde adéquates au bon moment. Il s'avère important de conforter la pratique des exercices de secours et de gestion de crise à l'échelle communale mais également, il apparaît opportun de pouvoir organiser des exercices à l'échelle du bassin versant, sur les communes les plus impactées, identifiées dans le PPRI.</p> <p>Sur la partie drômoise du bassin versant, on note que le SIDPC26 sera sollicité et qu'il fera partie des interlocuteurs privilégiés pour la réalisation de la démarche.</p> <p>Cette action pourra bénéficier des avancées des études menées dans le cadre de l'action 3.1 et du REX de l'exercice de sécurité civile sur la thématique du risque inondation réalisé en septembre 2019 sur le territoire du bassin de l'Ouvèze aval (Violès, Jonquières, Courthézon et Bédarrides).</p> <p>Description : Cette action consistera à organiser régulièrement des exercices pour tester les procédures des PCS et PICS avec les acteurs impliqués dans la gestion de crise afin d'en fiabiliser la mise en oeuvre.</p> <p>Conditions d'exécution : La mise en oeuvre des exercices sera réalisée sous l'égide des cellules de crise. Les communes concernées et la CCPRO sur son territoire sont à l'initiative la démarche.</p>		



ECHEANCIER PREVISIONNEL

Planning	AVENANT		
	Année 1	Année 2	Année 3
Mise en œuvre des exercices	0 €	0 €	0 €
Total coût annuel action	0 €	0 €	0 €

PLAN DE FINANCEMENT

Montant estimatif (HT): **0 €**

Identification des financeurs et taux de financement:

Financeurs	Maître d'ouvrage Communes		Maître d'ouvrage CCPRO		TOTAL
	Taux	Montant	Taux	Montant	
Etat BOP181	0%	0 €	0%	0 €	0 €
Etat FPRNM	0%	0 €	0%	0 €	0 €
Région Sud PACA	0%*	0 €	0%*	0 €	0 €
Région ARA	0%	0 €	0%	0 €	0 €
Département 84	0%	0 €	0%	0 €	0 €
Département 26	0%	0 €	0%	0 €	0 €
Agence de l'Eau	0%	0 €	0%	0 €	0 €
Autres	100%	0 €	100%	0 €	0 €
Syndicat Mixte de l'Ouvéze Provençale	0%	0 €	0%	0 €	0 €
	TOTAL 1	0 €	TOTAL 2	0 €	0 €

INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE		
Action	Objectif	Echéance
Réalisation des PCS de Violès, Roaix et Mollans-sur-Ouvèze	100%	Année 3
Réalisation d'un exercice de secours à l'échelle du bassin versant	100%	
OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES		
* Présentation et information en comité de pilotage		
* Action individuelle de communication auprès des communes intéressées.		
* Diffusion des PCS sur le site internet du SMOP (action 1.5) et dans les journaux communaux		
MOYEN DU SMOP		
5 j.h. par an durant 6 ans		

Axe 4: Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme		
N° Fiche action	PAPI: 4.1	CR: C 3 Priorité: 1
Expertiser et suivre les documents d'urbanisme au regard du risque inondation		
Maître d'ouvrage :	SMOP	
Partenaires associés:	Communes, EPCI, porteurs SCoT	
Montant estimé de l'action:	23 800 €HT	28 560 €TTC
OF concerné:	<i>Référence SDAGE 2010-2015</i> OF4	Masse(s)(s) d'eau concernée(s):
Dispositions concernées:	4-02, 4-04, 4-07	Toutes les masses d'eau du bassin versant
Mesure du PDM:	-	
OBJECTIFS		
<ul style="list-style-type: none"> • Informer et sensibiliser les élus du bassin versant • Intégrer le risque inondation dans l'aménagement du territoire • Gouvernance (pilotage du Contrat) et concertation 		
NATURE DE L'ACTION		
Fonctionnement		
DESCRIPTION DE L'ACTION		
<p>Contexte : Malgré les enjeux impactés par le risque inondation, leur prise en compte dans les documents d'urbanisme reste encore partielle. D'une manière générale, à l'échelle du bassin versant, seuls les éléments disponibles dans les PPRI sont intégrés. Les prescriptions visant à gérer les ruissellements urbains sont marginales et peuvent entraîner des erreurs d'appréciation ou de réalisation par les collectivités faute d'avoir été accompagnées, conseillées en amont de leurs projets.</p> <p>Il s'agit dans cette action d'instaurer un appui technique et une veille du SMOP aux collectivités pour les accompagner dans la prise en compte du risque inondation (et notamment du ruissellement urbain) en amont de leurs projets locaux.</p> <p>Description : Cette action qui s'appuie sur la technique, la veille et les conseils du SMOP auprès des collectivités (communes, EPCI...) sera réalisée de la manière suivante:</p> <p>1- Intervention du SMOP au cas par cas auprès des collectivités désireuses de conseils sur les projets d'aménagements. Il s'agira ici de développer en amont un partenariat SMOP / collectivités pour faire connaître le rôle du SMOP et pour créer ainsi parmi les services urbanisme des collectivités un réflexe de sollicitation "naturelle" des conseils du SMOP.</p> <p>Le SMOP pourra par exemple intervenir :</p> <p><i>* pour donner un avis d'expert (avis consultatif) sur des projets liés à l'urbanisme</i> en lien avec la question du risque inondation (conseil sur les PLU). A ce titre, une expertise et un suivi des documents d'urbanisme au regard de l'ensemble des thématiques liées à la ressource en eau, aux risques et aux milieux naturels pourra être conduite à travers une analyse comparative des règlements et zonages des différents documents d'urbanisme (SCOT, PLU, Carte communale) avec le PPRI et les autres cartographies existantes de l'aléa inondation dont notamment celle du TRI et d'autres études réalisées par le SMOP et la CCPRO. Les investigations sur les ruissellements urbains (action 4.2) et hydromorphologique (action 6.3) seront également valorisées et analysées.</p> <p>Ce travail permettra d'évaluer le niveau de prise en compte du risque inondation dans les politiques d'aménagement locales, mais aussi de bien vérifier qu'il n'existe pas d'incohérences entre le PPRI et les documents d'urbanisme.</p>		

*** en tant que Personne publique associée (PPA):** il s'agira surtout de porter une attention particulière concernant la prise en compte de l'ensemble des sensibilités précédemment citées dès les phases d'élaboration des documents d'urbanisme et notamment des diagnostics, de même que lors de leur révision.

Cette action est en lien avec les actions 1.6, 4.2 et 6.3: elle pourra exploiter les résultats de ces études.

Tout l'enjeu de cette action consiste à accompagner dans un premier temps les collectivités puis à transmettre et instaurer une "culture réflexe de l'eau" aux "urbanistes et aménageurs".

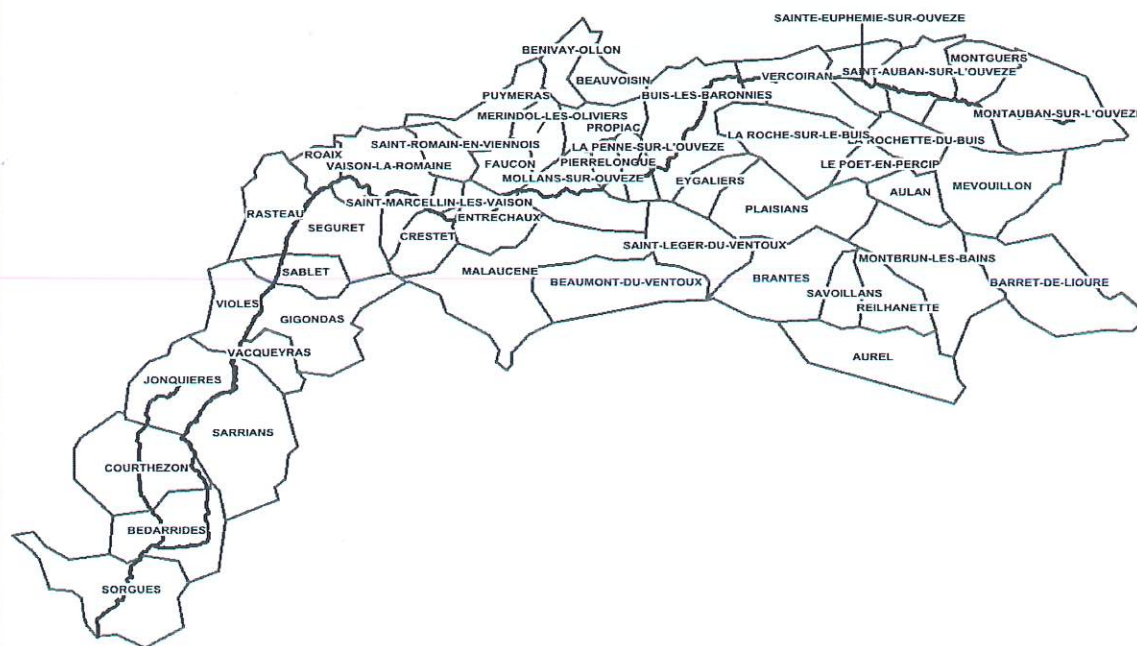
2- Sessions de formation / sensibilisation thématique auprès des élus et techniciens des collectivités. En complément du conseil au cas par cas et au gré des projets, le SMOP pourra proposer aux collectivités des sessions de formation d'une journée ou demi-journée sur différentes thématiques liées à l'eau (risque inondation et ruissellement pluvial...) en organisant par exemple des journées Eau & urbanisme à animer avec les partenaires techniques du Contrat (Agence de l'Eau, CEN...).

3- Réalisation de fiches pratiques "eau et urbanisme" sur le bassin de l'Ouvèze. En complément des sessions de formation, des fiches pratiques pourront être réalisées comme conseils à suivre et applicables au contexte des rivières du bassin versant de l'Ouvèze. Les thèmes de ces fiches seront à adapter selon les besoins. Ces fiches pourront être évolutives de par leur facilité de réactualisation / édition. Elles pourront être rassemblées sous une pochette ou dans un classeur détenu par chaque collectivité qui pourra s'y référer comme guide à suivre sans avoir à solliciter le SMOP ou au contraire pour penser à l'interroger sur des questions liées à l'eau.

Conditions d'exécution : Le SMOP devra consacrer une part non négligeable de son temps pour accompagner les collectivités. Les interventions auprès des collectivités seront réalisées par le SMOP (Directeur et/ou chargé de mission Risque –PAPI selon les cas). L'intervention du SMOP est prise en compte dans le cadre de l'action 0.1 L'expertise et le suivi des documents d'urbanisme ainsi que le travail cartographique associé (travail de SIG), les sessions de formation (à minima 2 sessions de formation par an /une à l'amont et une à l'aval), ainsi que la réalisation graphique des fiches pratiques seront externalisés.

TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble des communes du bassin versant



ECHEANCIER PREVISIONNEL			
	AVENANT		
Planning	Année 1	Année 2	Année 3
Conseil aux collectivités / Analyse des documents d'urbanisme (dont SIG)	1 428 €TTC	2 856 €TTC	1 428 €TTC
Sessions de formation	2 142 €TTC	4 284 €TTC	2 142 €TTC
Fiches pratiques	3 570 €TTC	7 140 €TTC	3 570 €TTC
Total coût annuel action	7 140 €TTC	14 280 €TTC	7 140 €TTC

PLAN DE FINANCEMENT			
Montant estimatif:	23 800 €HT	28 560 €TTC	
Identification des financeurs et taux de financement:			
Financeurs	Taux	Montant	TOTAL
Etat BOP181	0%	0 €	0 €
Etat FPRNM	40%	11 424 €	11 424 €
Région Sud PACA	10%	2 856 €	2 856 €
Région ARA	10%	2 856 €	2 856 €
Département 84	10%	2 856 €	2 856 €
Département 26	0%	0 €	0 €
Agence de l'Eau	10%	2 856 €	2 856 €
Autres	0%	0 €	0 €
Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale	20%	5 712 €	5 712 €
	TOTAL	28 560 €	28 560 €

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE		
Action	Objectif	Echéance
Assistance à 5 sollicitations de commune	100%	Année 3
Réalisation de 5 sessions de formation	100%	

OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES
* Information du comité de pilotage

MOYEN DU SMOP
- 15 j.h par an pendant 6 ans pour l'intervention du SMOP au cas par cas auprès des collectivités.
- 5 j.h par an pendant 6 ans pour les sessions de formation
- 3 j.h pour la première année de réalisation des fiches puis 2 j.h pour leur réactualisation

Axe 4: Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme		
N° Fiche action	PAPI: 4.2	CR: A 8 Priorité: 2
Réaliser et / ou actualiser des schémas directeurs de ruissellement urbain		
Maître d'ouvrage :	EPCI	
Partenaires associés:	SMOP	
Montant estimé de l'action:	240 000 €HT	288 000 €TTC
OF concerné:	<i>Référence SDAGE 2010-2015</i> OF8, OF5	Masse(s) d'eau concernée(s):
Dispositions concernées:	-	FRDR2034a, Frdr2034b, FRDR390, FRDR383,
Mesure du PDM:	5E04	FRDR10371, FRDR10628
OBJECTIFS - ENJEUX		
<ul style="list-style-type: none"> • Informer et sensibiliser les élus du bassin versant • Intégrer le risque inondation dans l'aménagement du territoire • Connaissance du risque 		
NATURE DE L'ACTION		
Etude		
DESCRIPTION DE L'ACTION		
<p>Contexte : Les études hydrauliques réalisées à ce jour, notamment dans le cadre du PPRi de l'Ouvèze, concernent essentiellement les cours d'eau majeurs.</p> <p>Certains vallats et rieux, qui sont des cours d'eau intermittents, font également l'objet d'une cartographie du risque inondation, laquelle est localement remise en cause notamment dans les zones urbaines. Le risque inondation lié aux crues de ces vallats mérite donc d'être précisé par des investigations adaptées.</p> <p>De plus, à ce jour, les communes de Courthézon, Bédarrides et Jonquières ne sont pas dotées d'un schéma des eaux pluviales. Or cette thématique constitue un élément essentiel à maîtriser et à intégrer dans la planification et l'aménagement du territoire, car elle est en lien avec 3 enjeux majeurs : les inondations (limiter les crues, l'érosion, le transport solide et les débordements de réseau liés au ruissellement urbain), la pollution (maîtrise des rejets pour préserver / restaurer la qualité des milieux récepteurs) et enfin, l'assainissement (limiter la dégradation du fonctionnement des STEP par temps de pluie).</p> <p>Description : L'action permettra d'établir un diagnostic du fonctionnement des équipements d'eaux pluviales comprenant : un inventaire géolocalisé des ouvrages hydrauliques, des levés topographiques, une cartographie des réseaux, la caractérisation du mode de fonctionnement des ouvrages et des systèmes hydrauliques.</p> <p>L'action inclura également la réalisation d'études hydrauliques permettant de mieux caractériser les crues, les risques de débordements et les surfaces inondées liées aux vallats (caractérisation des débits et hauteurs d'eau, fréquences, temps de réponse). A minima, les vallats de la Grande Mayre à Courthézon et de Coulaire à Bédarrides seront étudiés. Ces études porteront également sur les ruissellements et écoulements en zones urbaines (surfaces inondées, hauteurs d'eau, fréquences, durée) qui ne sont pas pris en compte dans le PPRi de l'Ouvèze actuellement en vigueur.</p> <p>Ces études, portées par une maîtrise d'ouvrage locale, apporteront de nouveaux éléments de connaissance dans des secteurs et sur un domaine (ruissellement) non couverts actuellement et reconnus à enjeu localement.</p> <p>De même, elles pourront contribuer au dimensionnement de certains ouvrages d'hydraulique urbaine, la constitution de données de référence pour la révision ou la modification des documents d'urbanisme.</p>		

Elle conduira à :

- proposer un zonage eaux pluviales permettant de préciser les modalités de gestion des eaux pluviales (ex : limitation de rejet à la parcelle, infiltration d'une lame d'eau donnée, principe technique de gestion préconisé (infiltration, stockage temporaire...), traitement à mettre en œuvre...
- définir un schéma directeur intégrant outre la gestion hydraulique des eaux pluviales, un volet "qualité des eaux collectées et évacuées". Les diagnostics de fonctionnement des réseaux et de leurs impacts sur le milieu naturel réalisé dans le cadre des schémas d'assainissement (cf. action A_4) pourront être valorisés.
- proposer des aménagements (type bassin d'orage, prétraitement) et leur programmation, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif (débit acceptable dans les réseaux et dans les cours d'eau). Ces propositions intégreront la problématique liée aux vallats.

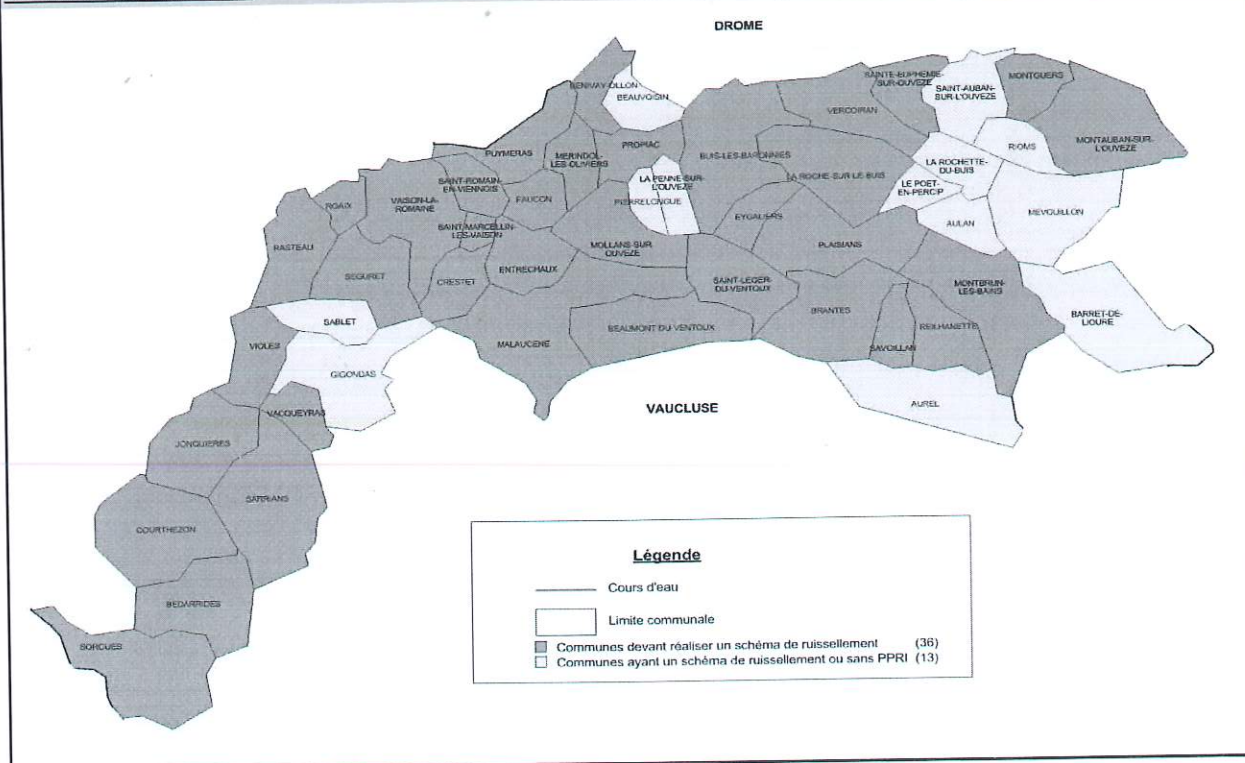
Conditions d'exécution : L'élaboration des cahiers des charges des études et leur suivi seront assurés par le maître d'ouvrage légitime sur son territoire. La réalisation des études fera l'objet de prestations de service. Les études hydrauliques sur les vallats s'appuieront sur les hypothèses adoptées dans le PPRI de l'Ouvèze pour aboutir à des résultats comparables.

L'action ne concerne que les territoires communaux où un PPRI a été approuvé.

La maîtrise d'ouvrage pourra notamment être réalisée par :

- * La CCPRO : Courthézon, Jonquières,
- * La CCSC : Bédarrides,
- * La CCAOP : Violès,
- * La COVE : Beaumont-du-Ventoux, Malaucène, Vacqueyras, Sarrians,
- * La CCVV : Brantes, Saint-Léger-du-Ventoux, Savoillans, Mollans-sur-Ouvèze, Crestet, Entrechaux, Saint-Marcellin-les-Vaisons, Faucon, Puyméras, Vaison-la-Romaine, Saint-Romain-en-Viennois, Roaix, Rasteau, Séguret,
- * La CCBPD : Benivay-Ollon, Eygalières, Méridol-les-Oliviers, Montbrun-les-Bains, Montguers, Plaisians, Propiac, Vercoiran, la-Roche-sur-le-Buis, Buis-les-Baronnies, Reilhanette, Sainte-Euphémie-sur-l'Ouvèze et Montauban-sur-l'Ouvèze.

TERRITOIRE CONCERNE



ECHEANCIER PREVISIONNEL			
	AVENANT		
Planning	Année 1	Année 2	Année 3
Exécution commune 26 et/ou commune 84 et/ou CCPRO	60 000 €HT	120 000 €HT	60 000 €HT
Total coût annuel action	60 000 €HT	120 000 €HT	60 000 €HT

PLAN DE FINANCEMENT			
	Montant estimatif:	240 000 €HT	288 000 €TTC
Identification des financeurs et taux de financement:			
	Maître d'ouvrage EPCI		
Financeurs	Taux	Montant	TOTAL
<u>Etat BOP181</u>	0%	0 €	0 €
<u>Etat FPRNM</u>	0%	0 €	0 €
<u>Région Sud PACA</u>	0%	0 €	0 €
<u>Région ARA</u>	0%	0 €	0 €
<u>Département 84</u>	20%*	48 000 €	48 000 €
<u>Département 26</u>	0%	0 €	0 €
<u>Agence de l'Eau</u>	50%	120 000 €	120 000 €
<u>EPCI</u>	30%*	72 000 €	72 000 €
	TOTAL 1	240 000 €	240 000 €

* Taux de financement par rapport à l'assiette éligible des organismes

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE		
Action	Objectif	Echéance
Réalisation des schémas de ruissellement	50%	Année 3
Réalisation des études sur les vallats de la Grande Mayre et Coulaire	100%	
Identification des autres vallats à enjeux	100%	

OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES
* Information du comité de pilotage
* Sollicitation individuelle des communes

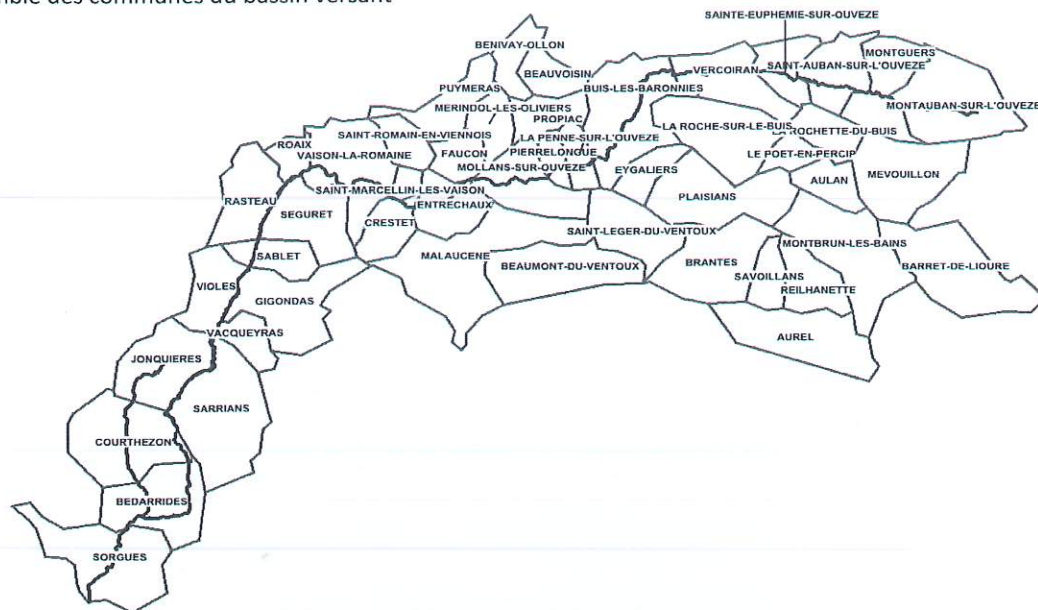
MOYEN DU SMOP
Suivi des études : 10 j.h par an durant 4 ans

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
Financement Département 84 :
Uniquement pour les EPCI en Vaucluse, autofinancement de ces dernières 30 %
EPCI en Drôme: autofinancement à 50%
EPCI en Vaucluse : CCPRO participation possible de 10% de l'ASA des cours d'eau et fossés réunis de Courthézon.

Axe 5: Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens		
N° Fiche action	PAPI: <u>5.1</u>	CR: <u>B2_6</u> Priorité: <u>1</u>
Identifier et caractériser les enjeux exposés aux inondations		
Maître d'ouvrage :	SMOP	
Partenaires associés:	Communes et EPCI, CCI, chambres consulaires (CCI, CCMA, CA), Services eau & assainissement	
Montant estimé de l'action:	80 000 €HT	96 000 €TTC
OF concerné:	<i>Référence SDAGE 2010-2015</i> OF8	Masse(s) d'eau concernée(s):
Dispositions concernées:	-	Toutes les masses d'eau du bassin versant
Mesure du PDM:	-	
OBJECTIFS - ENJEUX		
<ul style="list-style-type: none"> • Caractériser les enjeux en zone inondable • Réduire durablement les vulnérabilités des biens et des personnes situés en zone inondable • Réduire les conséquences des inondations 		
NATURE DE L'ACTION		
Etude		
DESCRIPTION DE L'ACTION		
<p>Contexte : De nombreux enjeux humains (bâti, équipements, réseaux...) sont exposés aux risques inondations. La définition d'une stratégie pertinente de protection contre les inondations et de réduction de leurs conséquences passe par une connaissance précise des biens et une caractérisation de leur vulnérabilité. En effet, les protections collectives ne permettront pas de protéger contre toutes les inondations ; il faudra par conséquent leur associer une réduction de la vulnérabilité par rapport à un risque résiduel. Cette action vise également à répondre aux ambitions du Plan Climat.</p> <p>Description : L'étude consistera à :</p> <p><u>1- Identifier et caractériser les enjeux exposés aux risques inondation en termes d'impacts</u> (Enjeux bâtis : habitations, équipements publics, patrimoine culturel / Enjeux réseaux : irrigation, énergie, eau-assainissement / Enjeux infrastructures : voiries, ouvrages d'art, STEP / Enjeux artisanaux et commerciaux / Enjeux agricoles : bâtis, équipements, cultures, élevages...);</p> <p><u>2- Dresser un état des lieux global de la vulnérabilité</u> (évaluation des impacts et des travaux, proposition de priorités) ;</p> <p><u>3- Proposer des mesures de réduction de la vulnérabilité adaptées et hiérarchisées</u> : descriptif technique, enveloppe financière, priorités d'interventions.</p> <p>Cette étude comportera une synthèse et une compilation des données existantes (PPRi, TRI, études sur la Seille, EAI, DICRIM, PCS ...), ainsi que l'acquisition de nouvelles données. Elle tiendra également compte des travaux et projets validés pour réduire l'aléa ou la vulnérabilité face au risque inondation, permettant ainsi de mettre en exergue les enjeux résiduels suite aux aménagements.</p> <p>Cette étude comprendra un traitement cartographique des informations et s'appuiera sur les bases de données cadastrales et géographiques disponibles ainsi que des éléments déterminés dans le cadre de l'élaboration du présent dossier de candidature PAPI et des ACB réalisées.</p> <p>Conditions d'exécution : L'étude sera confiée à un prestataire.</p> <p>La Chambre d'Agriculture du Vaucluse prévoit la réalisation d'une étude relative au volet agricole sur la partie aval du bassin versant et plus spécifiquement sur les communes de Bédarrides, Courthézon, Jonquières et Sarrians.</p>		

TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble des communes du bassin versant


ECHEANCIER PREVISIONNEL

Planning	AVENANT		
	Année 1	Année 2	Année 3
Exécution de l'action	24 000 € TTC	48 000 € TTC	24 000 € TTC
Total coût annuel action	24 000 € TTC	48 000 € TTC	24 000 € TTC

PLAN DE FINANCEMENT

 Montant estimatif: **80 000 € HT** **96 000 € TTC**

Identification des financeurs et taux de financement:

Financeurs	Taux	Montant	TOTAL
Etat BOP181	0%	0 €	0 €
Etat FPRNM	50%	48 000 €	48 000 €
Région Sud PACA	25%	24 000 €	24 000 €
Région ARA	0%	0 €	0 €
Département 84	0%	4 800 €	4 800 €
Département 26	0%	0 €	0 €
Agence de l'Eau	0%	0 €	0 €
Autres	0%	0 €	0 €
Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale	20%	19 200 €	19 200 €
	TOTAL	96 000 €	96 000 €

INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE

Action	Objectif	Echéance
Réalisation de l'action	100%	Année 2

OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES

* Information du comité de pilotage

NB: Résultats du diagnostic pouvant servir de support pour les documents de communication

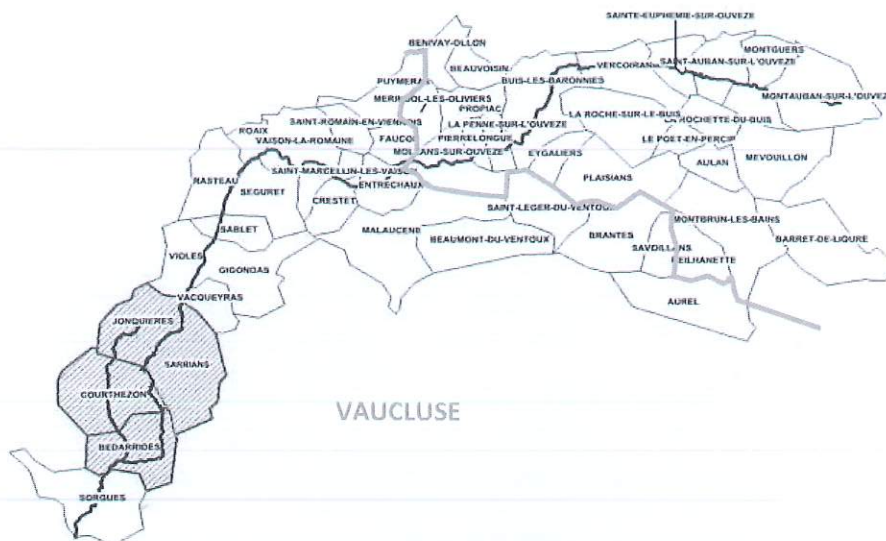
MOYEN DU SMOP

25 j.h.

Axe 5: Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens		
N° Fiche action	PAPI: <u>5.2</u>	CR: <u>B2 7</u> Priorité: <u>2</u>
Réduire la vulnérabilité des enjeux agricoles		
Maître d'ouvrage :	SMOP	
Partenaires associés:	Chambre d'Agriculture de Vaucluse	
Montant estimé de l'action:	40 000 €HT	48 000 €TTC
<i>Référence SDAGE 2010-2015</i>		
OF concerné:	OF8	Masse(s) d'eau concernée(s):
Dispositions concernées:	8-08	Toutes les masses d'eau du bassin versant et
Mesure du PDM:	-	surtout FRDR390, FRDR383 et FRDR11862
OBJECTIFS - ENJEUX		
<ul style="list-style-type: none"> • Réduire durablement les vulnérabilités des biens et des personnes situés en zone inondable • Protection des personnes et des biens 		
NATURE DE L'ACTION		
Etude, travaux		
DESCRIPTION DE L'ACTION		
<p>Contexte : De nombreux enjeux agricoles (bâties, équipements, cultures...) sont exposés aux risques inondations. L'action 5.1 aura permis de les identifier. Les dommages encourus par les exploitations agricoles, directs et indirects, peuvent être nombreux et durables : destruction des cultures, dégâts sur les équipements et les bâtiments d'exploitation, suspension de l'activité, surcoûts, dégâts sur les sols... Les traces financières des inondations sont parfois visibles des années durant.</p> <p>Les protections collectives ne permettront pas de protéger contre toutes les inondations ; il faudra par conséquent leur associer des actions de réduction de la vulnérabilité par rapport à un risque résiduel. Certaines mesures spécifiques à chaque exploitation peuvent alors être prises pour réduire les dommages liés aux inondations et faciliter un retour à la normale. Mieux connaître les risques d'inondation à l'échelle d'une exploitation, c'est aussi définir les mesures de réduction de la vulnérabilité les plus adaptées. Cette action vise également à répondre aux ambitions du Plan Climat.</p> <p>Description : L'action comprend :</p> <p><u>1- Un diagnostic détaillé et individuel de la vulnérabilité des exploitations agricoles</u> exposées aux risques inondations (bâties, équipements, cultures avec hiérarchisation tenant compte des AOC/AOP), qui permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de préciser et formaliser les caractéristiques de l'aléa à l'échelle de l'exploitation ; - d'identifier l'ensemble des perturbations que l'exploitation pourrait subir du fait des inondations ; - d'élaborer un plan d'urgence recensant les actions possibles à mettre en oeuvre en cas de crue afin de limiter au maximum les dégâts (sur les personnes, le matériel, les bâtiments ...) ; - de choisir les mesures de réduction de vulnérabilité adaptées à l'exploitation. - de définir les sources de financement possibles pour la mise en oeuvre des mesures <p>Cette action fera l'objet d'une <u>évaluation au mi-parcours du PAPI</u>: ainsi, en fonction des résultats des diagnostics, l'évaluation définira la suite à donner à cette action. Cette suite éventuelle pourrait être:</p> <p>2- La <u>mise en oeuvre des travaux</u> destinés à réduire la vulnérabilité des biens agricoles (montage des dossiers et du plan de financement pour chaque exploitant concerné, accompagnement administratif durant la phase de travaux).</p> <p>Conditions d'exécution : Les diagnostics seront réalisés par les Chambre d'agriculture 26 et 84 par le biais d'une convention avec le SMOP. Ils seront principalement axés sur l'aval du bassin versant avec un secteur ciblé sur Bédarrides, Courthézon, Jonquières et Sarriens. Les travaux seront à la charge des propriétaires. Leur montant sera évalué dans le cadre de l'étude visée au point 1.</p>		

TERRITOIRE CONCERNE

Communes vauclusiennes du bassin versant (diagnostics pressentis sur les communes aval de Bédarrides, Courthézon, Jonquières et Sarriens.)


ECHEANCIER PREVISIONNEL (sans suite éventuelle après mi-parcours)

Planning	AVENANT		
	Année 1	Année 2	Année 3
Exécution de l'action	12 000 € TTC	24 000 € TTC	12 000 € TTC
Total coût annuel action	12 000 € TTC	24 000 € TTC	12 000 € TTC

PLAN DE FINANCEMENT

Montant estimatif: **40 000 € HT** **48 000 € TTC**

Identification des financeurs et taux de financement:

Financeurs	Taux	Montant	TOTAL
Etat BOP181	0%	0 €	0 €
Etat FPRNM	50%	24 000 €	24 000 €
Région Sud PACA	30%	14 400 €	14 400 €
Région ARA	0%	0 €	0 €
Département 84	0%	0 €	0 €
Département 26	0%	0 €	0 €
Agence de l'Eau	0%	0 €	0 €
Autres	0%	0 €	0 €
Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale	20%	9 600 €	9 600 €
TOTAL		48 000 €	48 000 €

INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE

Action	Objectif	Echéance
Inventaire	100%	Année 3
Réalisation des diagnostics individuels des exploitations	80%*	

* des exploitations agricoles identifiées dans l'action 5.1

OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES

* Information du comité de pilotage

* Actions spécifiques de communication auprès des exploitants: à combiner avec communication action 4.3

MOYEN DU SMOP

1 à 4 j.h. par an durant 4 ans

Axe 5: Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens		
N° Fiche action	PAPI: <u>5.5</u>	CR: <u>B2 14</u> Priorité: <u>2</u>
Elaborer et mettre en place un schéma de ressuyage		
Maître d'ouvrage :	SMOP	
Partenaires associés:	Communes concernées, en particuliers Bédarrides (services et élus)	
Montant estimé de l'action:	124 000 €HT	148 800 €TTC
OF concerné:	<i>Référence SDAGE 2010-2015</i> OF8	
Dispositions concernées:	8-05	Masse(s) d'eau concernée(s): FRDR390, FRDR383, FRDR11419
Mesure du PDM:	-	
OBJECTIFS - ENJEUX		
<ul style="list-style-type: none"> • Réduire durablement les vulnérabilités des biens et des personnes situés en zone inondable • Protection des personnes et des biens 		
NATURE DE L'ACTION		
Etude, fonctionnement et travaux		
DESCRIPTION DE L'ACTION		
<p>Contexte : Dans le secteur de plaine, les inondations de l'Ouvèze et de la Seille concernent de vastes surfaces agricoles et urbaines. Les faibles pentes retardent localement le ressuyage des terres aggravant ainsi les conséquences des inondations. De nombreux ouvrages hydrauliques (canaux et fossés d'irrigation et de drainage, vannes, martelières ...) sont susceptibles d'influencer les modalités d'épanchement des crues et de ressuyage des terrains inondés en période de décrue, sous réserve d'un maillage et d'un dimensionnement adaptés. En zone urbaine, des équipements spécifiques existent déjà pour réduire les conséquences des inondations (pompes, vannes, martelières, buses). La connaissance de ces aménagements hydrauliques et la mise en place d'une gestion coordonnée sont indispensables pour en assurer l'efficacité et ainsi limiter au mieux les conséquences des inondations et d'améliorer le retour à la normale.</p> <p>Description : L'action comprend donc trois volets :</p> <p><u>1- Le recensement et la cartographie des ouvrages hydrauliques</u> pouvant contribuer à la gestion des inondations et notamment au ressuyage : pompes, martelières, réseaux (y compris réseaux des ASA), vannes, buses... Chaque ouvrage fera l'objet d'une description détaillée : caractéristiques techniques (schéma, géo-localisation, <u>topographie</u>, foncier), modalités de gestion en temps de crise et hors crise, état... L'ensemble de ces informations sera regroupé sous forme de fiches descriptives (mutualisation à rechercher avec l'action A_8 relative aux schémas eaux pluviales).</p> <p><u>2- La mise en place d'une gestion coordonnée des équipements</u>, qui s'articule en deux temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> * La validation d'un protocole, sous forme d'une convention signé le 29 mai 2018, précisant les règles de gestion des stations de ressuyage du SMOP en période de crise et hors période de crise. * La mise en œuvre concrète de cette gestion: maintenance (contrat d'assistance technique avec entretien annuel) et fonctionnement des stations de ressuyage actuelles. 		

3- L'optimisation du ressuyage des terres inondées dans la partie aval du bassin versant, qui comporte une étude des modalités d'inondation et de ressuyage en intégrant le rôle des canaux d'irrigation et de drainage, dont le réseau du Vallat Pescaï sur Bédarrides. Des acquisitions foncières pourraient s'avérer nécessaires pour réaliser certains travaux, elles seront définies à ce stade.

Cette étude s'attachera également à analyser l'amélioration de la gestion hydraulique de la Seille et de la Contre-Seille pour améliorer la gestion des exutoires de la Seille et de la Contre Seille dans l'Ouvèze. Elle s'appuiera notamment sur l'avant-projet existant : analyse du fonctionnement des vannes existantes, étude de la faisabilité-pertinence d'une station de pompages sur la Contre-Seille...

Les conclusions de l'étude 7.1 seront également prises en compte

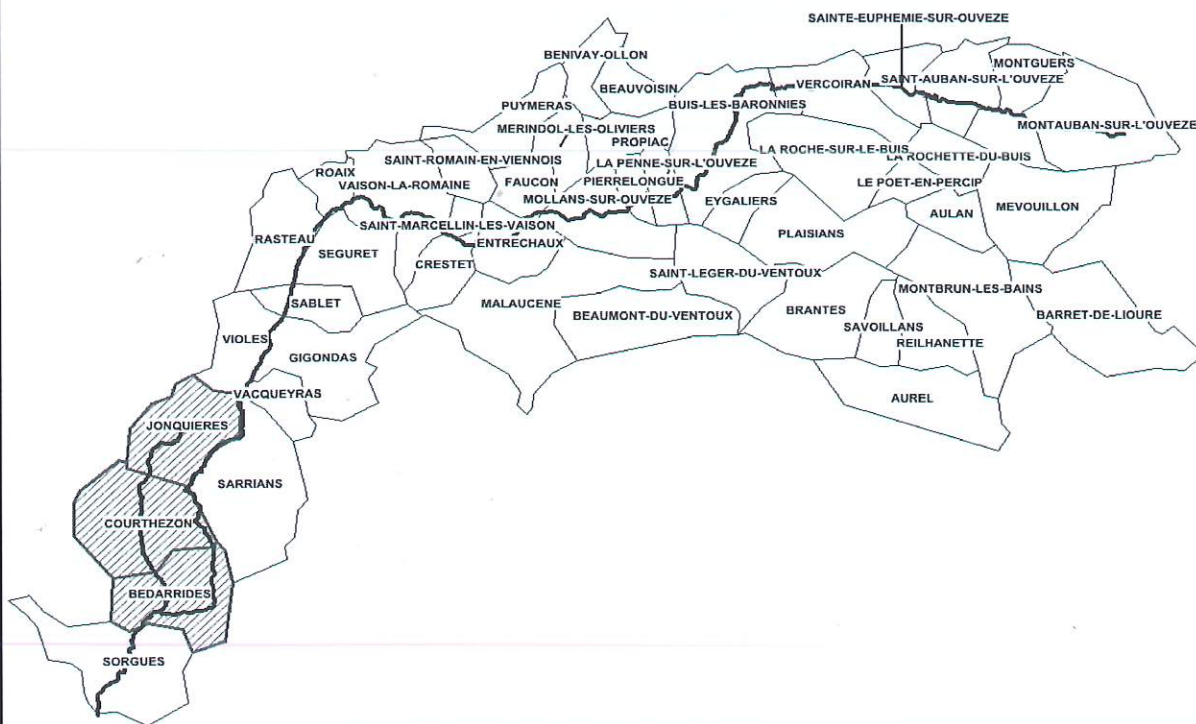
Cette action fera l'objet d'une évaluation qui permettra en fonction des résultats de l'étude préalable, de définir la suite à donner à cette action. Cette suite éventuelle pourrait être:

4- La réalisation de travaux sur les réseaux pour améliorer le ressuyage des terrains : travaux hydrauliques et d'aménagement tels que le redimensionnement des canaux et fossés, l'interconnexion des réseaux, l'installation de stations de pompage et autres ouvrages hydrauliques. Préalablement les dossiers réglementaires seront réalisés.

Conditions d'exécution : Les données recueillies sur les ouvrages seront centralisées au SMOP, en plus de l'archivage réalisé par chaque maître d'ouvrage.

TERRITOIRE CONCERNE

Communes de Jonquières, Bédarrides et Courthézon



ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL (sans suite éventuelle après mi-parcours)

Planning	AVENANT		
	Année 1	Année 2	Année 3
Étude de conception	17 500 €HT	35 000 €HT	17 500 €HT
Entretien	16 200 €TTC	32 400 €TTC	16 200 €TTC
Total coût annuel action	33 700 €	67 400 €	33 700 €

PLAN DE FINANCEMENT				
		Montant estimatif:	124 000 €HT	148 800 €TTC
Identification des financeurs et taux de financement:				
Financeurs	SMOP		TOTAL	
	Etudes de conception € HT	Entretien € TTC		
	5.5a	5.5b		
<u>Etat BOP181</u>	Taux:	0%	0%	0 €
	Montant :	0 €	0 €	
<u>Etat FPRNM</u>	Taux:	50%	0%	35 000 €
	Montant :	35 000 €	0 €	
<u>Région PACA</u>	Taux:	10%	0%	7 000 €
	Montant :	7 000 €	0 €	
<u>Région R-A</u>	Taux:	0%	0%	0 €
	Montant :	0 €	0 €	
<u>CG84</u>	Taux:	20%	0%	14 000 €
	Montant :	14 000 €	0 €	
<u>CG26</u>	Taux:	0%	0%	0 €
	Montant :	0 €	0 €	
<u>Agence de l'Eau</u>	Taux:	0%	0%	0 €
	Montant :	0 €	0 €	
<u>Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale</u>	Taux:	20%	100%	78 800 €
	Montant :	14 000 €	64 800 €	
	TOTAL	70 000 €	64 800 €	134 800 €

INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE		
Action	Objectif	Echéance
Inventaire des ouvrages	100%	Année 2
Mesures d'optimisation du ressuyage	100%	

OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES
* Information du comité de pilotage
* Sollicitation d'acteurs spécifiques (ASA, chambre d'agriculture,...)

MOYEN DU SMOP
- Recensement et caractérisation des ouvrages : 10 j.h.par an
- Finalisation et validation du protocole de gestion : 10 j.h. sur 1 an
- Maintenance des équipements (suivi) : 2 j.h. par an durant 6 ans.
- Etude des modalités d'inondation et de ressuyage : 15 j.h. répartis sur 2 ans

Axe 5: Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens		
N° Fiche action	PAPI: <u>5.6</u>	CR: <u>B2 8</u> Priorité: <u>1</u>
Réduire la vulnérabilité des activités économiques		
Maître d'ouvrage :	SMOP	
Partenaires associés:	CCI 84	
Montant estimé de l'action:	20 000 €HT	24 000 €TTC
<i>Référence SDAGE 2010-2015</i>		
OF concerné:	-	Masse(s) d'eau concernée(s):
Dispositions concernées:	-	-
Mesure du PDM:	-	
OBJECTIFS - ENJEUX		
<ul style="list-style-type: none"> • Réduire durablement les vulnérabilités des biens et des personnes situés en zone inondable • Protection des personnes et des biens 		
NATURE DE L'ACTION		
Etude		
DESCRIPTION DE L'ACTION		
<p>Contexte: Les résultats de l'analyse des enjeux disponible dans le diagnostic du territoire réalisé dans le cadre du dossier PAPI recense <u>520 entreprises dans la zone inondable du PPRI</u>. Elles sont localisées sur 25 des 49 communes du bassin versant. Plus de 90% de ces entreprises inondables se concentrent sur 5 communes (dont 4 en Vaucluse) selon les répartitions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> o 25% à Vaison-la-Romaine (soit 129 entreprises) o 20% à Bédarrides (soit 104 entreprises) o 20% à Sorgues (soit 102 entreprises) o 16% à Jonquières (soit 84 entreprises) o 10% à Buis-les-Baronnies (soit 55 entreprises) <p>L'immobilisation des activités économiques a une incidence directe sur le retour à la normale après une inondation. Notamment sur la partie aval du bassin versant (et plus précisément sur la commune de Sorgues) semble avoir un rayonnement économique à l'échelle du bassin versant.</p> <p>L'objectif de cet action est d'engager la démarche visant à mettre en oeuvre des mesures de réductions de la vulnérabilité auprès des gestionnaires des activités économiques sur la partie vauclusiennes du bassin versant.</p> <p>Description: L'action portera sur la partie vauclusienne du bassin versant et aura 2 niveaux d'intervention :</p> <p><u>1. Un inventaire des entreprises et la caractérisation de l'aléa inondation des sites</u></p> <p>Cette phase comportera les étapes suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> a- L'inventaire: il se basera sur les données enjeux réalisées dans le cadre du dossier de candidature PAPI et sera précisé avec les données disponibles auprès des chambres consulaires telles que la CCI 84. Code NAF, classes d'effectifs, nature exacte de l'activité pratiquée (...) seront renseignés. Cette étape identifiera également les activités dangereuses de par leur activité (stockage de produits polluants ou explosifs) ou potentiellement génératrice d'embâcles. b- La caractérisation de l'aléa inondation relatif aux bâtis: Sur la base des données existantes (études hydrauliques, PCS et PPRI notamment), détermination des hauteurs d'eau et vitesses pour chaque bâti recensé. c- La classification des bâtiments par un ordre de priorité en fonction du risque (aléa x enjeux) et de l'activité pratiquée dans l'entreprise 		

2. Réalisation de documents de communication à destination des entrepreneurs: une plaquette de communication ainsi que des réunions organisées par la CCI84 seront réalisées pour sensibiliser les acteurs à la problématique. Ces documents seront réalisées de manière pédagogique et synthétique et permettront de solliciter les entrepreneurs pour l'étape suivante: la réalisation des diagnostics.

3. Etude sur les possibilités de financement, l'intérêt manifesté par les gérants, l'opportunité de dimensionner un dispositif pour la réalisation de diagnostics individuels, les mesures pressenties en fonction des domaines d'activité: description et coût.

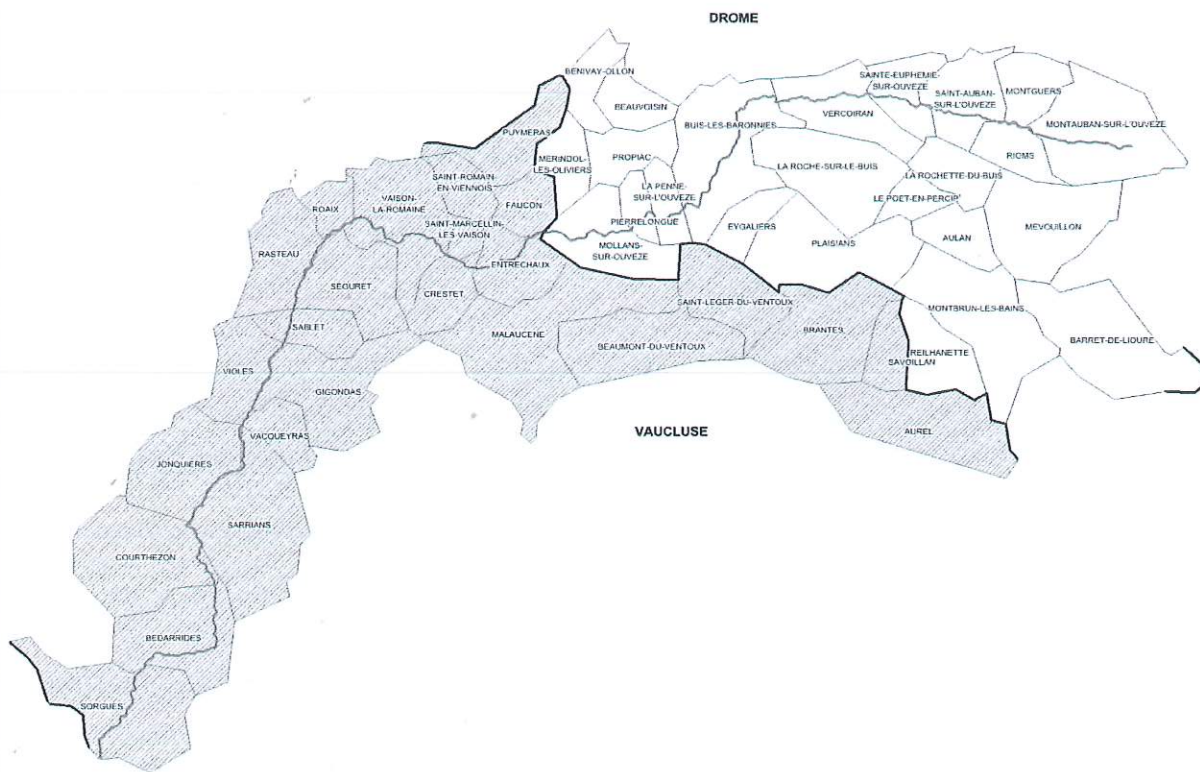
Conditions d'exécution:

L'élaboration des cahiers des charges des études et leur suivi seront assurés par le SMOP. La réalisation des études fera l'objet de prestations de service.

La CCI sera fortement impliquée tout au long de la réalisation de cette action.

TERRITOIRE CONCERNE

Communes vauclusiennes du bassin versant



ECHÉANCIER PREVISIONNEL (sans suite éventuelle après mi-parcours)

Planning	AVENANT		
	Année 1	Année 2	Année 3
Etude	0 €TTC	0 €TTC	24 000 €TTC
Total coût annuel action	0 €TTC	0 €TTC	24 000 €TTC

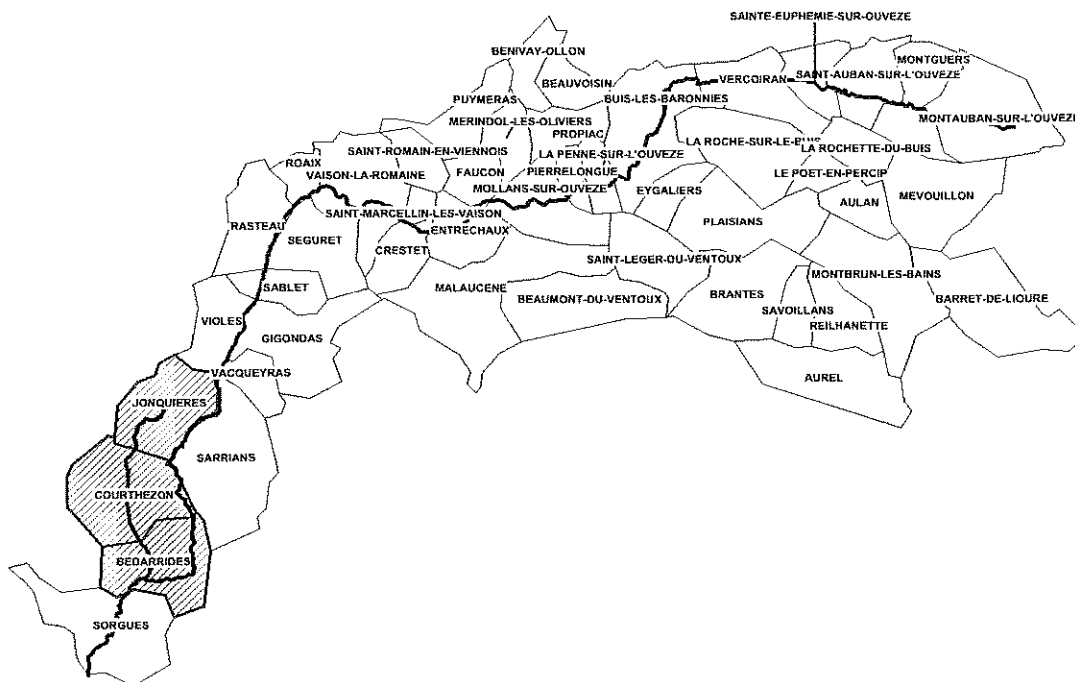
PLAN DE FINANCEMENT			
Montant estimatif:		20 000 €HT	24 000 €TTC
Identification des financeurs et taux de financement:			
Financeurs	Taux	Montants	TOTAL
<u>Etat BOP181</u>	0%	0 €	0 €
<u>Etat FPRNM</u>	50%	12 000 €	12 000 €
<u>Région Sud PACA</u>	25%	6 000 €	6 000 €
<u>Région ARA</u>	0%	0 €	0 €
<u>Département 84</u>	0%	0 €	0 €
<u>Département 26</u>	0%	0 €	0 €
<u>Agence de l'Eau</u>	0%	0 €	0 €
<u>Autres</u>	0%	0 €	0 €
<u>Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale</u>	25%	6 000 €	6 000 €
	TOTAL 1	24 000 €	24 000 €
INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE			
Action		Objectif	Echéance
Réalisation de l'ensemble de l'action		100%	Année 2
OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES			
* Information du comité de pilotage			
* Actions de communication spécifiques auprès des activités économiques vauclusiennes en zone inondable			
* Diffusion sur le site internet du SMOP / communes et dans la presse (locale et communale)			
MOYEN DU SMOP			
1 à 4 j.h. par an durant 4 ans			

Axe 6: Ralentissement des écoulements			
N° Fiche action	PAPI:	<u>6.2</u>	CR: <u>B2_9</u> Priorité: <u>1</u>
Mobiliser des champs d'expansion des crues sur la Seille			
Maître d'ouvrage : SMOP			
Partenaires associés: SAFER, Communes, CCPRO, Chambre d'agriculture 84			
Montant estimé de l'action:		2 191 800 €HT	2 353 800 €TTC
<i>Référence SDAGE 2010-2015</i>			
OF concerné:	OF8	Masse(s) d'eau concernée(s):	
Dispositions concernées:	8-04	FRDR11862	
Mesure du PDM:	-		
OBJECTIFS - ENJEUX			
<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre les inondations et réduction des conséquences dommageables de celles-ci. • Réduire l'aléa inondation 			
NATURE DE L'ACTION			
Etude, acquisitions foncières.			
DESCRIPTION DE L'ACTION			
<p>Contexte : La Seille est à l'origine de l'essentiel des inondations qui affectent les communes de Courthézon, Jonquières et Bédarrides dans les zones urbaines et centre-villages. Ce sont effectivement des communes très vulnérables aux crues fréquentes, de la quinquennale à la cinquantennale. Diverses études hydrauliques, dont l'étude structurante menée par le SIABO (désormais SMOP) « Bassins d'écroulement des crues de la Seille : diagnostic hydrologique et hydraulique, définition des ouvrages et analyse coût-bénéfice », ont permis de proposer des aménagements destinés à réduire l'aléa inondation au niveau des zones urbaines. La mobilisation des champs d'expansion de crues de la Seille par du sur-stockage sur 4 sites fait partie de la stratégie retenue.</p> <p>De plus, par expérience sur le bassin de l'Ouvèze comme sur de nombreux territoires, les aménagements réalisés en faveur de la rivière, dans un souci de gestion des inondations par exemple ou de préservation des milieux, sont souvent incompris et critiqués par les populations locales qui ne perçoivent pas leur utilité ou n'en voient qu'un "gaspillage d'agent public". Pour faciliter l'acceptation sociale des projets concernant la morphologie de l'Ouvèze, un travail pédagogique devra donc être engagé au cours de cette action.</p> <p>Description : Afin de prendre en compte les contraintes financières, foncières et humaines du territoire, ainsi que les délais de réalisation estimés, cette action vise à réaliser toutes les études préliminaires de conception, de maîtrise d'oeuvre, réglementaires ainsi que la maîtrise foncière dans le cadre de ce PAPI. Le programme global de rétention (avec les 4 retenues) vise à une protection de période de retour de 10 ans sur Courthézon et Bédarrides. Il s'agit de bassins "secs", fonctionnant uniquement en période de crue. Les terrains seront situés en zones agricoles cultivées mais la vocation agricole des emprises sera conservée. L'action comprend donc :</p> <p><u>Pour les quatre sites de rétention:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La maîtrise d'oeuvre (MOE) des travaux ; - Les acquisitions foncières nécessaires ; - La réalisation des investigations d'archéologie préventive; - La réalisation d'une DUP, si la négociation s'avère impossible ; <p>Cette action intègre un volet de communication, à destination des élus et de la population locale, afin d'expliquer les intérêts des aménagements retenus et faciliter leur acceptabilité sociale. Selon la nature des travaux, leur emprise..., différents outils de communication pourront être développés : réunion publique programmée en phase avant-projet; fiche explicative à destination des élus afin qu'ils disposent d'une base de communication argumentée pour soutenir les débats auprès des populations locales ; panneaux de chantier explicatifs installés sur site au démarrage des travaux (indiquant maître d'ouvrage, financeurs, nature, objectifs des travaux...), et éventuellement exposition itinérante avec un à deux panneaux détaillant le projet (investissements intégrés aux montants des travaux, réunions relevant du fonctionnement du SMOP). Cette action est donc également en lien avec l'action 1.3 (plan de communication/sensibilisation).</p>			

Conditions d'exécution : Ces projets sont soumis à étude d'impact, évaluation des incidences Natura 2000 et autorisation au titre de la loi sur l'eau. Les dossiers réglementaires sont en cours d'élaboration, la phase PRO est terminée. **Une analyse multicritère (dont ACB) est disponible en pièce F du présent dossier de candidature.** La maîtrise d'œuvre complémentaire est externalisée par le recours à des marchés publics. L'action comporte aussi une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) en commun avec l'action 7.1.

TERRITOIRE CONCERNE

Bassin versant de la Seille, communes de Bédarrides, Courthézon et Jonquières.



ECHEANCIER PREVISIONNEL

Planning	AVENANT		
	Année 1	Année 2	Année 3
Acquisitions foncières	345 450 €HT	690 900 €HT	345 450 €HT
Etudes de conception (MOE: PRO-DCE)	127 500 €HT	255 000 €HT	127 500 €HT
Investigations d'archéologie préventive	75 000 €HT	150 000 €HT	75 000 €HT
Total coût annuel action	547 950 €HT	1 095 900 €HT	547 950 €HT

Axe 6: Ralentissement des écoulements		
N° Fiche action	PAPI: <u>6.3</u>	CR: <u>B2 13</u> Priorité: <u>1</u>
Réaliser une étude sur le fonctionnement hydromorphologique de l'Ouvèze et mettre en place des actions de gestion : espace de mobilité, stratégie de gestion des digues, transport solide, habitat.		
Maître d'ouvrage :	SMOP	
Partenaires associés:	ONEMA, Agence de l'Eau	
Montant estimé de l'action:	153 000 €HT	183 600 €TTC
OF concerné:	<i>Référence SDAGE 2010-2015</i> OF6, OF8 Masse(s) d'eau concernée(s):	
Dispositions concernées:	6A-01, 6A-02, 6A-03, 6A-04, FRDR2034a, FRDR2034B, FRDR390, FRDR383	
Mesure du PDM:	6A-05, 8-01, 8-06 MC 3C30	
OBJECTIFS - ENJEUX		
<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les connaissances sur les risques • Lutte contre les inondations et réduction des conséquences dommageables de celles-ci. • Pérenniser les dispositifs de protection existants • Protection des personnes et des biens 		
NATURE DE L'ACTION		
Etude		
DESCRIPTION DE L'ACTION		
<p>Contexte : Le fonctionnement morphodynamique de l'Ouvèze est globalement peu perturbé sur l'amont du bassin versant (zone de montagne). La situation est plus dégradée dans la plaine, avec notamment une très forte incision du lit, la présence de seuils qui contribuent à la rétention des sédiments et de nombreux aménagements de berges (épis, enrochements...) qui empêchent toute divagation du cours d'eau. Ajoutés à un fort phénomène d'incision du lit suite aux extractions massives dans l'Ouvèze ces 40 dernières années, ces aménagements ont également pour conséquence la chenalisation du lit et donc l'accélération des écoulements à l'aval, la diminution des champs d'expansion des crues dans les plaines, la fermeture du lit par la végétation rivulaire et la fixation des atterrissements... etc. Pour améliorer la situation, tant d'un point de vue écologique qu'hydraulique (gestion des crues), la dynamique naturelle des cours d'eau doit donc être restaurée.</p> <p>Dans l'ancienne nomenclature près de 83 km de digues sur 5 cours d'eau du bassin versant (Ouvéze, Ayguemarse, Groseau, Seille, Contre-Seille) ont été recensées. Près de 93 % du linéaire de ces digues, soit 77 kms, longent l'Ouvéze tandis que 6 kms sont sur ses affluents. Aujourd'hui, cette action s'inscrit dans le cadre du décret du 12 mai 2015 relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques. Une obligation de définir ce que l'on appelle les "systèmes d'endiguement et les aménagements hydrauliques stratégiques pour le territoire" est imposée aux collectivités. Dans ce contexte, une première approximation suggère que 58,6 km de digues inventoriés pourraient potentiellement s'intégrer dans ces futurs systèmes d'endiguement. Les questions relatives à une maîtrise d'ouvrage opérationnelle, en capacité technique et financière d'assumer la gestion de ces systèmes d'endiguement sur la durée et avec des contraintes juridiques clarifiées se posent comme des préalables à toute intervention publique. Il est ainsi primordial de s'intéresser aux systèmes endigués dans leur ensemble et aux possibilités de les faire ainsi que de définir au plus juste les conditions optimales de mise en œuvre.</p> <p>Par ailleurs, sur le bassin de l'Ouvéze comme sur de nombreux territoires, les études et aménagements réalisés en faveur de la rivière sont souvent incompris et critiqués par les populations locales qui ne perçoivent pas leur utilité ou n'en voient qu'un "gaspillage d'agent public". Pour faciliter l'acceptation sociale de cette étude jugée très importante pour décliner des projets adéquats sur le territoire, un travail pédagogique devra donc être engagé au cours de cette action.</p>		

Description :

L'étude sera destinée à préciser le fonctionnement hydromorphologique de l'Ouvèze afin de définir un plan de gestion du transport solide et un plan de restauration hydromorphologique à l'échelle de ce cours d'eau favorables à la gestion des crues et au maintien voire à l'amélioration des habitats aquatiques et rivulaires.

Cette étude devra aboutir sur la définition d'une stratégie d'intervention sur les digues **intégrant la gestion de l'espace de mobilité et comprenant une stratégie de maîtrise foncière.**

L'analyse de l'Ouvèze sera différenciée selon trois secteurs aux fonctionnements et enjeux bien spécifiques, privilégiant ainsi certains domaines d'investigations :

- zone amont (des sources à Vaison-la-Romaine) : milieux et transport solide
- zone médiane (de Entrechaux à Roaix, secteur incisé) : milieux, transport solide (secteur à réengraisser)
- zone aval (de Roaix à Bédarrides) : hydromorphologie en lien avec la gestion des inondations.

Cette étude comprendra :

1- Une actualisation et une extension du diagnostic disponible (Etude SIABO-SIEE-ETRM sur la partie Ouvèze vaclusienne de 2000) avec acquisition de nouvelles données topographiques (profils en long, en travers ...), analyse diachronique de l'évolution du lit, caractérisation des aménagements présents dans le lit mineur (type, constitution, stabilité, effets sur rivière) et de leurs effets sur la dynamique des cours d'eau, caractérisation de l'occupation des sols riverains dans l'optique d'éventuelles acquisitions foncières dans le cadre du plan de gestion ;

2- L'analyse du transport solide : Bilan comparatif et critique par rapport à l'étude transport solide conduite à l'échelle de l'Ouvèze vaclusienne en 2000 (analyse des effets des crues notables de 2000, 2003, 2006, 2008) ;

3 - La définition d'une stratégie d'intervention sur les digues: l'étude devra définir les linéaires de digues devant être conserver, araser ou à laisser en l'état (dégradation progressive), définir les travaux à réaliser ainsi que les investissements associés.

Cette stratégie sera combinée avec :

3.1 - Une analyse technique, financière, foncière et juridique, sur l'opportunité et les modalités de restauration et d'entretien des digues, qui traitera :

- des modalités de maîtrise foncière de ces ouvrages (acquisition, DUP, convention...)
- de la maîtrise d'ouvrage des opérations de restauration et d'entretien ;
- des priorités d'interventions et des responsabilités de chaque gestionnaire potentiel (définition des digues les plus stratégiques).

Elle permettra ainsi de proposer un cadre d'intervention impliquant les maîtres d'ouvrages publics (Syndicat, communes, EPCI) et articulant au mieux le niveau de responsabilité de chacun et la complémentarité de leurs actions. Cette prestation sera réalisée en interaction avec l'action C_2 du contrat de rivière ("Expertise juridique, financière et institutionnelle dans le cadre de la mise en place de la compétence GEMAPI") qui vise à élaborer un nouveau schéma d'organisation de la gouvernance de l'eau et de la gestion des digues (ou SOCLE : schéma d'organisation et de mutualisation des compétences locales de l'eau).

L'analyse technique visera à rassembler des informations générales sur la situation foncière (privé / public), la position-distance par rapport au lit mineur, un rappel historique des brèches et ruptures (identification, datation et localisation des points de ruptures), un bilan des enjeux protégés. Elle s'attachera également à croiser la cartographie des digues avec les enjeux écologiques notamment recensées dans le document d'objectifs Natura 2000 et comprenant la valeur patrimoniale des boisements issue de l'étude menée par le SMOP pour l'élaboration du 2nd Plan pluriannuel de restauration et d'entretien de la végétation. De la même manière, cette analyse intégrera les premières conclusions des étapes précédentes.

Il s'agira ici de conduire une étude macroscopique afin de poser les bases des modalités opérationnelles d'interventions et de la mise en œuvre des obligations réglementaires de gestion des digues.

3.2 - La définition et la cartographie des espaces de mobilité des cours d'eau et champ d'expansion potentiels et donc les secteurs où les digues ne seraient plus à conserver.

4 - Des propositions d'actions de gestion, avec priorités d'interventions, structurées dans un plan de gestion du transport solide et de restauration hydromorphologique des cours d'eau. Ce document intégrera notamment le plan de gestion du transport solide de Bédarrides, le second plan d'entretien et de restauration de la végétation de l'Ouvèze, ainsi qu'une réflexion sur la maîtrise foncière. Cette étape passera inévitablement par un processus de concertation très conséquent à travers les comités de pilotage et de rivière, ainsi qu'une communication locale autour du projet. Ainsi, dans un souci de vulgarisation des données techniques, une synthèse pédagogique sera réalisée en parallèle par le SMOP afin de mieux faire comprendre aux élus en particulier mais également aux citoyens la valeur ajoutée de l'étude et d'éclairer de manière simple sur le fonctionnement de la rivière. Ce document pourra donc prendre la forme d'une plaquette de 4 pages environ présentant les tenants et aboutissants de l'étude, ainsi que ses principaux résultats et conclusions.

5 - La réunion de l'ensemble des acteurs locaux et potentiels maîtres d'ouvrage pour discuter de l'engagement de chacun dans la mise en œuvre de la réglementation relative à la gestion des digues. Il s'agira ici de réfléchir à un premier programme d'actions, incluant notamment l'élaboration des différents outils réglementaires (diagnostic initial de sûreté, consignes de sécurité crue et hors crue, rapport de surveillance, rapport de visite technique approfondie, étude de danger, dossier d'ouvrage, registre d'exploitation...) et la mise en œuvre de travaux d'entretien et de restauration des digues.

6- La mise en place d'actions de gestion des atterrissements : ces actions intègrent la réalisation d'interventions définies dans le cadre du plan de gestion des atterrissements de l'Ouvèze à Bédarrides. Elles pourront être complétées et élargies sur la base des résultats de l'étude (points 1 à 4).

Le montant prévisionnel des prestations à réaliser est évalué à 80.000€ HT et sera ré-évalué après le mi-parcours.

Conditions d'exécution : L'étude sera confiée à un prestataire. En fin d'étude, une concertation et une animation spécifiques des acteurs locaux et des riverains seront mis en place (renvoi au volet C).

Elle concernera uniquement l'Ouvèze. Les principaux affluents (Seille, Groseau, Lauzon) ont fait l'objet d'investigations dans le cadre de l'étude du fonctionnement des très petits cours d'eau conduite par l'Agence de l'Eau RMC (2012).

Cette action fera l'objet d'une évaluation au mi-parcours du PAPI: ainsi, en fonction des résultats des études préalables (points 1 à 4), l'évaluation définira la suite à donner à cette action.

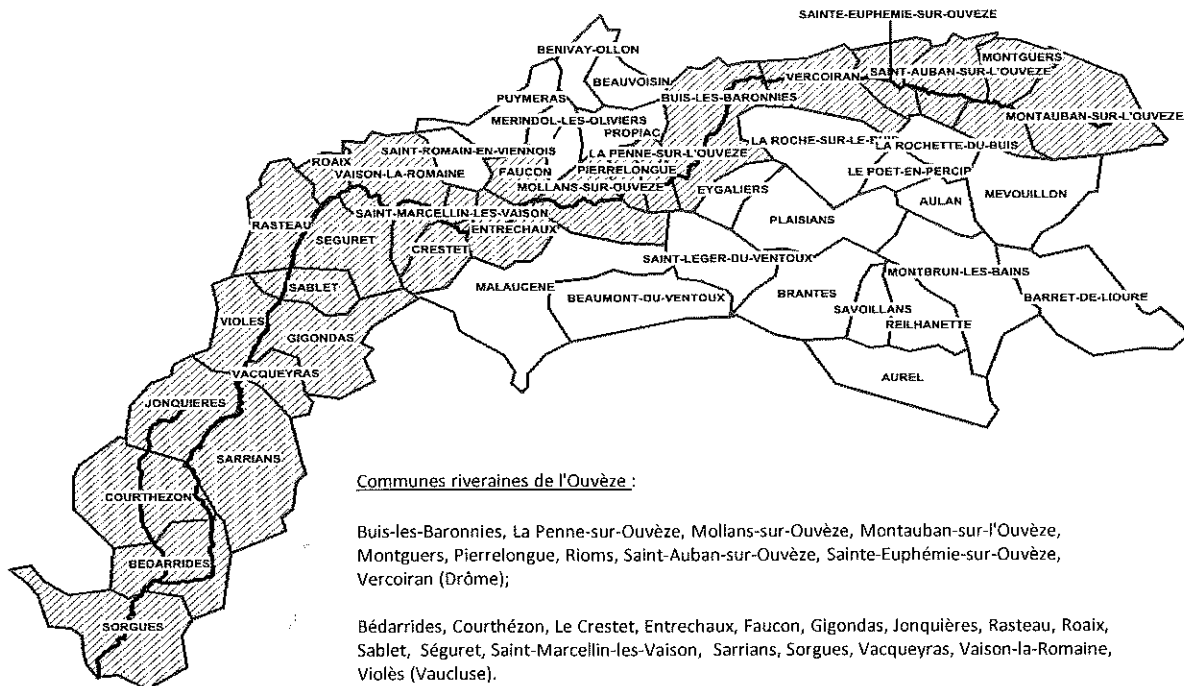
Cette suite éventuelle donneraient lieu aux travaux qui pourraient consister en :

1- La mise en place d'actions de gestion des atterrissements avec des interventions visant la recharge des secteurs déficitaires par export de secteurs excédentaires, l'arasement d'atterrissements ; ces actions intègrent la réalisation d'interventions définies dans le cadre du plan de gestion des atterrissements de l'Ouvèze à Bédarrides. Elles pourront être complétées et élargies sur la base des résultats des études hydromorphologiques sur les très petits cours d'eau du bassin versant (AERMC, 2012).

2- La mise en place d'actions de restauration hydromorphologique visant la reconnection du lit mineur et du lit majeur (zones d'expansion des crues), qui pourront comprendre le recul ou l'arasement de digues, l'amélioration des habitats aquatiques et rivulaires, la maîtrise foncière (acquisitions, conventions, baux ...). En préalable, les sites d'actions proposés dans le cadre de l'étude seront confirmés par des investigations complémentaires (études techniques, topographiques, étude de sols ...) qui permettront également d'élaborer les cahiers des charges et les montages financiers.

TERRITOIRE CONCERNE

Communes riveraines de l'Ouvèze (10 dans la Drôme et 17 dans le Vaucluse)



ECHEANCIER PREVISIONNEL (sans suite éventuelle après mi-parcours)

Planning	AVENANT		
	Année 1	Année 2	Année 3
Etudes générales	28 250 €HT	56 500 €HT	28 250 €HT
Travaux	10 000 €HT	20 000 €HT	10 000 €HT
Total coût annuel action	38 250 €HT	76 500 €HT	38 250 €HT

PLAN DE FINANCEMENT

Financiers	Etudes générales		Travaux		TOTAL
	6.3a		6.3b		
	Taux	Montant	Taux	Montant	
Etat BOP181	0%	0 €	0%	0 €	0 €
Etat FPRNM	40%	45 200 €	40%	16 000 €	61 200 €
Région Sud PACA	10%	11 300 €	20%	8 000 €	19 300 €
Région ARA	0%	0 €	0%	0 €	0 €
Département 84	0%	0 €	20%	8 000 €	8 000 €
Département 26	0%	0 €	0%	0 €	0 €
Agence de l'Eau	30%	33 900 €	0%	0 €	33 900 €
Autres	0%	0 €	0%	0 €	0 €
Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale	20%	22 600 €	20%	8 000 €	30 600 €
TOTAL 1		113 000 €	TOTAL 2	40 000 €	153 000 €

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE		
Action	Objectif	Echéance
Réalisation de l'action	100%	Année 2
OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES		
* Information du comité de pilotage		
* Communication spécifique à destination des élus et de la population (élaboration de documents synthétiques pédagogiques) - Lien avec l'action 1.2 (sensibilisation)		
MOYEN DU SMOP		
50 j.h. répartis sur 3 ans		

Axe 6: Ralentissement des écoulements			
N° Fiche action	PAPI: 6.4	CR: B1 5	Priorité: 1
Mettre en œuvre un plan de restauration et d'entretien de la végétation rivulaire			
Maître d'ouvrage :	SMOP		
Partenaires associés:	SMAEMV, PNR des Baronnies, EPCI et communes		
Montant estimé de l'action:	191 967 €HT	230 360 €TTC	
OF concerné:	OF6A	Référence <i>SDAGE 2010-2015</i> Masse(s) d'eau concernée(s):	
Dispositions concernées:	6A-02,6C-02, 6C-03,6C-06, 8-06 Toutes les masses d'eau du bassin versant		
Mesure du PDM:	MC-C17		
OBJECTIFS - ENJEUX			
<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre les inondations et réduction des conséquences dommageables de celles-ci. • Pérenniser les dispositifs de protection existants • Protection des personnes et des biens • Les habitats rivulaires et les espèces invasives 			
NATURE DE L'ACTION			
Fonctionnement, travaux			
DESCRIPTION DE L'ACTION			
<p>Contexte : Les habitats rivulaires et plus spécifiquement la ripisylve sont globalement en bon état sur le bassin versant (source : ENVEO – 2011) : environ 2/3 des boisements de bords de cours d'eau sont adaptés au contexte et ne présentent pas de dégradation/dysfonctionnement notable. Cette forêt riveraine connaît un assez fort développement depuis une cinquantaine d'années suite à l'abandon de certaines pratiques comme la coupe pour le bois de chauffage. Ce développement empiète également sur le lit mineur. Bien que la crue de septembre 1992 ait, d'après certaines estimations, détruit de l'ordre de 25 % des boisements rivulaires, ils présentent à nouveau une assez forte dynamique. Des interventions adaptées pourront permettre de préserver voire renforcer la qualité et les fonctionnalités de ces habitats.</p> <p>En zone urbaine et péri-urbaine, ou plus localement en zone rurale, les ripisylves sont souvent réduites. Les attentes des populations et des élus sont fortes en matière de gestion des crues et des inondations, à travers le maintien de la section d'écoulement et d'élimination des obstacles.</p> <p>Face à l'abandon continu de l'entretien de la part des propriétaires riverains, à la forte dynamique des boisements, aux enjeux d'un tel outil, qui constitue une des seules actions opérationnelles qui fédèrent l'ensemble du bassin versant, le SMOP a élaboré entre 2010 et 2012 le second plan pluriannuel de restauration et d'entretien dont les premières interventions devraient démarrer la première année du Contrat de Rivière (2015).</p>			

ECHEANCIER PREVISIONNEL			
	AVENANT		
Planning	Année 1	Année 2	Année 3
Travaux	191 967 €HT	0 €HT	0 €HT
Total coût annuel action	191 967 €HT	0 €HT	
PLAN DE FINANCEMENT			
Montant estimatif:		191 967 €HT	230 360 €TTC
Identification des financeurs et taux de financement:			
Financeurs	Taux (travaux)	Montant (travaux)	TOTAL
<u>Etat BOP181</u>	0%	0 €	0 €
<u>Etat FPRNM</u>	0%	0 €	0 €
<u>Région Sud PACA</u>	25%	47 992 €*	47 992 €*
<u>Région ARA</u>	0%	0 €	0 €
<u>Département 84</u>	10%	19 197 €	19 197 €
<u>Département 26</u>	10%	19 197 €	19 197 €
<u>Agence de l'Eau</u>	20%	38 393 €	38 393 €
<u>Autres</u>	0%	0 €	0 €
<u>Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale</u>	35%	67 188 €	67 188 €
		TOTAL	191 967 €
*Subvention attribuée dans le cadre du contrat de rivière par le service SEMA de la Région PACA			
INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE			
Action		Objectif	Echéance
Réalisation du plan de gestion de la ripisylve		100%	Année 3
OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES			
* Information du comité de pilotage			
* Diffusion sur le site internet du SMOP / communes et dans la presse (locale et communale)			
* Lien avec action 1.2 (sensibilisation)			
MOYEN DU SMOP			
Inventaire, préparation, programmation et maîtrise d'œuvre des travaux sur le terrain, passation et exécution des marchés publics : 140 j.h/an durant 6 ans.			

Axe 7: Gestion des ouvrages de protection hydraulique		
N° Fiche action	PAPI: <u>7.1</u>	CR: <u>B2 10</u> Priorité: <u>1</u>
Améliorer le fonctionnement global de la Seille et de la Contre-Seille		
Maître d'ouvrage :	SMOP	
Partenaires associés:	CCPRO, Commune de Bédarrides	
Montant estimé de l'action:	270 000 €HT	302 000 €TTC
OF concerné:	<i>Référence SDAGE 2010-2015</i> OF6, OF8 Masse(s) d'eau concernée(s):	
Dispositions concernées:	6A-01, 6A-02, 6A-03, 6A-04, 6A-05, 8-01, 8-06 FRDR11419	
Mesure du PDM:	-	
OBJECTIFS - ENJEUX		
<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre les inondations et réduction des conséquences dommageables de celles-ci. • Protection des personnes et des biens 		
NATURE DE L'ACTION		
Etude, acquisitions foncières.		
DESCRIPTION DE L'ACTION		
<p>Contexte : En période de crue de l'Ouvèze, la Seille et la Contre Seille ne peuvent plus s'évacuer gravitairement. L'Ouvèze peut à l'inverse remonter dans ces cours d'eau. Ainsi, la Seille est à l'origine de l'essentiel des inondations qui affectent Bédarrides.</p> <p>Une analyse capacitaire fine a permis de définir avec précision les zones de débordement de la Seille et de la Contre-Seille en amont de Bédarrides et les débits pour lesquels ces débordements surviennent. Cette étude a ainsi révélé une très faible capacité de la Seille en l'état actuel (largement inférieure à la crue Q5) avec des débordements dans la plaine se produisant dès 4.5 m3/s.</p> <p>L'objectif réaliste qui a été fixé pour définir un état projet viable a été de supprimer les débordements dans la plaine amont de Bédarrides pour la crue quinquennale en l'état actuel, c'est-à-dire sans bassins en amont (ouvrages définis dans le cadre de l'action 6.2).</p> <p>Avec les bassins, le centre-ville de Bédarrides sera protégé pour une crue décennale.</p> <p>La modélisation menée montre aussi que le niveau haut de l'Ouvèze ne pénalise pas vraiment les conditions d'écoulement de la Seille dans la traversée urbaine en aval, car elle est fortement enclavée à l'approche de la confluence. En revanche, ce niveau haut créé un point de débordement en rive gauche en amont immédiat de la partie urbaine, à partir de 6 m3/s.</p> <p>Un projet de réhausse des berges (< 1m) de la Seille dans les secteurs où des débordements se produisent à l'amont de Bédarrides, ainsi qu'entre l'ancienne usine et la résidence La Verne dans le centre ville, a été modélisé et s'avère pertinent car il permet de faire passer le débit de temps de retour Q5 réparti dans la Seille et la Contre-Seille. Ce projet permet ainsi de réduire les débordements dans la plaine de la Seille et de les supprimer entre l'ouvrage répartiteur et l'Ouvèze. L'incidence préjudiciable de ce projet reste faible (de l'ordre de 1 à 5 cm d'augmentation de la hauteur d'eau) pour les crues Q10 et Q20, impactant principalement une zone urbaine localisée le long de la Contre-Seille. Le gain du projet pour les crues courantes (Q5) est à mettre en regard de l'occurrence des crues pour lesquelles l'incidence commence à être conséquente (crues supérieures à Q20, par exemple Q100).</p> <p>Par expérience sur le bassin de l'Ouvèze comme sur de nombreux autres territoires, les aménagements réalisés en faveur de la rivière, dans un souci de gestion des inondations par exemple ou de préservation des milieux... sont souvent incompris et critiqués par les populations locales qui ne perçoivent pas leur utilité ou n'en voient qu'un "gaspillage d'argent public". Pour faciliter l'acceptation sociale du projet, un travail pédagogique devra donc être engagé dès cette <i>étape</i>.</p>		

Description : Cette action comportera trois volets :

1- L'amélioration du fonctionnement global de la Seille, grâce à l'aménagement d'un merlon en retrait des berges de la Seille

Elle passera par :

- A) Une mission de maîtrise d'œuvre pour finaliser le projet de merlon et conduire les études complémentaires (géotechniques, sols, béton, topographie, réglementaires),
- B) Une mission de maîtrise d'œuvre pour la définition des travaux de restauration hydromorphologique, et en intégrant la stratégie hydraulique retenue sur la Seille et les conclusions de l'étude hydromorphologique sur les très petits cours d'eau,
- C) Les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation des travaux,

2- L'amélioration de la gestion hydraulique de la Seille et de la Contre-Seille, qui passera par deux étapes successives :

- A) La réalisation d'une étude pour améliorer la gestion des exutoires de la Seille et de la Contre Seille dans l'Ouvèze, en s'appuyant notamment sur l'avant-projet existant : a) analyse du fonctionnement des vannes existantes, étude de la faisabilité-pertinence d'une station de pompages sur la Contre-Seille... b) analyse des impacts attendus de l'opération d'aménagement de la Seille et de la Contre Seille à l'est du centre ancien de Bédarrides (+15 cm pour un débit centenal) afin d'apporter une solution en termes de compensation à cette aggravation.
- B) La mise en place d'une gestion des ouvrages en période de crise et hors période de crise suivant les conclusions de l'étude réalisée au point 1.

3- Des opérations de communication, à destination des élus et de la population locale

Afin d'expliquer les intérêts des aménagements retenus et faciliter leur acceptabilité sociale (cf. action 1.3 plan de communication/sensibilisation), différents outils pourront être mobilisés: réunion publique programmée en phase avant-projet; fiche explicative à destination des élus afin qu'ils disposent d'une base de communication argumentée pour soutenir les débats auprès des populations locales ; et éventuellement exposition itinérante avec un à deux panneaux détaillant le projet (réunions relevant du fonctionnement du SMOP).

Conditions d'exécution : Ces projets sont soumis à une autorisation au titre de la loi sur l'eau, voire étude d'impact (fonction notamment des modalités de maîtrise foncière), et évaluation des incidences Natura 2000.

Les dossiers réglementaires seront réalisés durant la phase 1, sur la base des projets retenus et en prestations de service. Dans le cadre de ces dossiers réglementaires en fonction des impacts des aménagements des mesures de réductions de ces impacts seront mises à l'étude et proposées. **Une analyse multicritère (dont ACB) est disponible en pièce F du présent dossier de candidature.**

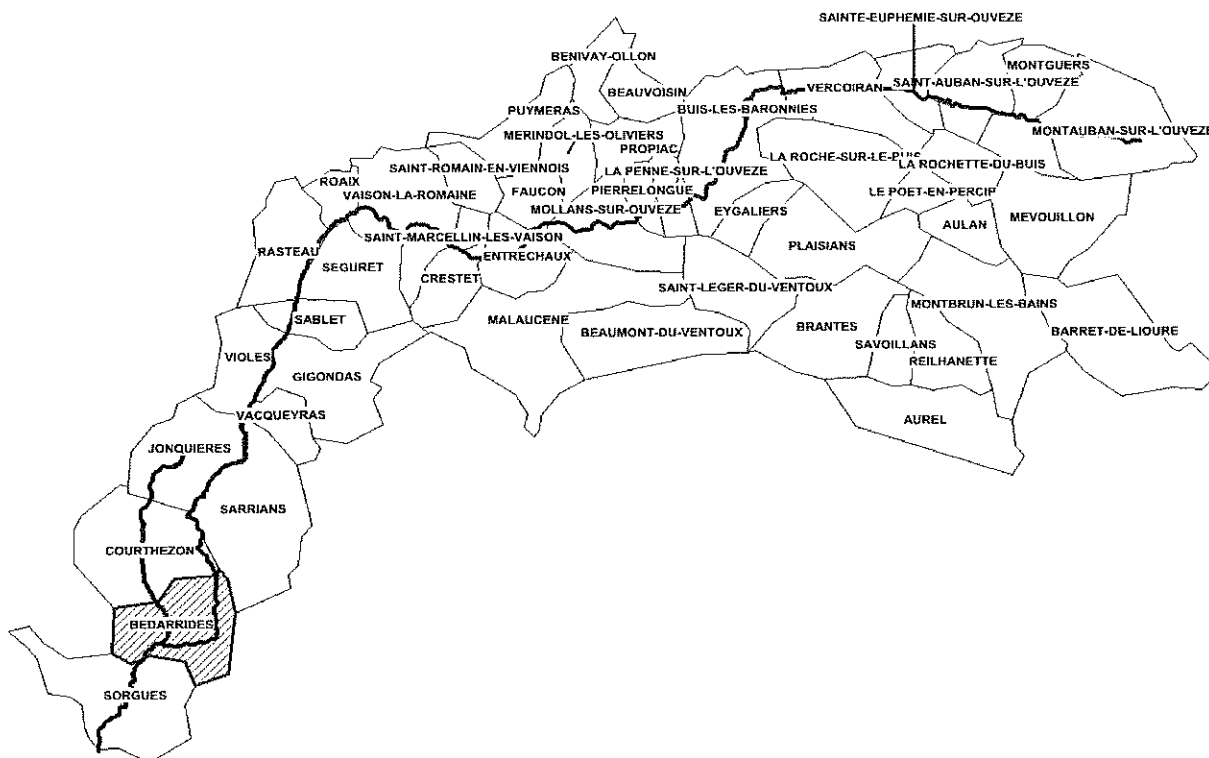
L'action comporte aussi une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) en commun avec l'action 6.2.

L'étude sera conduite dans le cadre de marchés publics.

Concernant le volet communication, le SMOP aura en charge : la rédaction des fiches explicatives du projet, l'animation des réunions publiques dans les communes concernées par le projet, la conception-élaboration de l'exposition itinérante.

TERRITOIRE CONCERNE

Commune de Bédarrides



ECHEANCIER PREVISIONNEL

Planning	AVENANT		
	Année 1	Année 2	Année 3
Etudes générales	10 000 €HT	20 000 €HT	10 000 €HT
Acquisitions foncières	18 333 €HT	73 333 €HT	18 333 €HT
Etudes de conception	0 €HT	0 €HT	120 000 €HT
Total coût annuel action	28 333 €HT	93 333 €HT	148 333 €HT

PLAN DE FINANCEMENT					
		Montant estimatif:		270 000 €HT	302 000 €TTC
Identification des financeurs et taux de financement:					
Financeurs		Etudes générales	Etudes de conception (MOE: PRO-DCE)	Acquisitions foncières	TOTAL
		7.1a	7.1b	7.1d	
<u>Etat BOP181</u>	Taux:	0%	0%	0%	0 €
	Montant (HT):	0 €	0 €	0 €	
<u>Etat FPRNM</u>	Taux:	50%	40%	40%	112 000 €
	Montant (HT):	20 000 €	48 000 €	44 000 €	
<u>Région Sud PACA</u>	Taux:	0%	20%	0%	24 000 €
	Montant (HT):	0 €	24 000 €	0 €	
<u>Région ARA</u>	Taux:	0%	0%	0%	0 €
	Montant (HT):	0 €	0 €	0 €	
<u>Département 84</u>	Taux:	0%	20%	10%	35 000 €
	Montant (HT):	0 €	24 000 €	11 000 €	
<u>Département 26</u>	Taux:	0%	0%	0%	0 €
	Montant (HT):	0 €	0 €	0 €	
<u>Agence de l'Eau</u>	Taux:	30%	0%	30%	45 000 €
	Montant (HT):	12 000 €	0 €	33 000 €	
<u>Autres</u>	Taux:	0%	0%	0%	0 €
	Montant (HT):	0 €	0 €	0 €	
<u>Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale</u>	Taux:	20%	20%	20%	54 000 €
	Montant (HT):	8 000 €	24 000 €	22 000 €	
	TOTAL	40 000 €	120 000 €	110 000 €	270 000 €

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE			
Action		Objectif	Echéance
Maîtrise foncière		100%	Année 3
Réalisation des études		100%	

OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES
* Information du comité de pilotage
* Diffusion sur le site internet du SMOP / communes et dans la presse (locale et communale)
* Réunion publique
* Lien avec action 1.2 (sensibilisation)

MOYEN DU SMOP
– Etude projet sur les exutoires de la Seille et de la Contre-Seille : 25 j.h./an durant 2 ans
– Maîtrise d'œuvre : 15 j.h./an durant 2 ans
– Acquisitions foncières : 5 j.h. durant 3 ans

Axe 7: Gestion des ouvrages de protection hydraulique			
N° Fiche action	PAPI: <u>7.3</u>	CR: <u>B2 16</u>	Priorité: <u>3</u>
Protéger et restaurer les berges de la Grande Mayre			
Maître d'ouvrage :	SMOP		
Partenaires associés:	CCPRO et Courthézon		
Montant estimé de l'action:	20 000 €HT	24 000 €TTC	
<i>Référence SDAGE 2010-2015</i>			
OF concerné:	-	Masse(s) d'eau concernée(s):	
Dispositions concernées:	-	FRDR2034b, FRDR11419	
Mesure du PDM:	-		
OBJECTIFS - ENJEUX			
<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre les inondations et réduction des conséquences dommageables de celles-ci. • Protection des personnes et des biens 			
NATURE DE L'ACTION			
Etude			
DESCRIPTION DE L'ACTION			
<p>Contexte : Les berges de la Grande Mayre (affluent de la Seille) sont principalement abruptes et sub-verticales. Elles sont d'assez grande hauteur suite à une forte incision du lit et demeurent ainsi très vulnérables aux érosions. Des érosions latérales sont effectivement constatées en de nombreux endroits. Selon la présence, la nature et l'importance des enjeux riverains, il s'avère nécessaire d'intervenir et de les protéger en renforçant ou restaurant les berges. En l'absence d'enjeu riverain clairement menacé, aucune intervention n'est envisagée. Par contre, lorsque les risques sont réels, une stabilisation des berges est indispensable.</p> <p>Un site prioritaire est à ce jour identifiés :</p> <p>– La Grande Mayre à Courthézon.</p> <p>Par ailleurs, par expérience sur le bassin de l'Ouvèze comme sur de nombreux autres territoires, les aménagements réalisés en faveur de la rivière, dans un souci de gestion des inondations par exemple ou de préservation des milieux... sont souvent incompris et critiqués par les populations locales qui ne perçoivent pas leur utilité ou n'en voient qu'un "gaspillage d'argent public". Pour faciliter l'acceptation sociale de ces projets, un travail pédagogique devra donc être engagé dans le cadre de cette action.</p> <p>Description : L'action comprend :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- La réalisation des études préalables à la définition et à la réalisation du projet (études techniques), 2- Des opérations de communication à destination des élus et de la population locale, afin d'expliquer l'intérêt des aménagements retenus et faciliter leur acceptabilité sociale. <p>On signale que les autorisations administratives (déclaration d'intérêt général et dossier loi sur l'eau) ont été obtenues pour le site de la Grande Mayre à Courthézon.</p>			

La Grande Mayre à Courthézon (lieu-dit les Sourcières), la berge à restaurer s'est en partie effondrée lors d'une inondation, menaçant désormais l'ensemble d'un quartier de la commune (gros enjeu humain). Le bureau d'études BURGEAP a réalisé en 2007 une étude d'Avant Projet dans le but d'améliorer et de pérenniser le bon fonctionnement de la Grande Mayre (affluent de la Seille) et de ses deux principaux affluents (Mayrette du Levant et Mayrette du couchant) dans le secteur dit des « Paluds ». Cette étude a proposé en particulier les mesures suivantes :

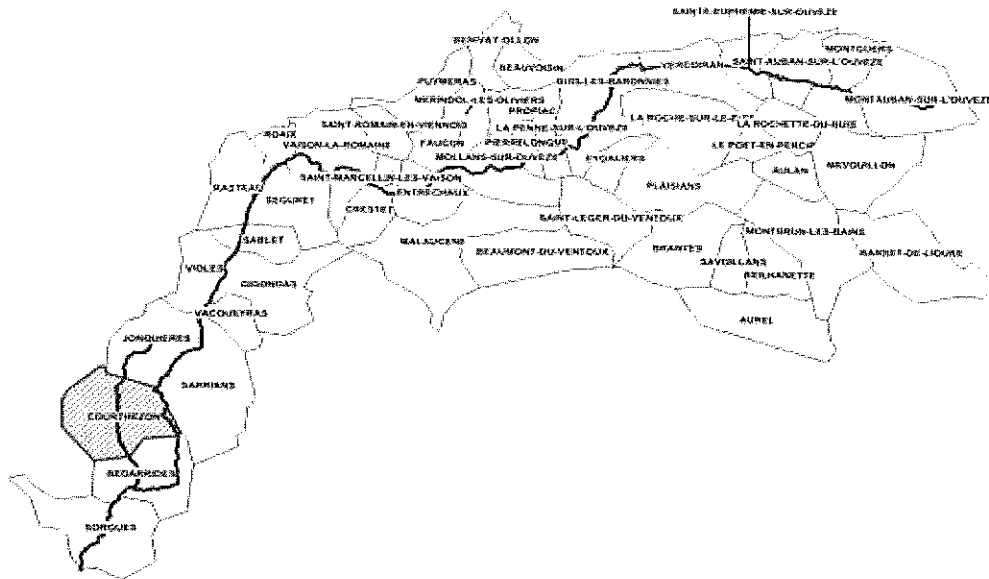
- réaliser un plan de localisation des repères de curage en dehors du lit mineur, sur des points durs, et ne plus prévoir de curage du lit,
- proposer un retalutage des berges à 3H/2V en reculant le sommet des berges là où c'est possible de manière à ne plus réduire la section d'écoulement,
- présenter une technique de fascines en pied de berge à la place de palplanches, ainsi que ponctuellement des boudins d'hélophytes.
- restaurer le radier au droit du passage sous l'autoroute A7 et la RN7, le lit de la Mayre est constitué sur environ 25 m par un ouvrage ancien en maçonnerie traditionnelle. Sur tout le linéaire de cet ouvrage, Le radier bétonné de la Mayre a été restreint à une largeur constante de l'ordre de 1m au « fe ». Les berges de la rivière sont quant à elles traitées en perré avec des pentes supérieures à 1H/1V, formant un entonnement jusqu'au droit de l'ouvrage de franchissement de l'autoroute (de type Armco de section Ø2500).

Cette action intègre un volet de communication (en lien avec l'action C_4 (Plan de communication / sensibilisation). Différents outils de communication pourront être développés : réunion publique programmée en phase avant-projet; fiche explicative à destination des élus afin qu'ils disposent d'une base argumentée pour soutenir le projet auprès des populations locales ; panneaux de chantier explicatifs installés sur site au démarrage des travaux (indiquant maître d'ouvrage, financeurs, nature, objectifs des travaux...), etc. (investissements intégrés aux montants des travaux, réunions relevant du fonctionnement du SMOP).

Conditions d'exécution : Le SMOP assurera la maîtrise d'ouvrage. Concernant le volet communication, le SMOP aura en charge : la rédaction des fiches explicatives du projet, l'animation des réunions publiques dans la commune concernée par le projet, la conception-élaboration de l'exposition itinérante.

TERRITOIRE CONCERNE

Commune de Courthézon



ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL

Planning	AVENANT		
	Année 1	Année 2	Année 3
Etudes de conception	0 € HT	20 000 € HT	0 € HT
Total coût annuel action	0 € HT	20 000 € HT	0 € HT

PLAN DE FINANCEMENT

Montant estimatif: 20 000 € HT 24 000 € TTC

Identification des financeurs et taux de financement:

Financeurs	Maitrise d'ouvrage SMOP		TOTAL
	Etudes conception		
	7.3a		
Etat BOP181	Taux:	0%	0 €
	Montant (HT):	0 €	
Etat FPRNM	Taux:	50%	10 000 €
	Montant (HT):	10 000 €	
Région PACA	Taux:	10%	2 000 €
	Montant (HT):	2 000 €	
Région R-A	Taux:	0%	0 €
	Montant (HT):	0 €	
CG84	Taux:	20%	4 000 €
	Montant (HT):	4 000 €	
CG26	Taux:	0%	0 €**
	Montant (HT):	0 €	
Agence de l'Eau	Taux:	0%	0 €
	Montant (HT):	0 €	
Autres (communes, ...)	Taux:	0%	0 €
	Montant (HT):	0 €	
Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale	Taux:	20%	4 000 €
	Montant (HT):	4 000 €	
TOTAL		20 000 €	20 000 €



ANNEXE 6 - Fiches actions avenant

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE		
Action	Objectif	Echéance
Réalisation des études de conception	100%	Année 2
OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES		
* Information du comité de pilotage		
* Réunions publiques		
* Communication spécifique auprès de commune de Couthézon.		
* Lien avec action 1.2 (sensibilisation)		
MOYEN DU SMOP		
Etude (suivi) : 15 j.h.		
Communication : 8 j.h		

Axe 7: Gestion des ouvrages de protection hydraulique								
N° Fiche action	PAPI:	7.4	CR:	B1 5	Priorité:	1		
Etudes techniques et réglementaires de digues préparant à la mise en conformité du système d'endiguement sur l'Ouvèze								
Maître d'ouvrage :		SMOP						
Partenaires associés:		EPCI, communes, DDT 84 et 26, Agence de l'Eau.						
Montant estimé de l'action:		139 000 €HT			164 800 €TTC			
OF concerné:		<i>Référence SDAGE 2010-2015</i>						
Dispositions concernées:		OF8		Masse(s) d'eau concernée(s):				
Mesure du PDM:		8-05		FRDR2034a, FRDR2034b, FRDR390, FRDR383, FRDR11419,				
		-		FRDR10939				
OBJECTIFS - ENJEUX								
<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre les inondations et réduction des conséquences dommageables de celles-ci. • Protection des personnes et des biens 								
NATURE DE L'ACTION								
Etude								
DESCRIPTION DE L'ACTION								
<p>Contexte : Initialement, dans le cadre de l'ancien décret relatif à la sécurité des ouvrages hydrauliques et au comité technique permanent des barrages et des ouvrages hydrauliques et modifiant le code de l'environnement N°2007-1735 du 11 décembre 2007, environ 83 km de digues ont été recensés sur 5 cours d'eau du bassin versant (Ouvèze, Ayguemarse, Groseau, Seille, Contre-Seille) dont près de 93 % du linéaire de digues, soit 77 km, longent l'Ouvèze, le reste, soit 6 km, sont sur ses affluents.</p> <p>Aujourd'hui, l'action PAPI s'inscrit dans le cadre du décret du 12 mai 2015 relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques et notamment donne une obligation de définir ce que l'on appelle les "systèmes d'endiguement et les aménagements hydrauliques stratégiques pour le territoire". Sur ce point, dans le cadre de l'action C-2 du Contrat de rivière, un état des lieux sur les systèmes d'endiguement potentiels a été établi en croisant les données techniques disponibles initialement et l'analyse juridiques des textes. Il ressort que 58,6 km de digues inventoriés pourraient potentiellement s'intégrer dans un système d'endiguement</p>								
		EPCI					Bassin Ouvèze	
		CCVV	COVE	CCAOP	CCSC	CCPRO	CCBDP	
Linéaire total de digues potentiellement en systèmes d'endiguement (km)		3,1	6,4	3,8	27,4	12,4	5,5	58,6
Dont linéaire digues publiques		5,7	0,9	1,9	8,4	6,6	2,3	25,8
Dont linéaire systèmes d'endiguement potentiels classe A (km)		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dont linéaire systèmes d'endiguement potentiels classe B (km)		0,0	6,4	3,8	23,7	12,4	0,0	46,3
Dont linéaire systèmes d'endiguement potentiels classe C (km)		3,1	0,0	0,0	3,7	0,0	5,5	12,3
<p>La définition du devenir de ces ouvrages et la mise en place d'un protocole de gestion impliquant l'ensemble des maîtres d'ouvrages publics est nécessaire. Les questions relatives à une maîtrise d'ouvrage opérationnelle, en capacité technique et financière d'assumer la gestion des systèmes d'endiguement sur la durée et avec des contraintes juridiques clarifiées se posent également comme des préalables à toute intervention publique.</p> <p>L'action vise dans un premier temps à réaliser les études réglementaires et éventuellement les travaux sur des linéaires de digues dont la maîtrise d'ouvrage publique est identifiée (total 25,8 km) et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la digue des Confines / Chaffunes (n° inventaire 84F050): digue classée C en terre de 370m sur la commune de Sorgues, c'est le seul ouvrage concerné par un arrêté préfectoral du bassin versant. Cette digue présente la spécificité d'être transversale aux écoulements. Elle est située en rive droite de l'Ouvèze et vise à protéger une zone pavillonnaire. - la digue des Ramières (n° inventaire 84F046): A proximité de l'agglomération de Sorgues, cette digue de classe C en rive gauche de l'Ouvèze couvre un linéaire de 910m. <p>Cette action fera l'objet d'une évaluation au mi-parcours du PAPI: ainsi, en fonction des résultats des études préalables (elle sera complétée en fonction des résultats de l'action 6.3, ce qui permettra de définir les systèmes d'endiguement et de les mettre en conformité avec le décret 2015).</p>								

Extrait du décret du 12 mai 2015 :

Classes des systèmes d'endiguement : Article. R.214-113 du code de l'environnement

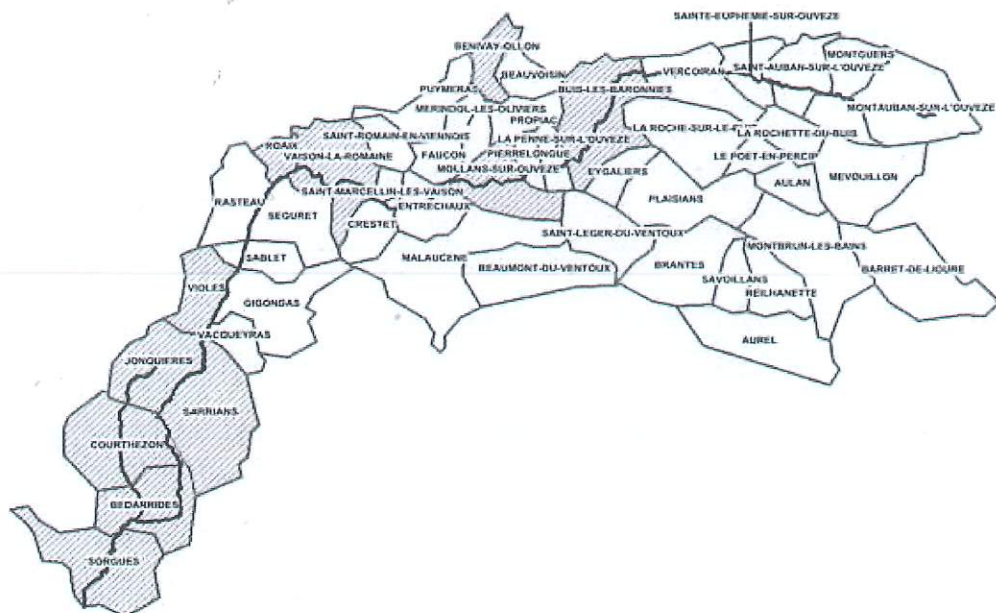
Classe	POPULATION PROTÉGÉE* par le système d'endiguement ou par l'aménagement hydraulique	Conditions particulières	Echéance pour définir les systèmes (constitution et dépôt du dossier au Préfet pour mise en conformité)
A	H ≥ 1,5 m** Population ≥ 30 000	Le préfet peut par décision motivée modifier le classement d'un ouvrage s'il estime que le classement demandé n'est pas de nature à assurer la prévention adéquate des risques qu'il crée pour la sécurité des personnes et des biens.	31/12/2019
B	H ≥ 1,5 m** 3000 ≤ P < 30 000		31/12/2019
C	H ≥ 1,5 m** 30 ≤ P < 3 000		31/12/2021

* : La population protégée correspond à la population maximale exprimée en nombre d'habitants qui résident et travaillent dans la zone protégée, en incluant notamment les populations saisonnières.

** : La classe d'une digue est celle du système d'endiguement dans lequel elle est comprise. N'est toutefois pas classée la digue dont la hauteur, mesurée verticalement entre le sommet de l'ouvrage et le terrain naturel du côté de la zone protégée à l'aplomb de ce sommet, est inférieure à 1,5 mètre, à moins que la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre compétent pour la prévention des inondations le demande.

TERRITOIRE CONCERNE

Communes ayant des systèmes d'endiguement potentiel.



ECHEANCIER PREVISIONNEL (sans suite éventuelle après mi-parcours hors 1an d'entretien)

Planning	AVENANT		
	Année 1	Année 2	Année 3
Etudes	25 750 €HT	51 500 €HT	25 750 €HT
Acquisitions foncières	2 500 €HT	5 000 €HT	2 500 €HT
Travaux d'entretien	6 500 €HT	13 000 €HT	6 500 €HT
Total coût annuel action	34 750 €HT	69 500 €HT	34 750 €HT

PLAN DE FINANCEMENT					
		Montant estimatif:	139 000 €HT	164 800 €TTC	
Identification des financeurs et taux de financement:					
Financeurs	Taux/montant			TOTAL	
	Maître d'ouvrage SMOP				
	Etude	Travaux d'entretien	Acquisitions foncières		
	7.4a	7.4b	7.4c		
<u>Etat BOP181</u>	Taux:	0%	0%	0%	0 €
	Montant (HT):	0 €	0 €	0 €	
<u>Etat FPRNM</u>	Taux:	0%	0%	40%	4 000 €
	Montant (HT):	0 €	0 €	4 000 €	
<u>Région PACA</u>	Taux:	15%	15%	0%	19 350 €
	Montant (HT):	15 450 €	3 900 €	0 €	
<u>Région R-A</u>	Taux:	0%	0%	0%	0 €
	Montant (HT):	0 €	0 €	0 €	
<u>CG84</u>	Taux:	20%	20%	20%	27 800 €
	Montant (HT):	20 600 €	5 200 €	2 000 €	
<u>CG26</u>	Taux:	0%	0%	0%	0 €
	Montant (HT):	0 €	0 €	0 €	
<u>Agence de l'Eau</u>	Taux:	0%	0%	0%	0 €
	Montant (HT):	0 €	0 €	0 €	
<u>Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale</u>	Taux:	65%	65%	40%	87 850 €
	Montant (HT):	66 950 €	16 900 €	4 000 €	
TOTAL		103 000 €	26 000 €	10 000 €	139 000 €

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE		
Action	Objectif	Echéance
Réalisation des diagnostics des ouvrages	100%	Année 3

OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES
* Information du comité de pilotage
* Lien avec action 1.2 (sensibilisation)

MOYEN DU SMOP
- Etudes et suivi : 15 j.h.